



HAL
open science

La famille Talon : des terres normandes...aux terres bourguignonnes

Aurélie Coraboeuf

► **To cite this version:**

Aurélie Coraboeuf. La famille Talon : des terres normandes...aux terres bourguignonnes. Histoire. 2023. dumas-04285498

HAL Id: dumas-04285498

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04285498>

Submitted on 14 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La famille TALON

Des terres normandes...

...aux terres bourguignonnes



DIPLOME UNIVERSITAIRE - GENEALOGIE ET HISTOIRE DES FAMILLES
FORMATION A DISTANCE 2022-2023



Aurélie CORABOEUF

Directeur des recherches : Stéphane COSSON

« Je, soussignée Aurélie CORABOEUF certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

Remerciements

Avant de vous emmener dans la vie de la famille TALON, je souhaiterais remercier ceux qui m'ont permis de rendre ce mémoire, d'évoluer au fil des mois dans cette formation, de découvrir cette nouvelle passion.

Merci tout d'abord à notre professeur de généalogie, Stéphane COSSON pour l'apprentissage de cette matière et son aide lorsque des difficultés apparaissaient...

Merci aux Archives de la Seine Maritime qui ont été les premiers à m'initier à ce monde complexe mais tellement passionnant des archives, merci pour leur gentillesse...

Merci aux Archives Départementales de l'Yonne pour leur aide dans la recherche, leur écoute...

Merci aux Archives Départementales de Paris qui m'ont aidé, aiguillé sur des pistes que je n'aurai pas explorées...

Merci à monsieur David BAILLET, responsable du fonds ancien de la Bibliothèque de Sotteville-lès-Rouen qui m'a ouvert les portes de ses archives, qui m'a révélé des documents de grande valeur...

Merci à monsieur Julien ALTENBURGER, mon maître de stage et responsable généalogiste auprès du cabinet ADD&Associés qui a pris le temps de lire ce mémoire et me donner des conseils,

Merci particulièrement à madame RENAUD, maire de Taingy et à sa tante Jacqueline GEOFFROY pour leur accueil, leur témoignage si touchant et d'avoir pris le temps de rechercher des photographies de cette famille pour pouvoir mettre un visage sur des noms, prénoms,

Merci à mes amis Audrey et Nicolas pour leur aide dans la finalisation de ce mémoire,

Merci à cette famille "D'Or et de Gueules" que nous avons su créer au sein du diplôme universitaire, merci à elle, à elles pour leur entraide, leur soutien dans les moments difficiles, leur transmission de savoir...

Enfin, merci à ma famille et mes amis pour leur soutien dans cette aventure, dans cette nouvelle vie,

Table des matières

INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : PREMIER ARRET : SOTTEVILLE-LES-ROUEN, TERRE D'ORIGINE DE LA FAMILLE TALON DU 17EME SIECLE AU 19EME SIECLE	7
1 - SOTTEVILLE-LES-ROUEN, ETUDE DE L'ENVIRONNEMENT	7
1.1 - <i>Situation géographique</i>	7
1.2 - <i>Sotteville-lès-Rouen, d'une terre agricole à l'industrialisation</i>	8
1.3 - <i>Colères ouvrières</i>	10
1.4 - <i>Des conditions de vie difficiles</i>	12
1.5 - <i>Une transformation du paysage urbain</i>	13
1.6 - <i>Toponymie</i>	14
2 - LE COUPLE DE REFERENCE : TALON PIERRE-AUGUSTIN ET BELIEN ROSALIE	15
2.1 - <i>Leur naissance</i>	15
▶ Pierre Augustin TALON	15
▶ Rosalie BELIEN, son épouse	16
2.2 - <i>Parcours militaire de Pierre-Augustin TALON</i>	17
2.3 - <i>L'union du couple</i>	18
2.4 - <i>La vie conjugale</i>	19
▶ Leur descendance	19
▶ Le foyer au travers du recensement	21
2.5 - <i>Leur décès</i>	22
3 - LA PREMIERE UNION DE TALON PIERRE-AUGUSTIN ET LESUEUR JULIE	22
3.1 - <i>LESUEUR Julie</i>	22
3.2 - <i>L'union du couple</i>	23
3.3 - <i>Leur vie conjugale</i>	24
3.4 - <i>Une photographie des lieux de vie</i>	24
3.5 - <i>Pierre-Augustin et la propriété</i>	25
3.6 - <i>Décès de LESUEUR Julie</i>	27
4 - L'ASCENDANCE DE PIERRE-AUGUSTIN TALON	28
4.1 - <i>Génération +1 : Pierre-Augustin TALLON et BRUNEL Julie</i>	29
▶ Leur naissance	29
▶ Leur union	30
▶ Leur décès	30
4.2 - <i>Génération + 2 : Nicolas TALLON et MULLOT Marie-Jeanne</i>	31
4.3 - <i>Génération +3 : Augustin TALLON et RABARDY Elizabeth</i>	33
4.4 - <i>Giénération +4 : Nicolas TALLON et FAUQUET Marie</i>	34
4.5 - <i>La famille TALLON, terrienne depuis la fin du 17ème siècle</i>	34
5 - LA DESCENDANCE SOTTEVILLAISE DE PIERRE-AUGUSTIN TALON : CHARLES TALON	36
5.1 - <i>Son parcours militaire</i>	36
5.2 - <i>Son union avec Flore LAVIER</i>	37
▶ Leur contrat de mariage	37
▶ La cérémonie de mariage	39
5.3 - <i>Leur vie conjugale</i>	39
5.4 - <i>Leur décès</i>	41
CHAPITRE II : DEUXIEME ARRET : PARIS, PERIODE TRANSITOIRE DE LA FAMILLE TALON DE LA FIN DU 19EME SIECLE AU DEBUT DU 20EME SIECLE	46
1 - HIPPOLYTE TALON, L'ENFANT UNIQUE	46
1.1 - <i>Son décès</i>	46
1.2 - <i>Le parcours militaire d'Hippolyte TALON</i>	48
2 - DECES DE FLORE LAVIER, MERE D'HIPPOLYTE	49
3 - MARCELLE TALON, L'ENFANT CACHE	50
CHAPITRE III : III - TERMINUS : TAINGY, TERMINUS BOURGUIGNON DE LA FAMILLE TALON	56
1 - LE DESTIN DE MARCELLE TALON OU L'ITINERAIRE D'UNE ENFANT PLACEE	56
1.1 - <i>Son enfance</i>	56
1.2 - <i>Le couple Marcelle TALON et André MUZARD</i>	57
▶ Leur union	57
▶ La vie du couple foudroyée par l'atrocité de la Grande Guerre	58
1.3 - <i>La deuxième vie de Marcelle TALON</i>	60
1.4 - <i>L'Auberge de Marcelle TALON</i>	61
1.5 - <i>Le décès de Marcelle TALON</i>	66

2 - ANDRE MUZARD FILS	67
2.1 <i>Une naissance orpheline</i>	67
2.2 <i>André, le résistant</i>	67
2.3 <i>Son décès</i>	72
3 - PAUL MUZARD ET DENISE POT	72
3.1 <i>Leur naissance</i>	72
3.2 <i>Son parcours militaire</i>	73
3.3 <i>Son union avec Denise POT</i>	73
3.4 <i>Leur descendance</i>	73
3.5 <i>Leur décès</i>	74
4 - TAINGY, PETIT VILLAGE BOURGUIGNON	74
4.1 <i>Sa situation et son évolution</i>	74
4.2 <i>Un peu d'héraldique</i>	76
CONCLUSION	78
BIBLIOGRAPHIE	79
TABLE DES ILLUSTRATIONS	80
ANNEXE	84

Introduction

Et voilà nous y sommes, l'écriture du mémoire, l'aboutissement de cette reprise d'études au sein de l'Université de Nîmes, de ce changement de vie vers un monde inconnu qu'est la généalogie et l'histoire des familles...quoi de plus palpitant que de redonner vie à une famille sur des générations, de se replonger dans leurs vies, leurs moments de joie, de peine, c'est aussi mieux comprendre notre passé. Il n'y a pas de Grande ou Petite Histoire, chaque histoire de vie, quel que soit ses origines, apporte de l'humanité.

Cette aventure du mémoire a d'abord débuté par le choix d'une famille. Une chose était sûre, je ne souhaitais pas faire la généalogie de ma famille, d'une part, pour des raisons pratiques, celle-ci ne vivant pas dans ma région actuelle, cela aurait amené des difficultés pour la recherche et d'autre part, j'avais vraiment l'envie de partir d'une véritable page blanche, faire renaître une famille inconnue, d'avancer sans savoir ce que j'allais trouver, rencontrer...un voyage vers l'inconnu !

Pour faire ce choix, mon idée a été, dans un premier temps, de me rendre au cimetière de ma commune à la recherche d'un nom, prénom, d'une tombe qui m'aurait évoqué quelque chose. Mais le choix devant porter sur un couple marié entre 1832 et 1843 rendait la tâche difficile, l'état et la lecture de tombes anciennes ne m'ont pas permis d'identifier une personne pouvant rentrer dans ces critères. J'ai alors redirigé mes recherches sur les registres de mariage de ma commune de ces années. Après des pages de lecture, j'ai décidé de m'arrêter sur le couple TALON Pierre-Augustin et BELIEN Rosalie, mariés en 1836. Pourquoi ce couple, me direz-vous, et bien en raison du nom, TALON étant peu usé en Normandie, mais également par le métier du mari, "tisserand", qui est très représentatif de l'agglomération rouennaise, berceau de l'industrie du textile. *"Cette région fût autrefois au premier rang de l'industrie toilière et assura même le quart de la production française de laine" et "est encore sous le Second Empire, le premier centre cotonnier, avec à son actif peut-être la moitié de la production nationale de tissus" ¹.*

Pour commencer cette aventure, je vous propose d'embarquer dans le Train de l'Histoire, qui va nous permettre de remonter le temps, de traverser des époques et des régions au travers de la famille TALON. Si j'ai choisi le train comme moyen de transport, c'est tout simplement parce que la commune de Sotteville-lès-Rouen fût le lieu choisi pour la construction des locomotives à vapeur au milieu du XIX^{ème} siècle pour la ligne Rouen-Paris sous l'impulsion de l'ingénieur britannique William BUDDICOM.

Notre voyage comportera trois arrêts qui correspond au chemin parcouru par la famille TALON du XVII^{ème} siècle au XXI^{ème} siècle et qui constituera ainsi notre plan.



Fig.1 – Photographie d'une locomotive à vapeur des ateliers Buddicom

¹ Alain LEMENOREL "Géographie et structures de l'industrie textile en Haute et Basse-Normandie au XIX^e siècle" (1990), article des "Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest"

PREMIER ARRÊT : SOTTEVILLE-LES-ROUEN, TERRE D'ORIGINE DE LA FAMILLE TALON DU 17^{ÈME} SIÈCLE AU 19^{ÈME} SIÈCLE

Comme indiqué dans précédemment, ce mémoire va vous amener à connaître l'histoire de la famille TALON, sa généalogie avec en point de départ, le couple Pierre-Augustin TALON et BELIEN Rosalie. Pierre-Augustin a grandi et a vécu sur la commune de Sotteville-lès-Rouen. C'est ainsi qu'avant de commencer, il convient de mieux connaître son environnement, plus précisément la commune de Sotteville-lès-Rouen.

1- Sotteville-lès-Rouen, étude de l'environnement

Bienvenue en Terre normande, terre riche en histoire, connue, malheureusement, par ses périodes dévastatrices comme les invasions scandinaves qu'ont été les Vikings des années 800 à 1050 mais également lors de la Seconde Guerre mondiale où l'agglomération "*paya chèrement la libération du pays. Les préludes du débarquement affectèrent particulièrement la vieille ville et Sotteville-lès-Rouen, les installations ferroviaires étant les objectifs les plus visés*"².

1.1 - Situation géographique



Fig. 2 – Localisation de Sotteville-lès-Rouen sur la carte de France



Fig 3 – Carte de la Seine Maritime

Même si la Normandie est un territoire connu, il convient de positionner plus précisément la ville de Sotteville-lès-Rouen sur une carte de France. Cette ville est rattachée au département de la Seine-Maritime, tout particulièrement à l'agglomération rouennaise qui est traversée, en partie, d'Est en Ouest par la Seine qui se jette dans la Manche. Elle se situe en bord de Seine, sur ce qu'on appelle la Rive Gauche. L'agglomération normande est partagée entre deux rives, la Rive droite (Rive Nord) et la Rive gauche (Rive Sud).

² Histoire de ROUEN" aux éditions Privat, 1979

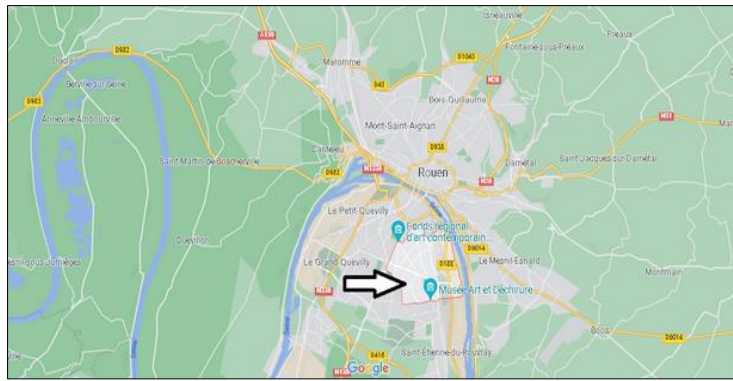


Fig 4 – Carte de l'agglomération rouennaise avec positionnement de Sotteville-lès-Rouen

"A la Révolution Française, pour qu'il ne reste de trace de ce régime oppresseur qu'est le vieux régime féodal, l'Assemblée Nationale décrète toute une organisation nouvelle. Les provinces font place aux départements et les paroisses prennent le nom de communes. Dans cette nouvelle division administrative, Sotteville se vit inclus dans le nouveau département appelé la **"Seine Inférieure"**."³

1790



Fig 5 – Carte de France de 1790

2022



Fig 6 – Carte de France de 2022

Le département de la Seine-Inférieure porte le nom de **Seine-Maritime** depuis le décret du 18 janvier 1955.

1.2 - Sotteville-lès-Rouen, d'une terre agricole à l'industrialisation

La commune de Sotteville-lès-Rouen s'est métamorphosée au fil du temps. Son histoire semble remonter à l'époque romaine et ce par la découverte, lors des travaux entrepris pour la construction du chemin de fer entre les années 1842 et 1852, de vestiges romains.

"Le vendredi 10 mars 1843, les terrassiers du chemin de fer de Paris à Rouen, occupés à élargir la tranchée du chemin entre Sotteville-lès-Rouen et Quatre Mares pour en extraire des terres de remblais, mirent à nu, à cent pas environ de ce dernier hameau, un cercueil en pierre garni de son couvercle mais dans leur déception de n'y trouver que des ossements et des débris de vases de verre, regardés par eux comme objets sans valeur, ils dispersèrent le tout promptement"... "c'est alors qu'un second, également en pierre, apparut"... dont "la cavité était occupée par un squelette ayant la tête placée vers le levant" ... "entre les os des cuisses, à côté des deux anneaux en cuivre, se trouvaient deux médailles en bronze de petite module. Sur l'une, une tête laurée offrait tous les traits de Constantin le Grand"⁴

La ville de Sotteville-lès-Rouen a traversé les époques depuis l'époque romaine. Au 14ème et 15ème siècle, elle fût meurtrie par la Guerre de Cent Ans, par l'invasion des Anglais qui assiégèrent la banlieue de ROUEN en pillant et en dévastant tout sur leur passage. Puis en 1572, la ville fût de nouveau dépouillée par les soldats catholiques, ROUEN ayant pris parti pour les Huguenots.

³ Réédition de l'ouvrage "Sotteville-lès-Rouen et le faubourg de Saint-Sever" de Pierre DUCHEMIN paru en 1893

⁴ Extrait de la réédition de l'ouvrage "Sotteville-lès-Rouen et le faubourg de Saint-Sever" de Pierre DUCHEMIN paru en 1893

Par souci de pertinence, nous ne remonterons pas l'histoire de la commune jusqu'à l'époque romaine. Nous nous attacherons plus particulièrement à l'histoire de Sotteville-lès-Rouen à l'époque de notre couple de référence.

Jusqu'au 19^{ème} siècle, le territoire communal est principalement agricole. Comme une grande partie du pays, la ville va prendre un tournant vers l'industrialisation au début du 19^{ème} avec la fondation des établissements BERTEL, début du développement du textile. La filature du coton devient une des principales activités de la commune. On retrouve ainsi de nombreux tisserands, fileurs parmi les habitants comme Pierre-Augustin TALON

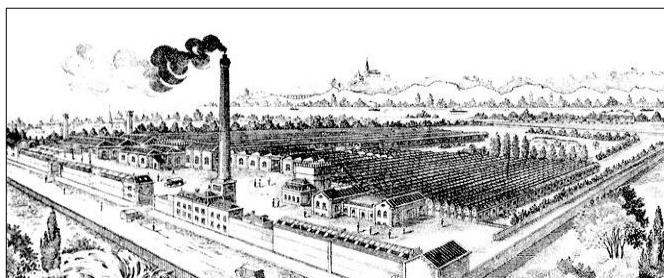


Fig 7 - Gravure de l'usine en 1855



Fig 8 - Photographie de la sortie de l'Usine BERTEL

En 1836, la ville de Sotteville-lès-Rouen comptait six filatures puis douze en 1845, en y ajoutant d'autres manufactures fonctionnant par des machines à vapeur. Ces activités manufacturières faisaient ainsi travailler 800 ouvriers auxquels il faut ajouter 150 tisserands exerçant à domicile.

Jusqu'en 1843, la ville de Sotteville-lès-Rouen a pour principale activité le textile. Mais à compter de 1843, la ville prend un autre tournant, toujours dans l'industrialisation, avec la création de la ligne ferroviaire ROUEN-PARIS et l'installation des ateliers de la ligne de chemin de fer de la société britannique Allcard-Buddicom du nom des deux associés William Allcard et William Buddicom.

Sotteville-lès-Rouen devient une cité cheminote qui va attirer de nombreux ouvriers.



Fig 9 - Sortie des ateliers Buddicom

Quelques dates

1847 : Départ de William Allcard

1860 : Rachat de Buddicom par la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest

1887 : Décès de William Buddicom en Angleterre

1879 : La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest consent à construire une gare à Sotteville

1912 : Transfert des ateliers de Sotteville dans la commune limitrophe de Saint Etienne du Rouvray

1956 : Fin de l'activité des fonderies de Buddicom

Pourquoi une société britannique, me direz-vous ?

Au milieu du 19^{ème} siècle, l'industrie ferroviaire française est naissante et peu compétitive, avec de rares constructeurs. De leur côté, les Britanniques disposent d'un vrai savoir-faire, le coût de production est bien moindre. La Compagnie des Chemins de Fer de ROUEN décide alors, non pas d'importer les locomotives, mais de les construire sur place. Elle fait ainsi venir la jeune société britannique Allcard&Buddicom qui établit ses ateliers sur les communes de Petit-Quevilly puis de Sotteville-lès-Rouen⁷.



Fig 10 et Fig.11 – Photographies des ateliers de l'usine de chemins de fer Buddicom

1.3 - Colères ouvrières

Cette industrialisation ne s'est pas faite sans heurts, les conditions de travail étant les raisons principales des soulèvements.

Avril 1848 :

Pour mieux comprendre la révolte, il convient de remonter à l'année 1847 où le pays connaît une flambée des prix notamment celui du pain. Cette hausse s'explique par les mauvaises récoltes et la spéculation opérée par les marchands de blé, les boulangers qui profitent de la situation. Le niveau de pauvreté dans le milieu ouvrier ne cesse de s'accroître et fait monter la colère. Les français demandent à faire baisser le *cens*⁵ pour que le droit de vote soit accessible à plus de citoyens. Le 24 février 1848, après trois jours d'émeutes, Louis Philippe 1er abdique, c'est la naissance de la République.

Le milieu ouvrier rouennais reprend espoir notamment par la nomination en tant que commissaire du gouvernement de la Seine-Inférieure de Frédéric Deschamps, avocat et porte-parole des ouvriers.

Dès Mars 1848, ces derniers demandent l'expulsion des anglais venus nombreux avec l'installation des ateliers Buddicom ainsi qu'une diminution de la journée de travail. Par un décret parisien, la journée passe de 12 heures à 11 heures ce qui satisfait le milieu ouvrier. Pour autant, ils attendent beaucoup des élections législatives prévues en avril 1848 avec l'espoir que Frédéric Deschamps soit nommé. Mais la déception est très grande à l'annonce des résultats où leur candidat n'obtient aucune voix. Ce résultat était prévisible dans une région où les campagnes sont encore densément peuplées et moins concernées par la situation des ouvriers. De cette défaite, il va s'en suivre une insurrection dans l'agglomération rouennaise par la construction de barricades.

⁵ Cens :le cens est un seuil d'imposition qui conditionne le droit de vote et l'éligibilité des citoyens



Fig 12 - Barricades dans les rues de Rouen

A Sotteville-lès-Rouen, dès le 27 avril au matin, des rassemblements se forment sur la place de la Mairie en criant "il nous faut des armes !.;Allons secourir nos frères de Rouen !...allons rejoindre les deux mille qui sont à la barrière d'Elbeuf" ⁶. La mairie est prise d'assaut par les insurgés qui s'emparent des armes. Les jours qui suivent, aucun incident ne se produit sur la commune. Il semble que les insurgés aient rejoint les barricades de Rouen et d'Elbeuf.

"On s'en prend à la garde nationale recrutée dans la bourgeoisie. Des pierres sont lancées, causant de nombreux blessés de part et d'autre. Bientôt, un ouvrier nommé Quesnel est tué. Un coup de feu part. La foule se replie, mais c'est aux cris de "Aux armes ! On assassine nos frères !" ⁷. De nombreuses arrestations eurent lieu lors de ces deux jours d'émeutes. Mais la garde nationale parvient à faire revenir le calme.

Crise de l'industrie cotonnière 1860-1865

A compter de 1861, la guerre de Sécession aux ETATS-UNIS et la famine du coton amène à une grave crise dans l'industrie du textile. Le tissage du coton connaît alors un très fort ralentissement de son activité entraînant du chômage total ou partiel et de fortes baisses de salaire. Cette situation amène à un nouveau mouvement social. En 1867, 200 ouvriers de la filature BERTEL cessent le travail pendant un mois pour résister à une diminution des salaires.

Etat des grèves ⁸:

Nombre de grèves et de grévistes dans l'arrondissement de Rouen		
	Grèves	Grévistes
1864	3	595
1865	7	699
1866	2	257
1867	7	1.019
1868	5	645
1869	9	1.125
1870	11	1.150
1871	15	6.880
1872	4	121

Fig.13 – Tableau sur les grèves et nombres de grévistes à Rouen lors de la crise cotonnière de 1860 à 1865

Cette crise de l'industrie cotonnière va principalement toucher les petits établissements. Le tissage mécanique va s'accroître au détriment du tissage à la main.

⁶ Extrait de l'ouvrage "Histoire de Sotteville lès Rouen" de Pierre Duchemin, page 205

⁷ Extrait de l'ouvrage "Colères normandes" de Roger Jouet

⁸ Ouvrage "Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927) par Yannick MAREC,p 222

1.4 - Des conditions de vie difficiles

Ce milieu ouvrier se développe dans des conditions "misérables". Il est difficile pour un ouvrier de pouvoir subvenir à ses besoins quotidiens et à ceux de sa famille. Selon Charles Noiret, dans son ouvrage "*Mémoire d'un ouvrier rouennais*" publié en 1836, le salaire d'un tisserand est de 6 à 8 francs par semaine auquel il faut déduire les frais de travail comme le chauffage, l'éclairage, la place de métier soit environ 1 franc 75 centimes.

Selon une étude menée et publiée en 1868 auprès d'un groupe d'ouvrier elbeuvien⁹ par François Depardé, ancien surveillant dans différents établissements de tissage et de filature, il y a un vrai déséquilibre entre le budget nécessaire à une famille et la réalité des revenus.

Voici l'estimation effectuée d'un budget annuel d'une famille par F.Depardé ¹⁰ :

Budget d'une famille ouvrière de quatre personnes (père, mère et deux enfants)	
Loyer	160 F
Chauffage, y compris la cuisson des aliments	120 F
Éclairage	40 F
Pain (3 kg. par jour à 0,40 l'un)	438 F
Boisson (3 litres par jour à 0,15)	164,25 F
Viande (500 g par jour x 0,80)	292 F
Fruits, légumes, assaisonnement (à 0,35 par jour)	126 F
Habillement	200 F
Chaussures de toutes sortes	80 F
Lingerie	50 F
Blanchissage et couture	100 F
Entretien du ménage, ameublement	50 F
Médecin et pharmacien	40 F
Total	1 860,25 F

Fig.14 – Budget nécessaire pour une famille ouvrière de quatre personnes

Ainsi F.Depardé indique, qu'au vu de cette estimation budgétaire sur 365 jours, il faudrait une dépense de 5,10 francs par jour soit un salaire journalier de 6,10 francs. Or, la moyenne des ouvriers est moins que cela. Il précise :

"de plus beaucoup ont plus de deux enfants ; comment font ceux-là pour équilibrer leur budget ? D'abord, ils font comme l'Etat, ils font des emprunts, en se faisant ouvrir un compte chez le boulanger, l'épicier et autres. Puis beaucoup, au lieu de se nourrir convenablement, comme le suppose le tableau ci-dessus, se privent de ce côté, prennent du pain de moins bonne qualité, de la boisson à 0,10 franc. Ils se privent encore du côté de l'habillement et de la chaussure ; lorsque la femme peut coudre et blanchir son linge, le crédit affecté à cette dépense diminue d'autant"¹¹

A cela s'ajoutent des journées de travail pouvant aller jusqu'à 14 heures dans des ateliers sombres et humides.

Sur ces conditions, il est intéressant de voir deux points de vue s'opposer, selon la position salariale, entre F.Depardé, ancien surveillant dans différents établissements de tissage et Charles Noiret, ouvrier, dans son ouvrage "*Mémoire d'un ouvrier rouennais*".

⁹Elbeuvien, nom des habitants de la commune d'Elbeuf de l'agglomération rouennaise

¹⁰ Ouvrage "Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927) par Yannick MAREC,p 222

¹¹ Ouvrage "Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927) par Yannick MAREC,p 219

Point de vue de F.Depardé :

"Certains hygiénistes, dit-il, ont attribué les ravages faits par la phtisie parmi les ouvriers et surtout parmi ceux qu'occupe l'industrie cotonnière à la nature du travail dans des ateliers mal chauffés et mal ventilés, obscurcis parfois le duvet du coton volant des machines et épaississant l'atmosphère au point de la rendre éminemment malsaine pour ceux qui sont obligés d'y respirer pendant 12 ou 14 heures. Je m'inscris en faux contre cette opinion et contre la peinture à couleurs sombres qui a été faite de nos ateliers. La très grande partie est, ou des rez-de-chaussée spacieux rejetant l'air par des cheminées placées sur chaque travée, ou des étages hauts de plafonds, largement éclairés et munis de ventilateurs et d'appareils spéciaux qui maintiennent l'air dans un degré convenable de chaleur et d'humidité. Plus d'un de nos ateliers est plus agréable à habiter que maintes maisons bourgeoises" ¹²

Point de vue de Charles Noiret :

"Les ateliers sont très multipliés, petits et serrés, ce sont autant de boîtes hermétiquement fermées pour empêcher le sec d'y pénétrer; ils sont assez généralement sombres, au point qu' il n'y en a où le soleil ne pénètre jamais. Ils sont aussi très humides, une partie sont des caves ; ces derniers sont préférés par les ouvriers qui n'en voient pas les inconvénients et ils sont très nombreux" ¹³

1.5 - Une transformation du paysage urbain

Par cette industrialisation, Sotteville-lès-Rouen voit sa population multipliée par 8 en un siècle et son territoire modifié avec une baisse des pâtures au profit de propriétés bâties, de chemins, et places, d'églises et cimetières.

Evolution démographique :

Années	1792	1798	1807	1832	1852	1856	1866	1876	1886	1891
Nombre d'habitants	2000	2800	1807	3912	4960	8467	9976	11763	15304	16384

Fig.15 – Tableau de l'évolution démographique de Sotteville-lès-Rouen

Sotteville-lès-Rouen, autrefois territoire agricole, voit se transformer en véritable ville. Ces infrastructures se développent, avec la construction de la Mairie en 1841, l'installation d'un marché en 1849 et une concentration de commerces.

Mairie de Sotteville-lès-Rouen



Le marché



Fig.16 et 17 – Anciennes cartes postales de Sotteville-lès-Rouen

¹² Ouvrage "Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927) par Yannick MAREC

¹³ Extrait de l'ouvrage "Mémoire d'un ouvrier rouennais" de Charles Noiret

1.6 - Toponymie

Si vous vous baladez le long des routes normandes, vous saurez étonné par cette avalanche de panneaux de communes qui défilent devant vous : Sotteville-lès-Rouen, Sotteville sous le Val, Sotteville sur Mer, Deauville, Igoville, Tourville, Varengeville, Cany-Barville, Gauville, Mondeville, Esteville, Yerville, Grémonville, Isneauville.



Fig. 18 à 22 – Panneaux de signalisation des communes de Normandie

La Normandie a cette particularité française d'avoir le record des toponymes à suffixe -ville-. Le suffixe vient du latin qui signifiait "domaine rural". Le linguiste normand René Lepelley proposait une hypothèse. Au Moyen-Age, la toponymie était marquée par cette combinaison entre le nom du propriétaire et le suffixe -ville-. A cette même période, la Normandie connaissait la colonisation de son territoire par les Vikings. Nombreux d'entre eux se sont fait attribuer des domaines associés à la désignation d'un village avec le suffixe -ville-. René Lepelley précisait que les régions les plus colonisées par ces scandinaves sont les régions dont les toponymes employant le suffixe -ville-sont les plus nombreuses.

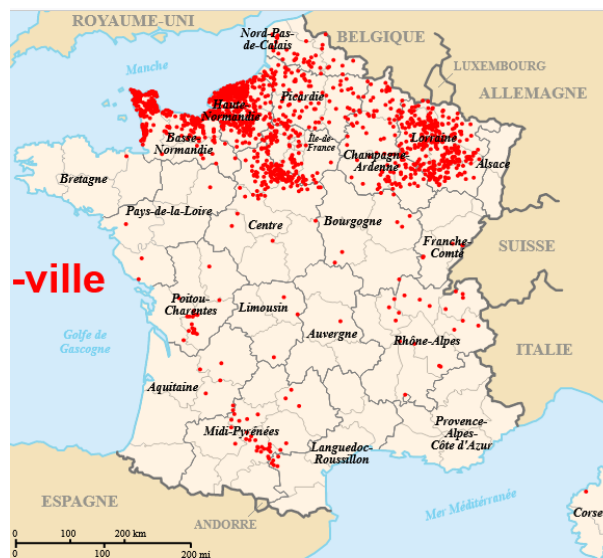


Fig 23 - Carte représentant les villes supportant le suffixe -ville-

2- Le couple de référence : TALON Pierre-Augustin et BELIEN Rosalie

Après avoir "planté le décor", entrons dans la vie de la famille TALON et tout d'abord par notre couple de référence TALON Pierre-Augustin et BELIEN Rosalie.

2.1 - Leur naissance

Les deux époux sont nés dans deux communes différentes, Pierre-Augustin TALON à Sotteville-lès-Rouen et Rosalie BELIEN à Quincampoix. Ces deux communes sont distantes d'environ 16 kilomètres, Sotteville-lès-Rouen étant située au Sud de Rouen et Quincampoix au Nord de Rouen.

► Pierre Augustin TALON

L'époux naît le **20 Vendémiaire An IX** (12 Octobre 1800) à Sotteville-lès-Rouen de TALON Pierre-Augustin et de BRUNEL Julie. Il sera le petit dernier d'une fratrie de trois, malheureusement, il ne connaîtra pas sa sœur aînée Rose-Julie décédée à la naissance en 1794. Mais il grandira auprès de sa sœur cadette, Félicité née le **21 Floréal An V** (10 mai 1797).

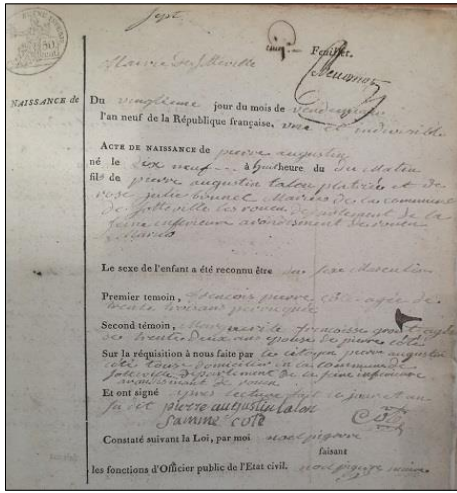
Pierre-Augustin et Félicité sont nés sous la période révolutionnaire comme le montre leur acte de naissance par l'utilisation du calendrier révolutionnaire (Vendémiaire, Floréal, An V, An IX). Ce calendrier fût créé par la Révolution Française et fût utilisé sur une période courte de 1792 à 1806. Il a été abrogé en 1806 et le calendrier grégorien, que nous connaissons aujourd'hui, a été restauré.

Pour permettre de se situer dans le temps, voici un tableau de conversion :

AN II 1793-94		AN III 1794-95		AN IV 1795-96		AN V 1796-97		AN VI 1797-98		AN VII 1798-99		AN VIII 1799-1800		AN IX 1800-1801	
1 vendémiaire...	22 sept. 1793	22 sept. 1794	23 sept. 1795	22 sept. 1796	22 sept. 1797	22 sept. 1798	23 sept. 1799	23 sept. 1799	23 sept. 1799	23 sept. 1799	23 sept. 1799	23 sept. 1799	23 sept. 1799	23 sept. 1800	23 sept. 1800
1 brumaire...	22 oct. —	22 oct. —	23 oct. —	22 oct. —	22 oct. —	22 oct. —	23 oct. —	23 oct. —	23 oct. —	23 oct. —	23 oct. —	23 oct. —	23 oct. —	23 oct. —	23 oct. —
1 frimaire...	21 nov. —	21 nov. —	22 nov. —	21 nov. —	21 nov. —	21 nov. —	22 nov. —	22 nov. —	22 nov. —	22 nov. —	22 nov. —	22 nov. —	22 nov. —	22 nov. —	22 nov. —
1 nivôse...	21 déc. —	21 déc. —	22 déc. —	21 déc. —	21 déc. —	21 déc. —	22 déc. —	22 déc. —	22 déc. —	22 déc. —	22 déc. —	22 déc. —	22 déc. —	22 déc. —	22 déc. —
1 pluviôse...	20 janv. 1794	20 janv. 1795	21 janv. 1796	20 janv. 1797	20 janv. 1798	20 janv. 1799	21 janv. 1800	21 janv. 1800	21 janv. 1800	21 janv. 1800	21 janv. 1800	21 janv. 1800	21 janv. 1800	21 janv. 1801	21 janv. 1801
1 ventôse...	19 févr. —	19 févr. —	20 févr. —	19 févr. —	19 févr. —	19 févr. —	20 févr. —	20 févr. —	20 févr. —	20 févr. —	20 févr. —	20 févr. —	20 févr. —	20 févr. —	20 févr. —
1 germinal...	21 mars —	21 mars —	21 mars —	21 mars —	21 mars —	21 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —
1 floréal...	20 avr. —	20 avr. —	20 avr. —	20 avr. —	20 avr. —	20 avr. —	21 avr. —	21 avr. —	21 avr. —	21 avr. —	21 avr. —	21 avr. —	21 avr. —	21 avr. —	21 avr. —
1 prairial...	20 mai —	20 mai —	20 mai —	20 mai —	20 mai —	20 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —
1 messidor...	19 juin —	19 juin —	19 juin —	19 juin —	19 juin —	19 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —
1 thermidor...	19 juil. —	19 juil. —	19 juil. —	19 juil. —	19 juil. —	19 juil. —	20 juil. —	20 juil. —	20 juil. —	20 juil. —	20 juil. —	20 juil. —	20 juil. —	20 juil. —	20 juil. —
1 fructidor...	18 août —	18 août —	18 août —	18 août —	18 août —	18 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —
1 sans-culottides...	17 sept. 1794	17 sept. 1795	17 sept. 1796	17 sept. 1797	17 sept. 1798	17 sept. 1799	18 sept. 1800	18 sept. 1800	18 sept. 1800	18 sept. 1800	18 sept. 1800	18 sept. 1800	18 sept. 1800	18 sept. 1801	18 sept. 1801
5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

AN X 1801-1802		AN XI 1802-1803		AN XII 1803-1804		AN XIII 1804-1805		AN XIV 1805	
1 vendémiaire...	23 septembre 1801	23 septembre 1802	24 septembre 1803	23 septembre 1804	23 septembre 1804	23 septembre 1804	23 septembre 1804	23 septembre 1804	23 septembre 1804
1 brumaire...	23 octobre —	23 octobre —	24 octobre —	23 octobre —	23 octobre —	23 octobre —	23 octobre —	23 octobre —	23 octobre —
1 frimaire...	22 novembre —	22 novembre —	23 novembre —	22 novembre —	22 novembre —	22 novembre —	22 novembre —	22 novembre —	22 novembre —
1 nivôse...	22 décembre —	22 décembre —	23 décembre —	22 décembre —	22 décembre —	22 décembre —	22 décembre —	22 décembre —	22 décembre —
1 pluviôse...	21 janvier 1802	21 janvier 1803	21 janvier 1804	21 janvier 1805	21 janvier 1805	21 janvier 1805	21 janvier 1805	21 janvier 1805	21 janvier 1805
1 ventôse...	20 février —	20 février —	21 février —	20 février —	20 février —	20 février —	20 février —	20 février —	20 février —
1 germinal...	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —
1 floréal...	21 avril —	21 avril —	21 avril —	21 avril —	21 avril —	21 avril —	21 avril —	21 avril —	21 avril —
1 prairial...	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —
1 messidor...	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —
1 thermidor...	20 juillet —	20 juillet —	20 juillet —	20 juillet —	20 juillet —	20 juillet —	20 juillet —	20 juillet —	20 juillet —
1 fructidor...	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —
1 sans-culottides...	18 septembre 1802	18 septembre 1803	18 septembre 1804	18 septembre 1805	18 septembre 1805	18 septembre 1805	18 septembre 1805	18 septembre 1805	18 septembre 1805
5	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Fig 24 – Tableau de conversion calendrier Républicain et Grégorien



Acte de naissance de Pierre TALON - AM de Sotteville-lès-Rouen

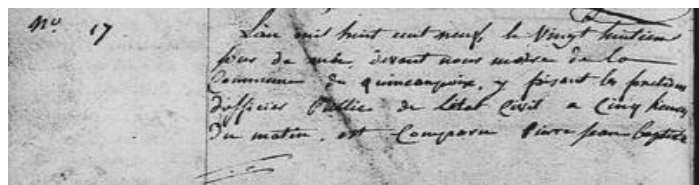
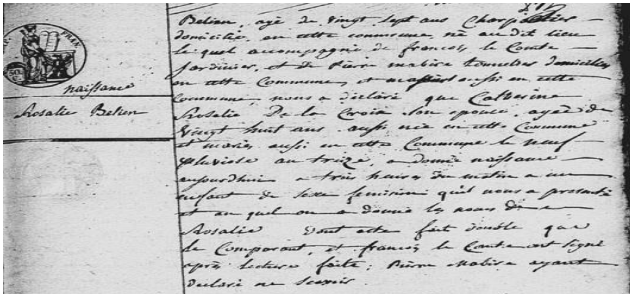
Transcription :
 "Mairie de Sotteville
 Du vingtième jour du mois de vendémiaire l'an neuf de la République Française, une et indivisible. Acte de naissance de Pierre-Augustin TALON, plâtrier et de Rose-Julie BRUNEL, mariés à la commune de Sotteville-lès-Rouen, département de la Seine Inférieure, arrondissement de Rouen.
 Mariés
 Le sexe de l'enfant a été reconnu du sexe masculin.
 Premier témoin, François Pierre Côte, âgé de trente-trois ans, perruquier,
 Second témoin, Marguerite Françoise Grout, âgée de trente-deux ans épouse de Pierre Côte. Sur la réquisition à nous faite par le citoyen Pierre-Augustin Côte, tous domiciliés en la commune de Sotteville, département de la Seine Inférieure, arrondissement de Rouen.
 Et ont signé, après lecture faite ce jour et an, susdit Pierre-Augustin Samire Côte
 Constaté suivant la Loi par moi, Noël Pigoux faisant les fonctions d'officier public de l'Etat-civil."

► **Rosalie BELIEN, son épouse**

Son épouse naît le 28 mai 1809 à trois heures du matin dans la commune de Quincampoix de Pierre Jean-Baptiste Belien charpentier âgé de 27 ans et de Rosalie De La Croix âgée de 28 ans. Son père ne perdit pas de temps pour la déclarer puisqu'il se rendra deux heures après, soit à cinq heures du matin, devant l'officier d'état-civil en la personne de monsieur le Maire et de deux témoins François Le Comte, jardinier et de Pierre Mabire, tonnelier.

Rosalie est la cadette d'une fratrie de trois enfants. Elle a un grand frère, Pierre né le 7 Brumaire An 14(soit le 29 octobre 1805) et une petite-sœur Marie-Julie née le 24 juin 1812.

Acte de naissance de Rosalie BELIEN - AD Seine Maritime Cote 3E999



Transcription :
 "L'an mil huit cent neuf, le vingt-huitième jour de mai, devant nous, Maire de la commune de Quincampoix y faisant les fonctions d'Officier Public de l'Etat-civil
 A cinq heures du matin, est comparu, Pierre-Jean Baptiste Belien, âgé de vingt-sept ans, charpentier, domicilié en cette commune, né au dit lieu ; lequel accompagné de François Le Comte, jardinier et de Pierre Mabire, tonnelier, domiciliés en cette commune, nous a déclaré que Catherine Rosalie De La Croix, son épouse, âgée de vingt-huit ans, aussi née en cette commune et mariés aussi en cette commune le neuf Pluviôse An Treize, a donné naissance aujourd'hui à trois heures du matin, a un enfant de sexe féminin qu'il nous a présenté et auquel on a donné le nom de Rosalie
 Dont acte fait double que le comparant et Francis Le Comte ont signé.
 Après lecture faite, Pierre Mabire ayant déclaré ne savoir signer.
 A Quincampoix, lesdits jour, mois et an."

Avant de poursuivre la vie du couple, nous allons nous arrêter sur le parcours militaire de Pierre-Augustin TALON qui précéda son union maritale.

2.2 - Parcours militaire de Pierre-Augustin TALON

On peut dire que Pierre Augustin TALON est un jeune chanceux, ce qui n'est pas le cas de tous les conscrits. Mais pourquoi ?

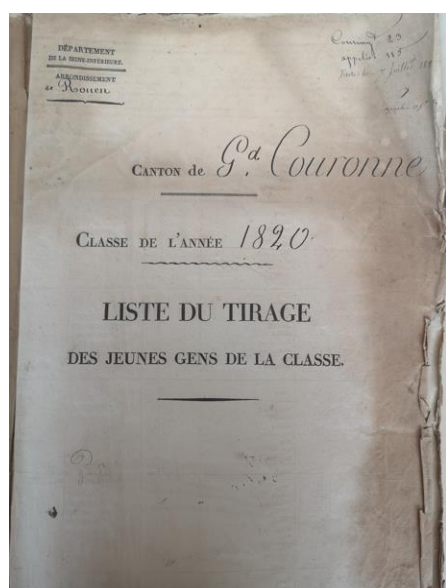


Au XIXème siècle, on pouvait assimiler le service militaire au triste jeu de "La roulette russe". Sous le Directoire, la loi Jourdan-Debrel, adoptée le 5 septembre 1798, a légiféré en ce sens :

« **Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie** »

Ainsi le service militaire devient obligatoire pour tous les hommes français âgés entre 20 et 25 ans. Cependant, cette conscription est tempérée par le principe du tirage au sort, chaque canton devait fournir environ 30 % à 35 % d'hommes. Pour atteindre ce quota, il est institué un tirage au sort à partir de la liste cantonale réalisée par le conseil de révision.

Pour connaître le sort de notre marié, il me faut consulter la série 1R aux archives départementales de la Seine-Inférieure regroupant les affaires militaires. Né en 1800, j'oriente donc ma recherche sur la classe 1820 aux vingt ans de notre jeune Pierre-Augustin. Je le retrouve sur la liste du tirage¹⁴ des jeunes gens de la classe 1820 du canton d'Elbeuf à la case 157 correspondant au numéro échu dans le tirage. Nous apprenons que Pierre-Augustin TALON de Sotteville-lès-Rouen est un jeune homme de taille moyenne 1m68 pour lequel il est précisé comme caractéristique physique "mauvais pied" ce qui ne l'empêche pas d'être considéré comme "Apte au combat". Sur cette même case, le conseil de révision ajoute la mention "libéré". Sur la première page du registre, il est inscrit en manuscrit la date du 7 juillet 1820, on peut supposer qu'il s'agit de la date du tirage au sort.



NUMÉRO	1° NOMS DE FAMILLE ; 2° PRÉNOMS ou noms de baptême ; 3° SURNOM.	DATE de la NAISSANCE. 1° Jour ; 2° Mois ; 3° An.	LIEUX DE LA NAISSANCE ; résidence personnelle des jeunes gens ; NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE des pères et mères.	PROFESSIONS des JEUNES GENS.	TAILLE Mètre, Millim.	MOTIFS d'EXEMPTION OU DE DISPENSE que les jeunes gens ou leurs parents ont proposés de faire valoir devant le conseil de révision.	INDICATION des motifs.	OBSERVATIONS des sous-préfets.
157	1° Talon 2° Augustin	3°	Né à canton d département d résidant à canton d département d fil d et d domicilié à Sotteville		68			

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE RÉVISION,				Observations.
PENDANT LES OPÉRATIONS DE LA LEVÉE.		APRÈS LES OPÉRATIONS DE LA LEVÉE, et concernant les jeunes gens ayant un numéro compris parmi ceux appelés.		
PRÉCISIONS.	MOTIFS DE LA DÉCISION.	DÉCISION.	MOTIFS DE LA DÉCISION.	
	10	11	12	13
		Libéré		

Liste du tirage au sort de la classe 1843 - AD 76, côte 1R897

¹⁴AD 76, côte 1R897

Afin de comprendre cette mention "libéré", je poursuis mes recherches pour obtenir de plus amples informations notamment dans le tableau de recensement (cote 1R667) et la liste départementale du contingent (cote 1R1465). Malheureusement, je ne trouve aucune trace de Pierre-Augustin TALON, la liste du contingent s'arrêtant au numéro 63. De ce constat, il est ainsi possible de déduire que le quota demandé était rempli en retenant, pour la classe 1820 du canton d'Elbeuf, les jeunes hommes ayant tiré les numéros de 1 à 63. Pierre-Augustin TALON échappe ainsi au service militaire. C'est de ce système du tirage au sort qu'est venue l'expression "**tirer le mauvais numéro**".

Mais tirer un bon numéro n'était pas la seule manière pour être exempté du service militaire. Les jeunes hommes n'ayant pas eu la même chance que Pierre-Augustin pouvaient se faire remplacer moyennant une somme d'argent. Ce système de "remplacement" fit apparaître un véritable commerce avec le développement d'intermédiaires, d'assurances pour garantir les jeunes hommes contre les chances du recrutement. Les hommes "aisés" pouvaient ainsi financer leur tranquillité en versant une somme au remplaçant pour qui cet argent était une manne financière. Le prix du remplacement pouvait varier d'une région à une autre ou évidemment connaître une flambée en période de conflit.



Annnonce retrouvée dans le Journal de Rouen du 12/07/1821
- AD 76 Cote JPL 3_63

Le tirage au sort et le remplacement seront supprimés par la loi du 21 mars 1905.

2.3 - L'union du couple

Repartons de l'acte de mariage entre Pierre-Augustin TALON et BELIEN Rosalie qui nous a amené à l'étude de cette famille.

Le 04 juin 1836 à 11h00 du matin, le couple se prend pour époux réciproquement devant l'officier d'état-civil, adjoint au Maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen.

A la lecture de l'acte¹⁵, on comprend qu'il s'agit du second mariage de Pierre-Augustin. Il est précisé "*veuf d'une première noce avec LESUEUR Julie Catherine décédée le 06/08/1834 à Sotteville-lès-Rouen*". Il déclare être tisserand, âgé de 35 ans demeurant Place du Carfour à Sotteville-lès-Rouen. Ses parents, Pierre-Augustin TALON et Rose-Julie BRUNEL sont tous deux décédés.

¹⁵AD76 côte 3E999, feuillet 109, acte n°190

mariage Pierre Augustin Talon, tisserand âgé de
trente cinq ans, né en cette commune le vingt vendémiaire
an neuf, y demeurant Place du Carfour, veuf de Julie
Catherine Lesueur, décédée en cette commune le six août mil huit
cent trente quatre, fille majeure de Pierre Augustin Talon, d'ici

Transcription :

"mariage, Pierre-Augustin Talon, tisserand, âgé de trente-cinq ans, né en cette commune le vingt Vendémiaire an neuf, y demeurant Place du Carfour, veuf de Julie Catherine Lesueur, décédée en cette commune le six août mil huit cent trente-quatre, fille majeure de Pierre-Augustin Talon"

S'agissant de la mariée, elle se déclare femme de confiance, âgée de 27 ans et demeurant 27 rue Préfontaine à Rouen. Ses parents, Pierre Jean-Baptiste BELIEN et Catherine Rosalie Delacroix, étaient également décédés.

L'adresse fournie par de la jeune Rosalie, 27 rue Préfontaine est la même adresse que l'un des témoins, Pierre Jacques Séraphin PENNETOT, teinturier, âgé de 33 ans. On peut imaginer que la jeune Rosalie travaille pour la famille PENNETOT. Au vu de ces éléments, je décide d'approfondir ma recherche concernant Pierre PENNETOT sur le site Généanet. Celle-ci me permet d'identifier le mariage d'un nommé Pierre PENNETOT avec la jeune Marie Anne BOULAN en date du 25/10/1828 à ROUEN. Sur leur acte de mariage, obtenu via le site des Archives Départementales de la Seine-Maritime, côte 3E999, feuillet 87, le jeune Pierre Jacques est domicilié chez son père veuf depuis 1822, au 27 rue Préfontaine à ROUEN, également teinturier.

S'ajoutent parmi les témoins :

- Augustin LEGRAND futur beau-frère du marié, âgé de 44 ans, serrurier
- Emery HENRY, voisin de Pierre-Augustin, âgé de 35 ans, tailleur
- Charles LESUEUR, amie de la mariée, âgé de 51 ans, cultivateur et demeurant Grande Rue à Sotteville-lès-Rouen

2.4 - La vie conjugale

► Leur descendance

Afin de déterminer si des enfants sont nés de cette union, je m'oriente, dans un premier temps, vers les tables décennales qui répertorient l'ensemble des actes de naissances, mariages et décès par décennie et par commune.

Les recherches me permettent d'identifier deux enfants :

- TALON Pauline née en Juin 1837
- TALON Julie née en Juillet 1836

Thomas Bélaire, Améric	Avril 24 1844
Alphonse Augustin Augustin	juin 11 1844
Antoine Bléant Louise Eugénie	juin 2 1844
Célestin Prosper Belle	Mars 15 1844
Amour Emile Charles	Mars 23 1844
Torrelle Reine	Avril 27 1844
Talbot Julie Augustine	Juillet 30 1844
Libert Honoré	Avril 29 1844

Tables décennales 1833 -1852 - AD 76 Sotteville-lès-Rouen Feuillet 43

Afin de m'assurer qu'il puisse s'agir des enfants du couple, je consulte les registres d'état-civil, plus précisément chaque acte de naissance pour vérifier la filiation. Cette vérification s'avère positive à la lecture des actes :

1er enfant : Pauline TALON, née le 10 juin 1837

N 111 L'an mil huit cent trente-sept le dix-huit juin à midi par devant moi, adjoint officier public de l'état-civil par délégation de monsieur le Maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen, canton de Grand-Couronne, département de la Seine Inférieure, est comparu **Pierre Augustin Talon**, tisserand, âgé de trente-six ans, demeurant en cette commune, rue du Moulin à Vent, lequel m'a déclaré que, ce jour d'hui à huit heures du matin en son domicile et en vertu de son légitime mariage contracté en cette commune le quatre juin mil huit cent trente-six avec **Rosalie Belien**, il lui est né un enfant du sexe féminin auquel a été donné le prénom de Pauline Augustine, de laquelle déclaration, j'ai rédigé en présence des témoins majeur ci-après Edouard Leory, fullantier, âgé de vingt-huit ans demeurant en cette commune Grande Rue et Jacques Alphonse Absire, tailleur d'habits, âgé de trente-neuf ans, demeurant aussi en cette commune Place du Puits de la Montée, tous deux amis du déclarant. Dont acte fait double que les comparans père et témoins ont signé avec moi, après lecture faite; un mot rayé nul.

Talon Augustin
Belien Rosalie
Leory Edouard
Absire Jacques Alphonse
Guillaume Delagrè

Transcription

"L'an mil huit cent trente-sept le dix-huit juin à midi par devant moi, adjoint officier public de l'état-civil par délégation de monsieur le Maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen, canton de Grand-Couronne, département de la Seine Inférieure, est comparu **Pierre Augustin Talon**, tisserand, âgé de trente-six ans, demeurant en cette commune, rue du Moulin à Vent, lequel m'a déclaré que, ce jour d'hui à huit heures du matin en son domicile et de son légitime mariage contracté en cette commune le quatre juin mil huit cent trente-six avec **Rosalie Belien**, il lui est né un enfant du sexe féminin auquel a été donné le prénom de Pauline Augustine, de laquelle déclaration, j'ai rédigé en présence des témoins majeur ci-après Edouard Leory, fullantier, âgé de vingt-huit ans demeurant en cette commune Grande Rue et Jacques Alphonse Absire, tailleur d'habits, âgé de trente-neuf ans, demeurant aussi en cette commune Place du Puits de la Montée, tous deux amis du déclarant.

Dont acte fait double que les comparans père et témoins ont signé avec moi, après lecture faite; un mot rayé nul."

2nd enfant : Julie TALON, née le 30 juillet 1838

N 128 L'an mil huit cent trente-huit le trente juillet à une heure après-midi par devant moi, adjoint officier public de l'état-civil par délégation de monsieur le Maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen, canton de Grand-Couronne, département de la Seine Inférieure, est comparu le sieur **Pierre Augustin Talon**, tisserand, âgé de trente-sept ans, demeurant en cette commune rue du Moulin à Vent, lequel m'a déclaré ce jour d'hui à cinq heures du matin, en son domicile et de son légitime mariage contracté en cette commune le quatre juin mil huit cent trente-six avec **Rosalie Belien**, couturière âgée de vingt-neuf ans, il lui est né un enfant du sexe féminin qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Julie Augustine, de laquelle déclaration, j'ai rédigé en présence des témoins majeurs ci-après, Henry Emery, tailleur d'habits, âgé de trente-sept ans demeurant en cette commune rue du Carrefour, ami du déclarant et Amédée Roland, perruquier, âgé de trente-huit ans, demeurant en cette commune Grande Rue, aussi ami du déclarant. Dont acte fait double que les père et témoins ont signé avec moi après lecture faite.

Talon Augustin
Belien Rosalie
Emery Henry
Roland Amédée
Guillaume Delagrè

Transcription

"L'an mil huit cent trente-huit juillet à une heure après-midi par devant moi, adjoint officier public de l'Etat Civil, par délégation de monsieur le Maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen, canton de Grand Couronne, département de la Seine-Inférieure, est comparu le sieur **Pierre Augustin Talon**, tisserand, âgé de trente-sept ans, demeurant en cette commune rue du Moulin à Vent, lequel m'a déclaré ce jour d'hui à cinq heures du matin, en son domicile et de son légitime mariage contracté en cette commune le quatre juin mil huit cent trente-six avec **Rosalie Belien**, couturière âgée de vingt-neuf ans, il lui est né un enfant du sexe féminin qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Julie Augustine, de laquelle déclaration, j'ai rédigé acte en présence des témoins, majeurs ci-après, Henry Emery, tailleur d'habits, âgé de trente-sept ans demeurant en cette commune rue du Carrefour, ami du déclarant et Amédée Roland, perruquier, âgé de trente-huit ans, demeurant en cette commune Grande Rue, aussi ami du déclarant.

Dont acte fait double que les père et témoins ont signé avec moi après lecture faite;"

► Le foyer au travers du recensement

La famille ainsi constituée, je décide de vérifier cette composition du foyer au travers des recensements de la commune, consultable en série 6M sur le site en ligne des archives départementales de la Seine Maritime. Je retrouve le couple Pierre-Augustin TALON et sa femme Rosalie comme habitant de la commune de Sotteville-lès-Rouen sur les recensements de 1841 et 1851 demeurant Grande Rue. Et là, quelle surprise !

Les deux filles du couple âgées de 3 et 4 ans, lors du recensement de 1841, ont disparu du foyer. Je fais le même constat pour le recensement de 1851. Si ces enfants n'apparaissent pas, un troisième individu entrainé dans la composition du foyer, un nommé **"Talon Fils Pierre"**.

Recensement 1841 - AD 76 cote 6 M 46

N° ordre du ménage

1163 - Talon Pierre Tisserand
1163 - Talon F. Rosalie sa femme
1163- **Talon fils Pierre son fils**

Recensement 1841 - AD 76 cote 6 M 108

N° ordre du ménage

192 - Talon Pierre Homme de peine 51
192 - Belien Talon Rosalie sa femme Couturière 43
192- **Talon Charles leur fils platrier 27**

Une interrogation s'ajoute sur ce fils, puisque lors du recensement en 1841, il s'agissait de Talon Pierre, sans autre précision et en 1851, il s'appelait Talon Charles âgé de 27 ans. Ce fils, s'il s'agit de la même personne, était ainsi né en 1834, avant le mariage du couple en 1836, la même année que le décès de sa précédente épouse Julie LESUEUR. On peut logiquement supposer qu'il s'agit de son fils né de son premier mariage sur lequel nous reviendront ultérieurement.

La disparition des deux jeunes filles reste une énigme. Je décide alors d'élargir mes recherches sur les tables décennales des communes avoisinantes à savoir les villes de ROUEN, PETIT QUEVILLY, ROUEN, SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, GRAND QUEVILLY, CANTELEU, MAROMME et DARNETAL¹⁶ jusqu'en 1892 mais aucune trace des deux jeunes filles. Je poursuis sur le site Geneanet toujours sans aucun résultat.

L'étude de la descendance du couple Pierre-Augustin TALON et Rosalie BELIEN semble compromise.

¹⁶ AD 76 Tables décennales Petit-Quevilly 4E10028, 4E10032 ; Rouen 4E10074, 4E10075, 4E10066, 4E10076, 4E10067, 4E10077, 4E10078, 4E10068, 4E10079, 4E10069; Canteleu 4E10035, 4E10042 ; Maromme 4E10038, 4E10042; Darnétal 4E10001, 4E10007; Saint Etienne du Rouvray 3E999, 4E10029, 4E10032 ; Grand-Quevilly 4E10026, 4E10032

Je prends alors la décision d'étudier la première union de Pierre-Augustin TALON avec la jeune Julie LESUEUR dont l'étude s'effectuera ultérieurement.

2.5 - Leur décès

Le 29 Mai 1869 à cinq heures du soir, Pierre-Augustin décède à l'âge de soixante-huit ans à son domicile au 348 rue Grande à Sotteville-lès-Rouen. Le décès est déclaré par deux de ses amis, Augustin ANNESTY âgé de quarante-cinq ans, peintre et Louis LEBRUN, garçon de bureau âgé de quarante et un ans, garçon de bureau, tous deux demeurant sur Sotteville-lès-Rouen. Malheureusement, je ne retrouve pas sa déclaration de décès, les tables de succession et absences étant lacunaire pour l'année 1869.

Il est important d'indiquer que tout décès est soumis à une déclaration obligatoire auprès du bureau fiscal de rattachement. Cette déclaration est inscrite dans une table alphabétique par année et par bureau même en l'absence de succession. Jusqu'en 1969, cette table portait le nom de *Table de successions et Absences* conservée en sous-série 3Q aux archives départementales. Depuis cette date, cette table de Successions et absences a été remplacée par les fiches décès.

Le 16 mai 1876 à onze heures du matin, sa seconde épouse, Rosalie BELIEN décède à l'âge de soixante-dix ans, au 54, rue Préfontaine à ROUEN, domicile de son neveu Constant BELIN, menuisier. A son décès, Rosalie se domicilie au 39 Place de l'hôtel de ville à Sotteville-lès-Rouen. La consultation de la Table des décès et Successions ne permet pas de retrouver Rosalie BELIEN.¹⁷

Revenons donc sur le premier mariage de Pierre-Augustin.

3- La première union de TALON Pierre-Augustin et LESUEUR Julie

3.1 - LESUEUR Julie

Elle naît le **3 Vendémiaire An XII** (soit le 26 septembre 1803 en calendrier grégorien) au domicile parental, Grande rue à Sotteville-lès-Rouen de LESUEUR Charles et de FAUQUET Julie. Elle est l'aînée d'une fratrie de cinq enfants.

- Fratrie :
- **Julie LESUEUR née le 3 Vendémiaire An XII (26 septembre 1803)**¹⁸
 - *Félicité LESUEUR* née le Premier Fructidor An XIII (20 juin 1805)¹⁹
 - *Mélanie LESUEUR* née le Premier Fructidor An XIII (20 juin 1805)²⁰
 - *François LESUEUR* né le 23/09/1806²¹
 - *Prosper LESUEUR* né le 05/05/1809²²

¹⁷AD 76, côte 3Q43-785

¹⁸AD76, côte 3E999, feuillet 4, acte 2

¹⁹AD76, côte 3E999, feuillet 5, acte 178

²⁰AD76, côte 3E999, feuillet 105, acte 179

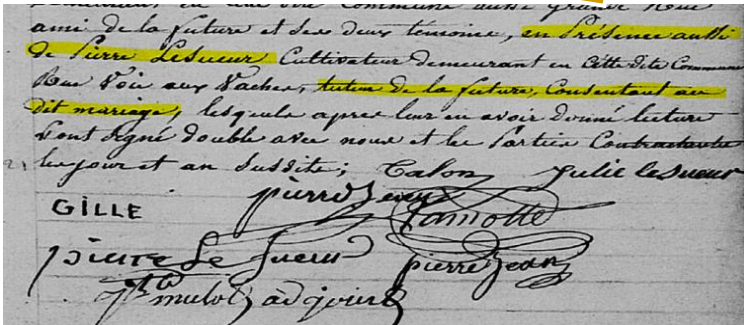
²¹AD76, côte 3E999, feuillet 82, acte 178

²²AD76, côte 3E999, feuillet 33, acte 60

3.2 - L'union du couple

Les jeunes mariés, Pierre-Augustin TALON et Julie LESUEUR, âgés respectivement de 22 ans et de 19 ans, s'unissent le mardi 16 juillet 1822 devant l'officier public, adjoint du maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen. Tous les deux auraient sûrement aimer que leurs parents, malheureusement décédés, assistent à ce mariage.

A la lecture de l'acte, il est précisé que Julie LESUEUR se marie avec le consentement de son tuteur, Pierre LESUEUR.



"en présence aussi de Pierre Lesueur [...], tuteur de la future, consentant au dit mariage"

Pourquoi ce consentement alors que Julie LESUEUR est âgée de 19 ans ?

Au 19^{ème} siècle, la majorité n'est pas celle que l'on connaît aujourd'hui qui est de 18 ans pour les femmes comme pour les hommes qui, d'ailleurs, ne date que depuis 1974. Avant, la majorité civile était fixée à 21 ans et ce depuis la Révolution par la loi du 27 septembre 1792. Si ce n'est plus le cas, il fallait distinguer jusqu'en 1907, la majorité civile de la majorité matrimoniale.

Majorité matrimoniale : âge auquel une personne est considérée comme capable de s'engager dans les liens du mariage sans autorisation de ses parents ou tuteurs

En 1822, le mariage de Pierre-Augustin TALON et Julie LESUEUR est régi par les règles fixées du Code civil de Napoléon de 1804 à savoir :

Article 148 du code civil napoléonien (1804) :

" Le fils qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, la fille qui n'a pas atteint l'âge de vingt-et-un an accompli, ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère : en cas de dissentiment, le consentement du père suffit"

La législation obligeait ainsi les femmes à disposer du consentement des parents ou du tuteur jusqu'à l'âge de 21 ans. Pour le marié, on considérait que si les parents étaient décédés, il était ainsi majeur.

3.3 - Leur vie conjugale

Le couple Pierre-Augustin TALON et Julie LESUEUR auront, dans le cadre de leur union, quatre enfants dont deux décéderont malheureusement en bas âge :

- **Premier enfant** : Louis né le 17 mai 1825 qui décédera à l'âge de 5 ans en 1830
- **Deuxième enfant** : Joachim né le 16 décembre 1826, qui décédera à l'âge de deux ans le 8 mars 1828
- **Troisième enfant** : Julie née en le 27 juillet 1829 qui épousera le 26 mai 1857 Augustin AUDELIN épicier à Barneville sur Seine (76) avec qui elle aura deux enfants
- **Quatrième enfant** : **Charles Pierre Augustin** né le 23 février 1823 sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Ainsi, cela confirme que le fils qui apparaît dans le foyer de Pierre-Augustin TALON sur les recensements de 1841 et de 1851, est le fils qui est né de sa première union avec Julie LESUEUR.

3.4 - Une photographie des lieux de vie

Au travers des actes d'état-civil, on peut constater que Pierre Augustin, de sa naissance à son décès, connut différents logements tout en restant dans un même secteur de la ville de Sotteville-lès-Rouen à proximité de l'Eglise.

1er domicile (1800) : 348 Grande rue - Sotteville-lès-Rouen

2ème domicile (1822, 1836) : Place du Carfour - Sotteville-lès-Rouen

3ème domicile (1869) : 348 Grande rue - Sotteville-lès-Rouen

Pour mieux visualiser l'environnement de Pierre-Augustin, voici ci-dessous un ancien plan de la ville de Sotteville-lès-Rouen découvert dans les fonds anciens de la bibliothèque de Sotteville-lès-Rouen, non référencé sur lequel j'y ai placé des anciennes cartes postales associées aux différents lieux de vie de la commune, répertoriées sur le site de la Bibliothèque de Sotteville-lès-Rouen.

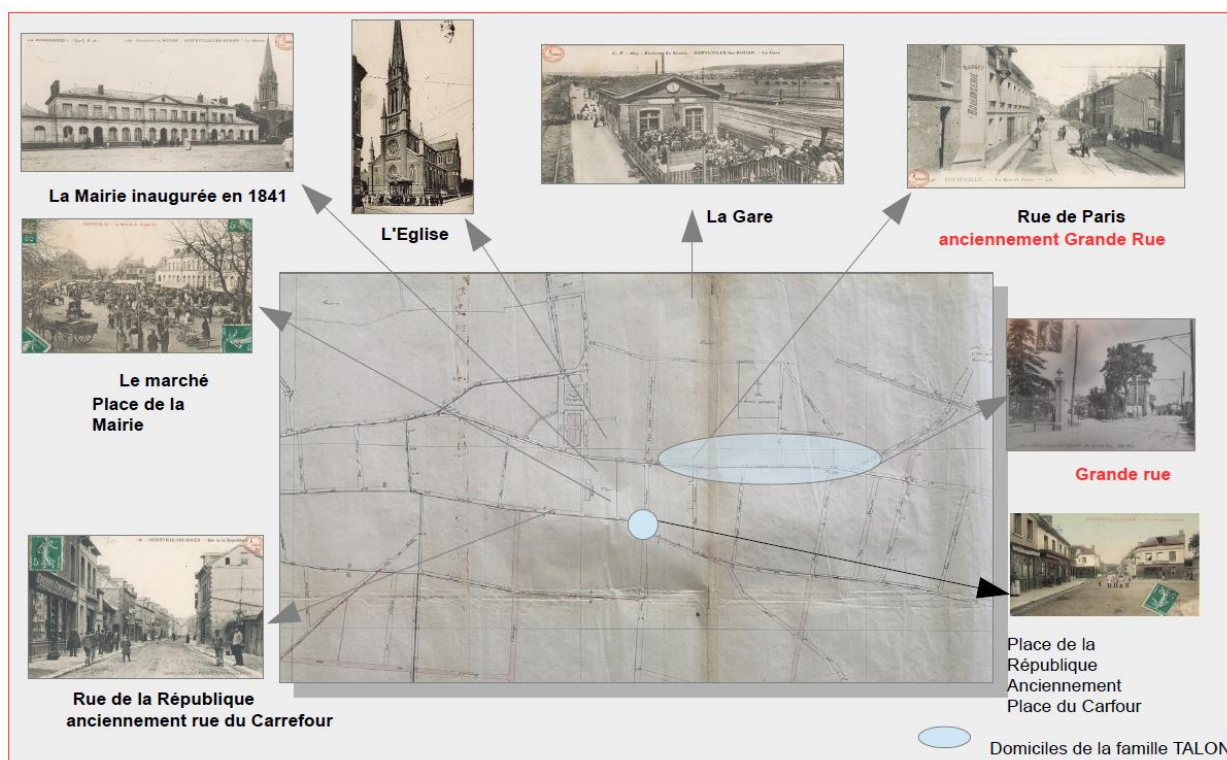


Fig 25 – Ancien plan de Sotteville-lès-Rouen et des photos des rues de Rouen

3.5 - Pierre-Augustin et la propriété

En faisant la liste des domiciles successifs de Pierre-Augustin TALON, il apparaît une adresse commune, le 348 Grande Rue à Sotteville-lès-Rouen. Une interrogation se pose sur une éventuelle propriété foncière. Je décide alors de vérifier auprès des hypothèques.

Que signifie hypothèque ?

Une hypothèque est un droit qui grève un immeuble bâti ou non bâti pour garantir le paiement d'une créance. Depuis 1798, les inscriptions des créances hypothécaires et la transcription de tous les actes de mutation sont rendus obligatoires. Les notaires ont l'obligation de déposer les actes authentiques relatifs aux immeubles au Service de Publicité Foncière, bureau d'enregistrement rattaché à la Direction des Finances Publiques. Cette mission fiscale a pour but la perception de taxes et d'impôts sur chaque transcription.

Mais pour arriver au "graal" à savoir l'acte notarié, il faut passer par plusieurs étapes. La recherche des hypothèques demande patience et méthodologie.

→ 1ère étape : **registre indicateur** indique la table alphabétique à consulter, par exemple la table répertoriant les formalités hypothécaires du nom Durand à Martin et donc incluant le nom recherché

→ 2ème étape : **tables alphabétiques**, on va y trouver l'ensemble des personnes portant le nom Durand possédant un bien foncier avec une ligne par personne mentionnant son état civil. Chaque ligne (chaque personne) est rattachée à un numéro de volume et une case "personnelle" dans le répertoire des formalités

→ 3ème étape : **répertoire de formalités**, on va y retrouver dans le volume, la case de la personne concernée qui listera toutes les mutations liées à cette personne avec le numéro du volume et le numéro d'article

→ 4ème étape : **registre des formalités** où sont retranscrits tous les actes chronologiquement, il suffit de se reporter au numéro d'article obtenu précédemment

Je m'engage alors dans cette quête aux hypothèques pour Pierre TALON. Après être passé par les étapes pré-citées (registre indicateur²³, tables alphabétiques²⁴, répertoire des formalités²⁵), j'identifie trois actes :

- Le 7 décembre 1827 par acte notarié (acte n°8)²⁶, Pierre-Augustin TALON vend à Sieur Nicolas FEVRIER un bâtiment à usage d'habitation situé au 53 rue Grande à Sotteville-lès-Rouen. Ce bien était entré dans son patrimoine pour moitié avec sa sœur Félicité TALON par acte sous seing privé en date du 15 septembre 1822 suite au décès de leur père Pierre-Augustin décédé seize ans plus tôt. Ce dernier avait également reçu ce bien en héritage de ses père et mère Nicolas TALON et Jeanne MULLOT. On pouvait s'imaginer ce bien par la description qui en était faite dans l'acte notarié :

²³ Registre indicateur, AD76, côte 4Q4/1-8

²⁴ Tables alphabétiques, AD 76, côte 4Q 1 / 2-57

²⁵ Répertoire des formalités, AD76, côte 4Q 1 6322

²⁶ Registre des formalités, AD 76, côte 4Q4/4-542

*Primo un bâtiment à usage demeure construit en maçonnerie
de Caillou avec Chaines de pierres Couvert en Thuisse situé en
la dite Commune de Sotteville grande rue Numéro Cinquante
trois au quel bâtiment on accède par une porte et allée
Chartière et par une Cour Commune avec le sieur Fleury*

Transcription :

"Primo, un bâtiment à usage demeure construit en maçonnerie de caillou avec chaînes de pierre couvert en tuile situé en ladite ville de Sotteville, Grande Rue, numéro cinquante-trois ; Auquel bâtiment, on accède par une porte et allée Chartière et par une cour commune avec le sieur Fleury"



Fig 26 - Maison typique de l'agglomération rouennaise

Une partie de la vente est payée comptant pour la somme de 150 francs par l'acquéreur et une seconde partie sous forme de rente viagère annuelle de vingt-cinq francs.

▪ Dans un acte notarié du 7 décembre 1827 (acte n°97)²⁷, Pierre-Augustin TALON a voulu s'assurer du paiement de cette rente viagère et a ainsi pris une inscription hypothécaire sur le bien. Si l'acquéreur ne réglait pas cette vente, le vendeur se paierai sur le prix du bien.

²⁷Registre des formalités AD76, côte 4Q4/6-135

3.6 - Décès de LESUEUR Julie

La première épouse de Pierre-Augustin TALON décède le six août 1834²⁸ à midi à son domicile, Place Carfour à Sotteville-lès-Rouen à l'âge de 31 ans. Pierre-Augustin déclare son décès auprès de l'officier public de l'état-civil le lendemain accompagné du frère consanguin de son épouse, Michel LESUEUR âgé de 50 ans, cultivateur et demeurant Grande rue à Sotteville-lès-Rouen.

Ainsi, afin d'identifier une éventuelle succession au décès de la jeune épouse, je décide de consulter la série 3Q aux archives départementales.

TABLE des

INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENTS, ALPHABÉTIQUEMENT.					INDIQUER si le décédé ou l'absent est célibataire, veuf ou marié, et s'il a des enfants.	APPOSITIONS DE SCÉLÉS. DATE de l'enregistrement.	LÉVÉS DE SCÉLÉS. DATE de l'enregistrement.	TUTELLES ET CURATELLES. DATE de l'enregistrement.
NOMS.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DOMICILES.	ÂGE.				
Samotte	Madeleine	veuve	Sotteville-lès-Rouen	30	29 juillet 1834			
Lesueur	Julie			31	6 août 1834			
Lesueur	Michel			50				
Lesueur	Michel			50				

Successions et Absences.

INVENTAIRES.		VENTES DE MEUBLES.		DATES des déclarations des successions, dons ou legs.	NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURS DES HÉRITIERS donataires ou légataires (non alphabétiquement).	BIENS DÉCLARÉS.			OBSERVATIONS.
DATE de l'enregistrement.	MONTANT de l'évaluation.	DATE de l'enregistrement.	MONTANT de la vente.			VALEUR de mobilier, argent, rentes et créances.	REVENUS des immeubles.	SITUATION des immeubles.	
				13 juin 1835	Pierre-Augustin Talon				
					Michel Lesueur				

Table de successions et absences, année 1834 AD 76 côte 3Q18/164

J'y retrouve la jeune Julie LESUEUR, décédée à l'âge de 31 ans avec pour héritier son mari **Pierre-Augustin TALON**. La mention d'une succession est portée, la datant au **13 juin 1835**. Malheureusement, les déclarations de mutation après décès sont lacunaires et n'existent qu'à partir de 1845 aux archives départementales de Seine Maritime.

²⁸AD 76, EC Sotteville-lès-Rouen, feuillet 130, acte n220

4 – L'ascendance de Pierre-Augustin TALON

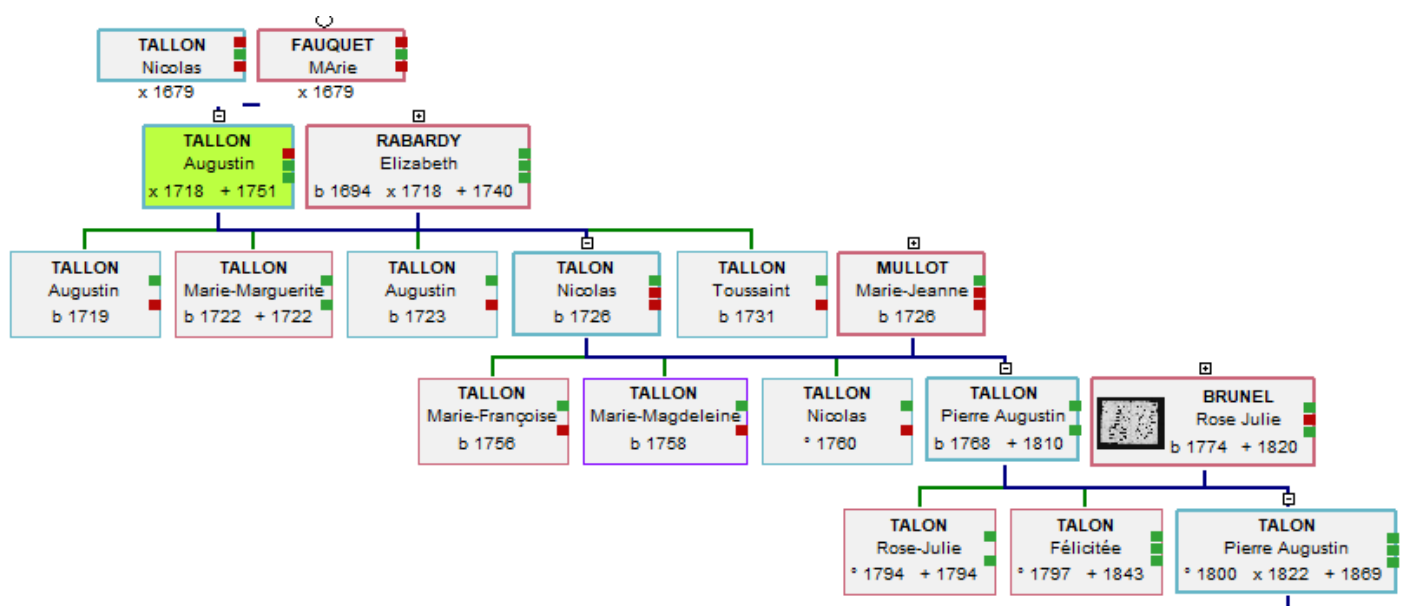


Fig 27 – Extrait de l'arbre généalogique de la famille TALON

Ayant pour consigne, pour ce mémoire, de remonter la branche ascendante d'un des époux du couple de référence, je m'oriente alors sur l'ascendance de Pierre-Augustin TALON. Pour effectuer ce travail, les recherches sont différentes selon la période, selon que les recherches se fassent avant ou après la Révolution.

En effet, jusqu'à la Révolution, les registres des baptêmes, mariages et sépultures étaient tenus par les autorités religieuses. Les registres d'état-civil sont rendus obligatoires sous François 1er par l'ordonnance de Villers-Cotterets en 1539. Ces actes étaient tenus dans des **registres paroissiaux** pour les baptêmes, mariages et sépultures. La Révolution amène un tournant dans notre état-civil en sécularisant le mariage et en laïcisant l'état-civil. Les **registres d'état-civil**, comme nous les connaissons aujourd'hui, sont mis en place. Le caractère religieux est supprimé, il s'agit maintenant de registres de "naissances, mariages et décès" tenus par des officiers d'état-civil. On ajoute à ces registres, des **tables décennales** qui répertorient tous les actes par décennie.

Mon travail débute donc par la consultation des tables décennales présentes à partir de 1793 sur la commune de Sotteville-lès-Rouen. Celles-ci me permettent de retrouver les actes de décès des parents du marié dont les noms apparaissent sur l'acte de mariage de TALLON Pierre-Augustin et BRUNEL Julie. Dès la première génération ascendante, je me retrouve confronté à l'absence de tables décennales et registres d'état-civil. Je me dirige alors vers les registres paroissiaux en consultant chaque année.

4.1 - Génération +1 : Pierre-Augustin TALLON et BRUNEL Julie

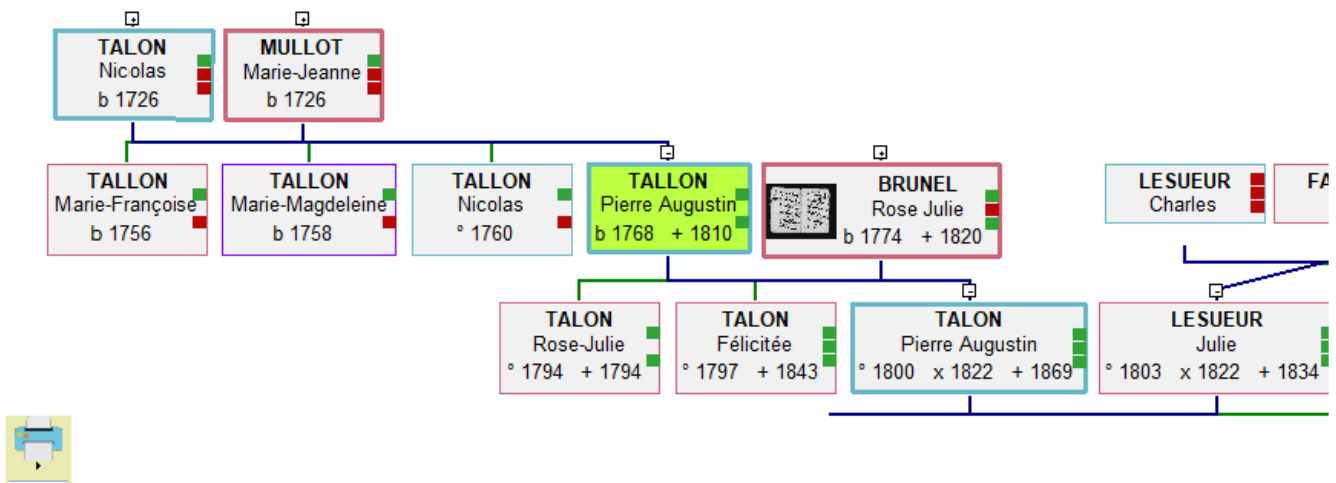


Fig 28 – Extrait de l'arbre généalogique de la famille TALON

► Leur naissance

Le père de notre marié portant le même prénom "Pierre-Augustin", ce qui est une caractéristique de l'anthroponymie de cette époque, est baptisé le 04 janvier 1768²⁹ dans la paroisse de Sotteville-lès-Rouen. Il est le fils de TALON Nicolas, maître-plâtrier et MULLOT Marie-Jeanne. On constate que l'orthographe est différente, le nom de TALLON supporte deux "L". Cette perte d'un "L" est apparue dans l'acte de naissance de notre marié en 1800. On peut supposer qu'il s'agit d'une faute d'orthographe, faute qui perdurera, le nom de TALON ne portera plus qu'un seul L pour les générations suivantes. Il est le petit dernier d'une fratrie de cinq enfants, il grandit au milieu de trois sœurs et un frère :

- Fratrie :
- Marie-Françoise TALLON baptisée le 14 avril 1756³⁰
 - Marie-Magdeleine TALLON baptisée le 23 juillet 1758³¹
 - Nicolas TALLON baptisé le 29 novembre 1760³²
 - **Pierre-Augustin TALLON baptisé le 04 janvier 1768**

Son épouse Julie BRUNEL est baptisée le 20 octobre 1774³³, fille de Michel BRUNEL, maître boulanger et de Marie Anne DEGOY. Elle est issue d'une grande fratrie composée dix enfants, cinq sœurs et cinq frères :

- Fratrie :
- Jean-Baptiste BRUNEL baptisé le 10 février 1753³⁴, il décédera trois jours plus tard
 - Michel BRUNEL baptisé le 22 septembre 1754³⁵
 - Michel BRUNEL baptisé le 12 juin 1755³⁶

²⁹AD76_cote 4 E 2447 feuillet 71

³⁰AD76_côte 4 E 2446 feuillet 36

³¹ AD76 côte 4E 2446 feuillet 94

³²AD76 côte 4 E 2446 feuillet 16

³³AD76 côte 4 E 2447 feuillet 66

³⁴AD76 côte 4E 2446 feuillet 6

³⁵AD76 côte 4E 2446 feuillet 121

³⁶AD76 côte 4E 2446 feuillet 11

- *Anne-Julie BRUNEL* baptisée le 09 juin 1758³⁷
- *Jean-Baptiste BRUNEL* baptisé le 15 juin 1761³⁸
- *Marguerite BRUNEL* baptisée le 07 octobre/1763³⁹
- *Auguste BRUNEL* baptisé le 25 février 1767⁴⁰
- *Jacques BRUNEL* baptisée le 26 septembre 1769⁴¹
- *Anne BRUNEL* baptisée le 18 juillet 1772⁴²
- **Julie Rose BRUNEL baptisée le 20 octobre 1774**
- *Michel BRUNEL* baptisé le 22 octobre 1777⁴³

► Leur union

Le Lundi 14 octobre 1793⁴⁴ en la maison commune de Sotteville-lès-Rouen, il s'unit, à l'âge de 26 ans, par les liens du mariage avec Julie BRUNEL alors âgée de 19 ans. Cette union se fait en la présence des deux parents respectifs, TALLON Nicolas et MULLOT Marie-Jeanne ainsi que de Michel BRUNEL et Marie-Anne DEGOY.

De leur mariage, naîtront trois enfants :

- **Premier enfant** : Rose-Julie TALON⁴⁵ née en 1794 qui décédera à sa naissance
- **Deuxième enfant** : Félicité TALON née en 1797⁴⁶, elle épousera en premières noces Jean-Baptiste FESSARD le 26/10/1815, qui décédera le 19/07/1817⁴⁷. Veuve, elle s'unira en deuxièmes noces avec Pierre LEGRAND le 28/11/1835
- **Troisième enfant** : **Pierre-Augustin TALON né le 12/10/1800**

► Leur décès

Pierre-Augustin TALLON décède le 28 septembre 1810⁴⁸ à son domicile, rue Grande à Sotteville-lès-Rouen. Le décès est déclaré par son frère, Nicolas TALLON âgé de 51 ans et son beau-frère, Jacques LANGLOIS, âgé de 55 ans.

Son épouse décédera dix ans plus tard, le vingt-neuf mars 1820⁴⁹ à son domicile situé Grande Rue à l'âge de 45 ans. La déclaration sera faite par son gendre Jean-Baptiste FESSARD, mari de sa fille Félicité.

Poursuivons notre remontée dans le temps pour savoir qui étaient les grands-parents de notre marié. L'acte de mariage de ses parents, entre Pierre-Augustin TALON et Rose-Julie BRUNEL a permis de déterminer l'âge de son père, 26 ans, ce qui suppose que ce dernier est né vers 1767.

Malheureusement, les registres paroissiaux sont très lacunaires et ne précisent que les noms des parents de l'enfant ou du marié. Je me suis, dans un premier temps, basée sur l'année 1767 en "épluchant" les registres entre 1755 et 1780 pour espérer retrouver des frères et sœurs mais également l'acte de mariage des grands-parents. Ce long travail a "porté ses fruits", j'ai pu reconstruire le puzzle familial.

³⁷AD76 côte 4E2446 feuillet 90

³⁸AD76 côte 4E2446 feuillet 30

³⁹AD76 côte 4E2446 feuillet 77

⁴⁰AD76 côte 4E2446 feuillet 53

⁴¹AD76 côte 4E2446 feuillet 109

⁴²AD76 côte 4E2447 feuillet 13

⁴³AD76 côte 4E2446 feuillet 136

⁴⁴AD76 côte 4E2448 feuillet 87

⁴⁵ AD76 côte 4^E2449 feuillet 33

⁴⁶ AD76 côte 4^E2450 feuillet 32

⁴⁷ AD76 côte 3E999, feuillet 87

⁴⁸AD76 côte 3E999, feuillet 73

⁴⁹AD 76 côte3E999, feuillet 46

4.2 - Génération + 2 : Nicolas TALLON et MULLOT Marie-Jeanne

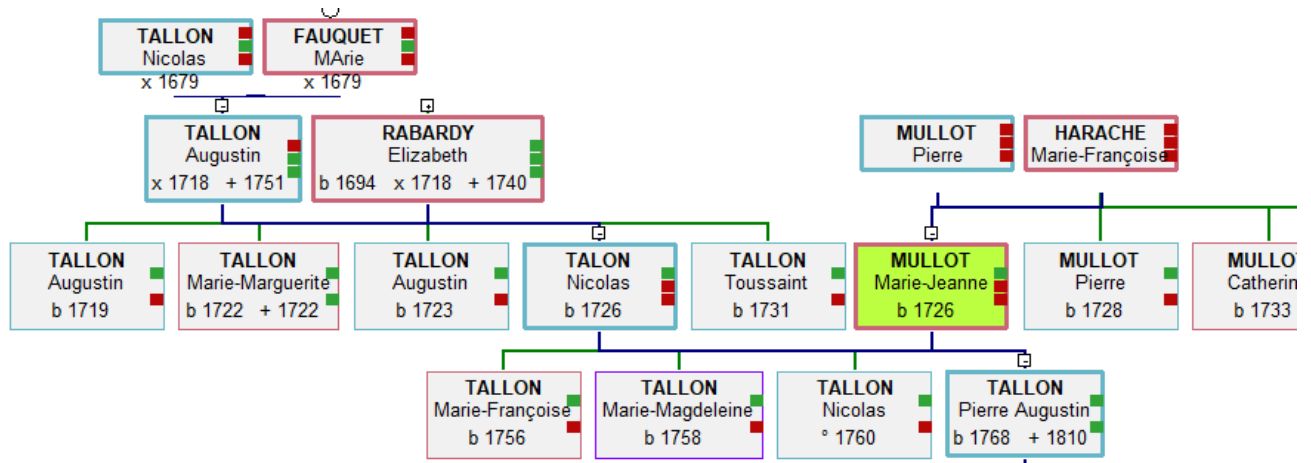


Fig 29 – Extrait de l'arbre généalogique de la famille TALON

Les grands-parents du marié, baptisé le 21 janvier 1926, s'unissent le **samedi 8 février 1755**⁵⁰ après trois *publications de bans*. Nicolas est le fils d'Augustin TALLON et de RABARDY Elizabeth, tous deux décédés. Il sera le petit dernier d'une fratrie de cinq enfants :

- Fratrie :
- *Augustin TALLON* baptisé le 30 mai 1719⁵¹
 - *Marie-Marguerite TALLON* baptisée le 11 septembre 1722⁵² et décédera le lendemain
 - *Augustin TALLON* baptisé le 17 août 1723⁵³
 - **Nicolas TALLON baptisé le 21 janvier 1726**⁵⁴
 - *Toussaint TALLON* baptisé le 22 avril 1731⁵⁵

Sa femme, Marie-Jeanne MULLOT, est la fille de Pierre MULLOT et de Marie-Françoise HARACHE qui décédera, malheureusement, un mois après le mariage, le 1er Mars 1755. Marie-Jeanne est l'aînée d'une fratrie de quatre enfants :

- Fratrie :
- **Marie-Jeanne MULLOT baptisée le 06 janvier 1726**⁵⁶
 - *Pierre MULLOT* baptisé le 11 novembre 1728⁵⁷
 - *Catherine MULLOT* baptisée le 15 janvier 1733⁵⁸
 - *Adrien MULLOT* baptisé le 15/06/1736⁵⁹

Lors de cette cérémonie, on constate la présence de :

- Toussaint BOCQUET, oncle de la mariée
- Pierre RABARDY, oncle de la mariée
- Jean Dieu, oncle de la mariée
- Pierre MULLOT, père de la mariée
- Jacques JEAN
- Adrien MULLOT

⁵⁰AD76 côte 3E2446, feuillet 3

⁵¹AD76 côte 4E244, feuillet 128

⁵²AD76 côte 3E999, feuillet 136

⁵³AD76 côte 3E999, feuillet 148

⁵⁴AD76 côte 3E999 feuillet 167

⁵⁵AD76 côte 4E2445 feuillet 19

⁵⁶AD76 côte 3E999, feuillet 66

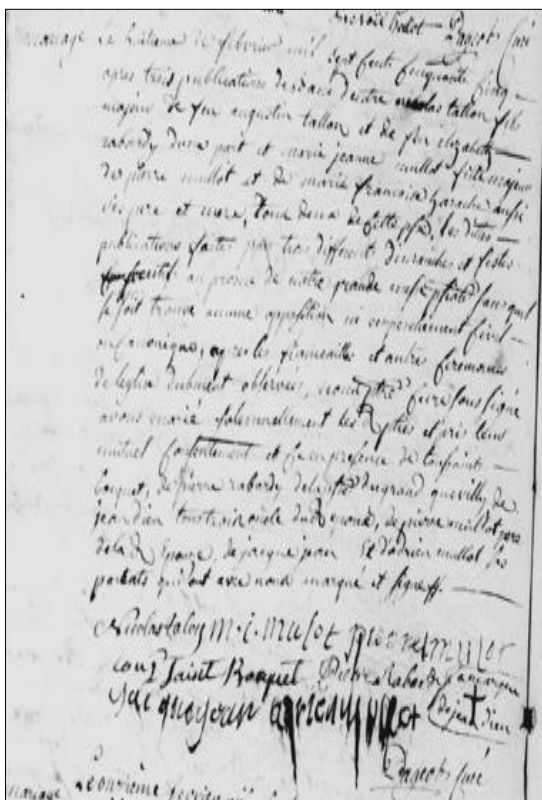
⁵⁷AD76 côte 4E2445, feuillet 33

⁵⁸AD76 côte 4E2445, feuillet 49

⁵⁹AD76 côte 4E2445, feuillet 99

Publications des bans : affichage officiel rendant public le mariage qui s'effectue au minimum dix jours avant la célébration afin de permettre à toute personne de soulever un empêchement à cette union notamment pour éviter des unions entre consanguins, cousins, parents proches. Cette mesure remonte aux concils de Latran (1215) et de Trente (1563). Puis elle a été reprise par le Code civil par l'article 166

Les informations écrites dans l'acte sont peu précises.



Transcription

"Le huitième de février mil sept cent cinquante-cinq, après trois publications des bans d'entre Nicolas Talon fils majeur de feu Augustin Talon et de feu Elizabeth Rabardy d'une part et Marie Jeanne Mullot, fille majeure de Pierre Mullot et de Marie Françoise Harache, aussi des père et mère, tous deux de cette p[ar]ois[s]e; les dites publicaions faites par trois différents dimanches et festes consécutifs au [...] de notre grande messe p[ar]ois[s]iale sans qu'il se soit trouvé aucune opposition ni empeschement civil ou canonique après les fiançailles et autres cérémonies de l'Eglise dûment observées; nous p[re]s[tr]e [...] avons marié solennellement les d[ic]tes p[ar]ties et pris leurs mutuel onsentement et ce en présence de Toussaint Bocquet, de Pierre Rabardy de la p[ar]ois[s]e du Grand Quevilly, de Jean Dieu, tous trois oncles du d[ic]t] époux, de Pierre Mullot, père de la d[ic]te épouse, de Jacques Jean et d'Adrien Mullot, les parents ui ont, avec nous, marqué et signé."

Au cours de leur union, le couple aura cinq enfants :

- **Premier enfant** : Marie Françoise baptisée le 14 avril 1756⁶⁰
- **Deuxième enfant** : Marie-Magdeleine baptisée le 23 juillet 1758⁶¹
- **Troisième enfant** : Nicolas baptisé le 25 novembre 1760⁶²
- **Quatrième enfant** : Marie-Marguerite baptisée le 10 septembre 1762⁶³ et décédera le lendemain
- **Cinquième enfant** : **Pierre-Augustin TALON baptisé le 4 janvier 1768⁶⁴**

Ma recherche pour retrouver leur décès dans les registres paroissiaux, s'avère négative. Mais on peut estimer une période de décès comprise entre 1768, année de naissance de Pierre-Augustin et 1793, année de son mariage.

⁶⁰AD76 côte 4E2446, feuillet 36

⁶¹AD76 4E2446, feuillet 94

⁶²AD76 4^E2446, feuillet feuillet 16

⁶³AD76 côte 4E2446, feuillet 56

⁶⁴AD76 côte 4E2667, feuillet 71

4.3 - Génération +3 : Augustin TALLON et RABARDY Elizabeth

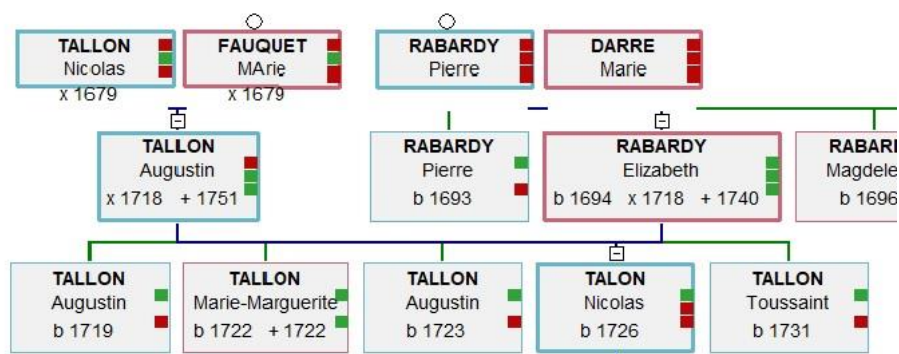


Fig 30 – Extrait de l'arbre généalogique de la famille TALON

Les parents du grand-père du marié, étaient identifiés dans l'acte de mariage de leur fils Nicolas TALON. Il s'agit d'Augustin TALLON et d'Elizabeth RABARDY. En l'absence d'éléments sur leur âge, je décide de poursuivre la lecture des registres paroissiaux.

Si le baptême d'Augustin est introuvable, en revanche, je retrouve celui de son épouse, baptisée le 21 septembre 1694⁶⁵ à Le Grand-Quevilly, commune limitrophe à Sotteville-lès-Rouen. Elle est la fille de RABARDY Pierre et DARRE Marie et la deuxième d'une fratrie de neuf enfants :

- Pierre RABARDY baptisé le 27 février 1693⁶⁶
- **Elizabeth RABARDY baptisée le 21 septembre 1694**
- Magdeleine RABARDY baptisée le 08 septembre 1696⁶⁷
- Pierre RABARDY baptisé le 16 février 1698⁶⁸
- Marie Marguerite RABARDY baptisée le 26 janvier 1700⁶⁹
- Jean-Pierre RABARDY baptisé le 02 août 1705⁷⁰
- Nicolas RABARDY baptisé le 02 février 1708⁷¹
- Jacques RABARDY baptisé le 09 octobre 1710⁷²
- Léonard RABARDY baptisé le 27 janvier 1715⁷³

Le couple se marie le 05 juillet 1718⁷⁴ en la paroisse de Grand-Quevilly. A la lecture de l'acte, on apprend qu'Augustin est le fils de Nicolas TALLON et FAUQUET Marie. Au cours de leur union, le couple aura six enfants :

- **Premier enfant :** Augustin baptisée le 30 mai 1719⁷⁵
- **Deuxième enfant :** Marie-Marguerite baptisée le 11 septembre 1722⁷⁶ et décédera le lendemain
- **Troisième enfant :** Augustin baptisée le 17 août 1723⁷⁷
- **Quatrième enfant :** **Nicolas baptisé le 22 janvier 1726⁷⁸**
- **Cinquième enfant :** Toussaint baptisé le 22 avril 1731⁷⁹

⁶⁵AD76 Grand Quevilly côte 3E999, feuillet 28

⁶⁶AD76 Grand Quevilly côte 3E999, feuillet 73

⁶⁷AD76 Grand Quevilly côte 3E999, feuillet 54

⁶⁸AD76 Grand Quevilly côte 3E999, feuillet 73

⁶⁹AD76 Grand Quevilly côte 3E999, feuillet 2

⁷⁰AD76 Grand Quevilly côte 3E999, feuillet 6

⁷¹AD76 Grand Quevilly côte 3E999, feuillet 38

⁷²AD76 Grand Quevilly côte 3E999, feuillet 65

⁷³AD76 Grand Quevilly côte 3E999, feuillet 10

⁷⁴AD76 côte 4E1759, feuillet 47

⁷⁵AD76 côte 4E244, feuillet 128

⁷⁶AD76 côte 3E999, feuillet 136

⁷⁷AD76, côte 3E999, feuillet 148

⁷⁸AD76, côte 3E999, feuillet 167

⁷⁹AD76, côte 4E2445, feuillet 19

Le 27 juin 1740, Elizabeth RABARDY décède à l'âge de 46 ans et est inhumé le lendemain dans la commune de Sotteville-lès-Rouen. Son mari Augustin décédera onze ans plus tard le 20 janvier 1751 à l'âge de 58 ans.

4.4 - Génération +4 : Nicolas TALLON et FAUQUET Marie

Pour cette génération, je me retrouve confronter à une écriture peu lisible mais aussi avec une faible qualité de l'encre. P une lecture lente et attentive, je réussis à mettre la main sur l'acte de mariage du couple. Nicolas TALLON et FAUQUET Marie se marient le 20 août 1679. Avec très peu de certitude, on peut lire que Nicolas est le fils d'Augustin TALLON et Suzanne PHILIPPE.

Je ne dispose d'aucun élément supplémentaire. Et malheureusement, je ne peux continuer à remonter le temps, les derniers registres paroissiaux de la commune de Sotteville-lès-Rouen s'arrêtant à l'année 1668.

4.5 - La famille TALLON, terrienne depuis la fin du 17ème siècle

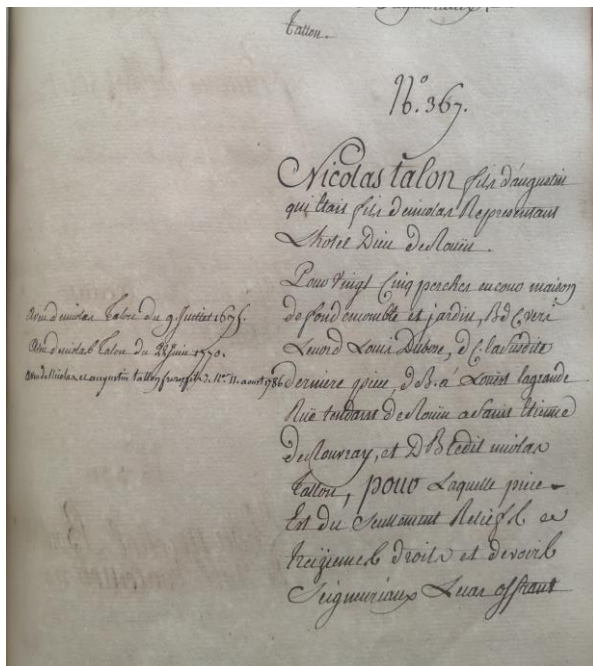
En me rapprochant de la Bibliothèque municipale de Sotteville-lès-Rouen, j'ai l'agréable surprise d'apprendre qu'il existe un fonds d'archives tenu par monsieur BAILLET David. Ainsi, en plus d'un ancien plan de la ville précédemment exposé, cet archiviste me présente un "terrier" très bien conservé. Je mesure ma chance de pouvoir disposer d'un tel registre puisque beaucoup de terriers ont été détruits lors de la Révolution Française en 1789.

Ces terriers recensaient les terres concédées par les seigneurs moyennant le paiement d'un impôt seigneurial, le cens. On peut assimiler le cens à notre impôt foncier. Ces terres étaient appelées les tenures et les propriétaires de ces terres des tenanciers. Les registres terriers contenaient les noms et conditions des censitaires ainsi qu'une description des parcelles visées.



Fig 31 – Photographie du registre terrier de Sotteville-lès-Rouen

A la lecture de ce terrier, je constate que la famille TALLON était propriétaire de terres depuis 1675, par Nicolas TALON, deux terrains depuis 1675 et un troisième depuis 1770. Chacune des terres étaient rattachées à un territoire seigneurial divisé en plusieurs tenures chacune numérotées.



Transcription

Aveu de Nicolas Talon du 9 juillet 1675
Aveu de Nicolas Talon du 28 juin 1770
Aveu de Nicolas Augustin Tallon freres père fils de 12^{eme}, 11 août 1786

Nicolas Talon fils d'Augustin qui était fils de Nicolas représentant l'hôtel Dieu de Rouen

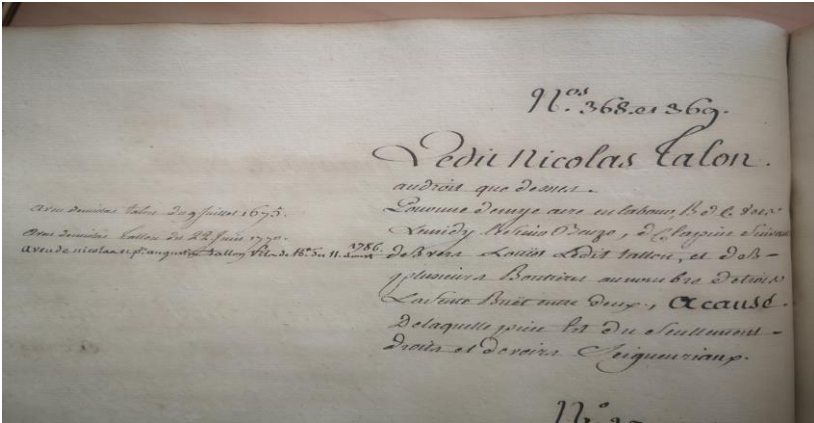
Pour vingt cinq perches en cours maison De fond ensemble et jardin, Boulevard de vers le nord, Louis Dubosc de la susdite, dernière pierre et à Rouen, la Grande Rue tendant de Rouen à Saint Etienne du Rouvray et de [...] le dit Nicolas Tallon pour laquelle pièce Est du [...] relief et en treizième le droits et devoirs seigneuriaux [...] offrant

Transcription

Aveu de Nicolas Talon du 9 juillet 1675
Aveu de Nicolas Talon du 22 juin 1770
Aveu de Nicolas Augustin Tallon freres père fils de 12^{eme}, 11 août 1786

Ledit Nicolas Talon au droit que dessous

Pour une demye aire en labour, [...], dumidy le sieur Beuze, de l'appuie suivante De [...] vers Rouen, ledit Tallon et de plusieurs boutières au nombre de trois, la suivante [...] entre deux ; à cause de laquelle pièce [...] droits et devoirs seigneuriaux

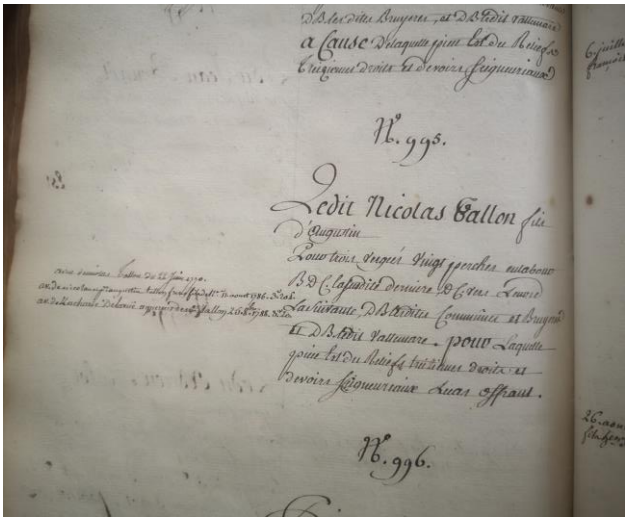


Transcription

Aveu de Nicolas Talon du 22 juin 1770
Aveu de Nicolas Pierre Tallon freres père fils de 12^{eme}, 11 août 1786
Aveu de Nacharie Delarue, aqéreur de monsieur Tallon 25 octobre 1788

Ledit Nicolas Tallon fils d'Augustin

Pour trois vergies vingt perches en labour [...] la susdite derrière de [...] La suivante, de les dites communes et Bruyère et de le dit Vallemare pour laquelle [...] est du reliefs huitième droits et devoirs seigneuriaux [...] offrant



5- La descendance sottevillaise de Pierre-Augustin TALON : Charles TALON

Après être remonté dans l'ascendance du marié de référence, revenons sur la descendance de Pierre-Augustin TALON et plus particulièrement sur son fils Charles TALON né en 1823.

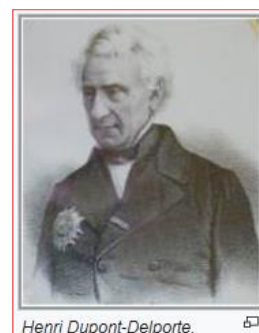
5.1 - Son parcours militaire

Le jeune Charles TALON appartient à la classe 1843. Le 14 mai 1844 à 11h00, comme tous les jeunes hommes de sa classe, il est convoqué à l'hôtel de la Préfecture de la Seine inférieure pour participer à la séance du conseil de révision pour le tirage au sort.



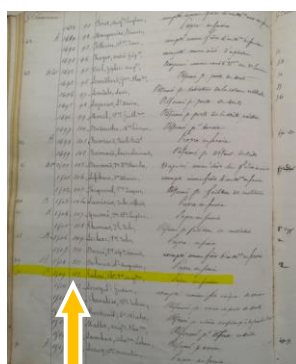
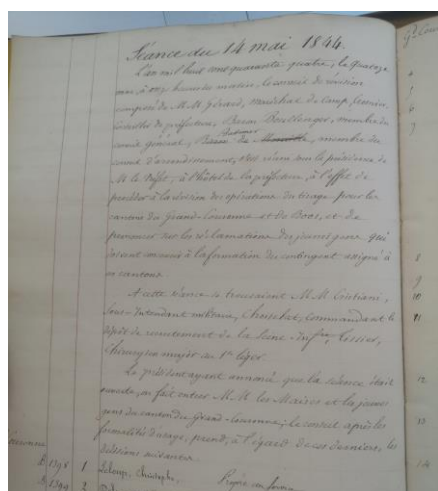
Hôtel de la Préfecture, Seine Inférieure - AD 76, 74 Fi

Le conseil de révision¹ se réunit sous la présidence du **Préfet**, monsieur **Henri Dupont Delporte**. Comme pour son père, Charles se devait de tirer le "bon" numéro afin de ne pas faire partie du contingent. Malheureusement, il n'a pas la même chance. Le contingent du canton de Grand-Couronne, auquel il est rattaché, est fixé à 51 hommes. Et en retirant les hommes exempté ou réformé, Charles TALON se retrouvait positionner en cinquantième place et considéré comme "propre au service".

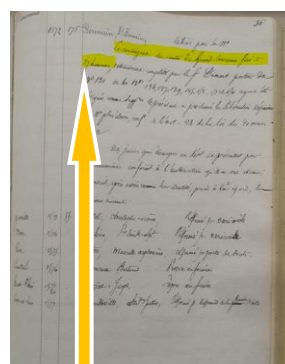


Henri Dupont-Delporte, 61

Fig 32– Portrait du Préfet Henri Dupont Delporte



50 - TALON Charles Augustin

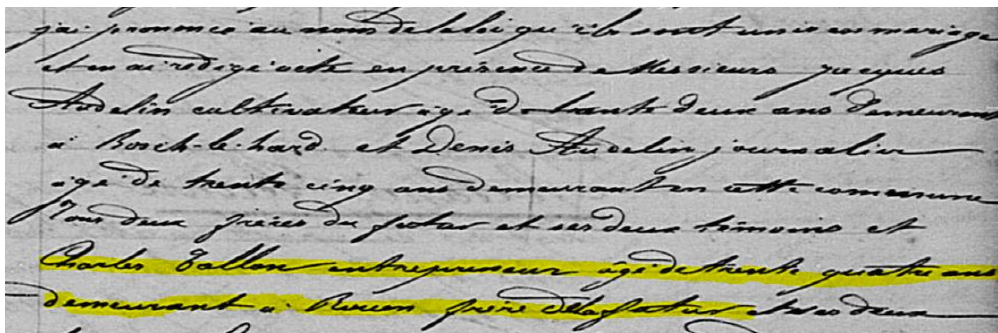


Contingent fixé à 51 hommes

Malheureusement, je n'obtiens pas d'éléments supplémentaires sur le parcours militaire de Charles TALON en raison de carences concernant la classe 1843 aux Archives Départementales de Seine Maritime.

5.2 - Son union avec Flore LAVIER

L'étude des tables décennales de la commune de Sotteville-lès-Rouen côte 4E10067 ne fait apparaître aucun mariage au nom du jeune Charles TALON. Je reviens alors sur les actes précédents. Lors du mariage de sa sœur Julie Emeline mariée le 26 mai 1857⁸⁰ à Sotteville-lès-Rouen, son frère Charles, âgé de 34 ans est présent. Dans l'acte, il déclare être entrepreneur et être domicilié sur ROUEN.



Transcription :

"Charles Tallon, entrepreneur, âgé de trente-quatre ans demeurant à Rouen, frère de la future"

Je décide de réorienter mes recherches sur les tables décennales de la ville de ROUEN afin d'identifier une éventuelle union et des descendants. Cette recherche permet d'identifier le mariage entre Charles TALON et la jeune Flore LAVIER en 1853 à ROUEN.

Flore LAVIER naît le 26 juillet 1835⁸¹ à Sotteville-lès-Rouen de Jean Louis LAVIER, plombier et de Marthe Adèle GUILLARD, sans profession. Elle demeure chez ses parents au 93 rue aux Ours à ROUEN. Elle est la fille d'une fratrie de quatre enfants :

- Adelle LAVIER née le 23/02/1826 ⁸²
- Louis LAVIER né le 25/10/1827⁸³
- Flore LAVIER né le 26/07/1835
- Marie Marguerite LAVIER née le 16/08/1837⁸⁴

► Leur contrat de mariage

Avant de se dire "oui" devant l'officier public, Charles TALON et Flore LAVIER décide de signer un contrat de mariage⁸⁵ auprès de Maître DAVERTON en date du 22 décembre 1853 en adoptant le régime de *communauté réduite aux acquêts*.

Communauté réduite aux acquêts : régime matrimonial qui fait la distinction entre deux types de biens :

- **biens propres** : chaque époux reste propriétaire de son mobilier respectif présent et à venir ainsi que ses propres dettes
- **les acquêts** : ensemble des biens acquis par les époux au cours de leur union

⁸⁰AD76, côte 3E999, feuillet 29

⁸¹AD76, côte 3E999, feuillet 101

⁸²AD76, côte 3E999, feuillet 12

⁸³AD76, côte 3E999, feuillet 312

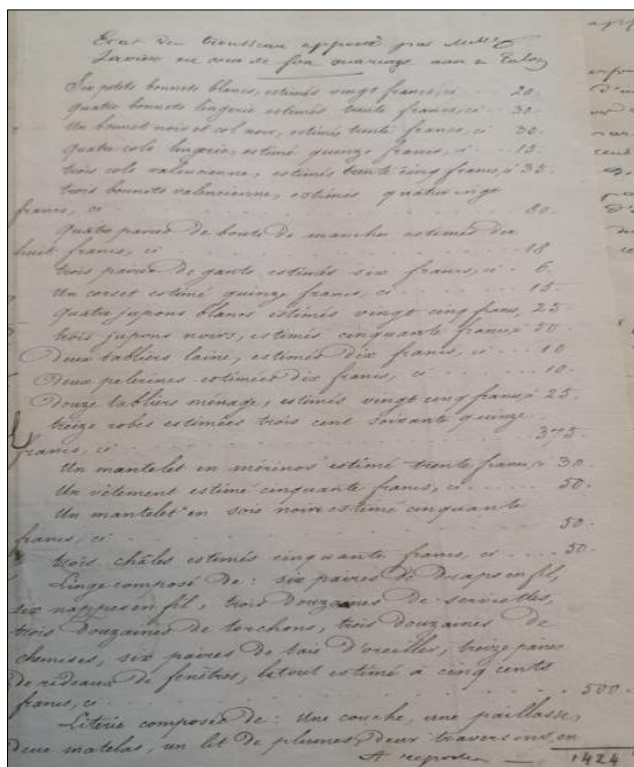
⁸⁴AD76, côte 3E999, feuillet 151

⁸⁵AD76, côte 2E12/300

Charles apporte en mariage son matériel et fonds d'entrepreneur avec les marchandises en dépendant, l'ensemble des divers meubles de maisons et de ménage, ses habits, linges et hauts à son usage personnel avec montre et chaîne en or et divers autres effets mobiliers pour un valeur de **2500 Fcs**. Il apporte également sa part indivise dans une pièce de terre en labour située à Sotteville-lès-Rouen près le Chemin de la chasse dont le surplus appartient à sa sœur Julie TALON.

Flore LAVIER apporte en mariage, au moyen de la donation faite par ses parents, un trousseau désigné et détaillé comme suit ainsi que des bagues, chaînes et bijoux en or pour un total de **2319 Fcs** :

Extrait du contrat de mariage, trousseau de Flore LAVIER
AD 76, minutes de Me DAVERTON



Transcription :

Etat du trousseau apporté par Mlle LAVIER en vue de son mariage avec M.TALON

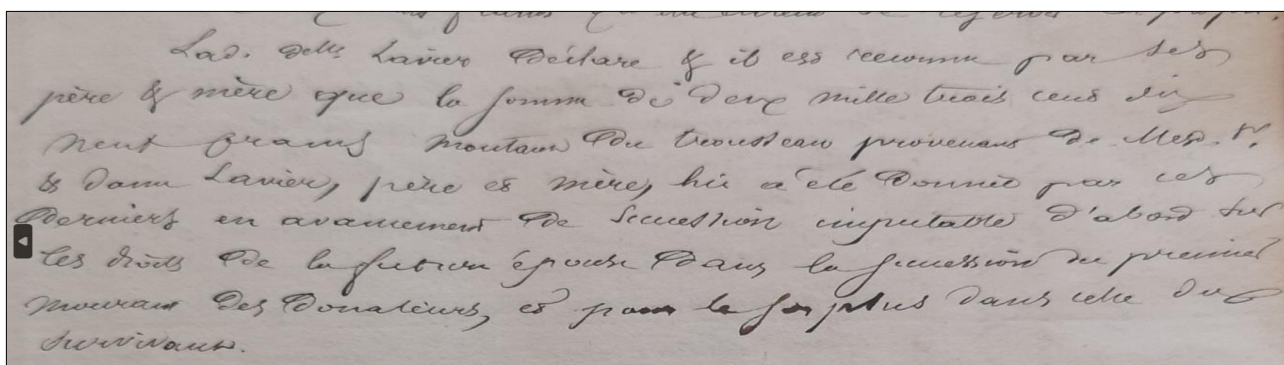
-six bonnets blancs estimés vingt francs	20
-quatre bonnets lingerie estimés trente francs	30
-un bonnet noir et col noir estimés trente francs	30
-quatre cols de lingerie estimés quinze francs	15
-trois cols valenciennes estimés quatre-vingt francs	80
-quatre paires de bouts de manches estimés à dix-huit francs	18
-trois paires de gants estimés six francs	6
-un corset estimé quinze francs	15
-quatre jupons noirs estimés à cinquante francs	50
-deux tabliers laine estimés dix francs	10
-treize robes estimées trois cent soixante-quinze francs	375
-un mantelet en merinos estimé trente francs	30
-un vêtement estimé cinquante francs	50
-trois châles estimés cinquante francs	50

-Linge composé de : six paires de draps en fil, six nappes en fil, trois douzaines de serviettes, trois douzaines de torchons, trois douzaines de chemises, six paires de taie d'oreiller, treize paires de rideaux de fenêtre, le tout estimé à cinq cent francs 500

Literie composée de : une couche, une paillasse, deux matelas, un lit de plumes, deux traversins

A reporter : 1424.00

Dans le contrat, il est précisé :



Transcription :

"La [d]ite [d]e[m]ois[s]elle Lavier déclare [qu'] il est reconnu par ses père et mère que la somme de deux mille trois cent dix-neuf francs, montant du trousseau provenant de mes[sieu]r [et] [d]ame Lavier, père et mère, lui a été donné par ces derniers un **avancement de succession** imputable d'abord sur les droits de la future épouse dans la succession du premier mourant des donateurs, et pour le surplus dans celle du survivant"

► La cérémonie de mariage

Le Mardi 27 décembre 1853⁸⁶, peu avant midi, le couple Charles TALON et Flore LAVIER se présentent à l'Hôtel de Ville de ROUEN devant l'adjoint au Maire afin de s'unir. Charles est accompagné de son père, Pierre Augustin TALON, âgé de 53 ans et la jeune Flore LAVIER, âgée seulement de 18 ans, est accompagnée de ses parents, Jean Louis LAVIER et Marthe GUILLARD, consentants au mariage.



Fig 33 – Hôtel de ville de ROUEN

Les publications des bans ont eu lieu antérieurement à la cérémonie, les Dimanche 27 novembre et 4 décembre, dans les deux communes des époux à savoir à ROUEN et SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN.

Lors de cette cérémonie, on constate la présence de :

- Charles CECILE, clerc de notaire de Sotteville lès Rouen, âgé de 30 ans
- Jean Louis SELINGE, menuisier, âgé de 39 ans
- Désiré LESUEUR, cousin du marié, cultivateur, âgé de 21 ans
- Hippolyte DELANDRE, peintre en bâtiment, ami du marié, âgé de 32 ans

5.3 - Leur vie conjugale

Le couple aura deux enfants mais ils seront également frappés par la perte de leur premier enfant Henri né le 9 janvier 1855⁸⁷ qui décédera le 30 mai 1859⁸⁸ à l'âge de 4 ans.

Leur second enfant est le jeune Hippolyte né le 30 mai 1860⁸⁹, il sera fils unique. Il naît à leur domicile au 61 rue Cauchoise à ROUEN. La déclaration est faite le lendemain de sa naissance par son père qui est accompagné d'Alexandre LECOFFE, âgé de 46 ans, cirier et demeurant 38 rue de la Vicomte à ROUEN ainsi que de François Delandre, âgé de 39 ans, peintre en bâtiment et demeurant 82 rue de la Vicomte à ROUEN.

Le couple vivra sur les revenus de Charles qui va s'installer comme entrepreneur en bâtiment au 61 rue cauchoise à ROUEN, petite rue pavée avec des maisons en colombage située dans le centre de la ville de ROUEN.

⁸⁶AD76 Rouen, côte 3E999, feuillet 144, acte 831

⁸⁷AD76 Rouen, côte 3E999, feuillet 21, acte 76

⁸⁸AD76 Rouen, côte 3E999, feuillet 111, acte 1016

⁸⁹AD76 Rouen, côte 3E999, feuillet 108, acte 1117



Fig 34 – Photographie de la rue Cauchoise à ROUEN

Mais le couple ne s'installe à cette adresse qu'en 1857, au vu de l'Almanach de ROUEN⁹⁰ où Charles TALON y est inscrit comme entrepreneur. De 1853 à 1856, ils vivent dans la même rue que les parents de Flore LAVIER, au 85 rue aux Ours à ROUEN.

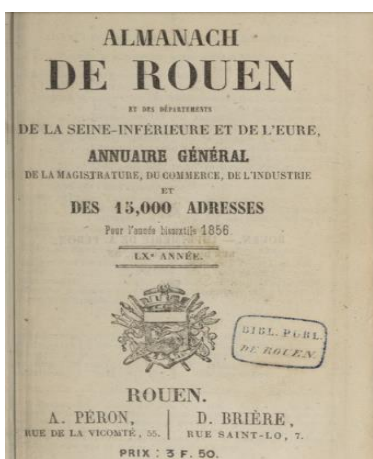


Fig 35 -Almanach de 1856

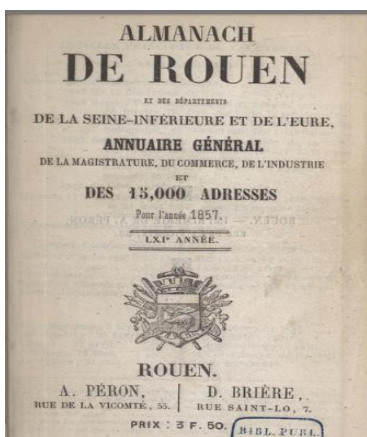
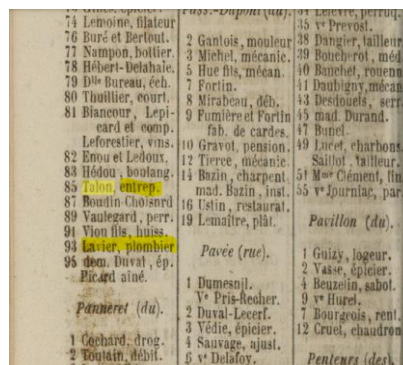
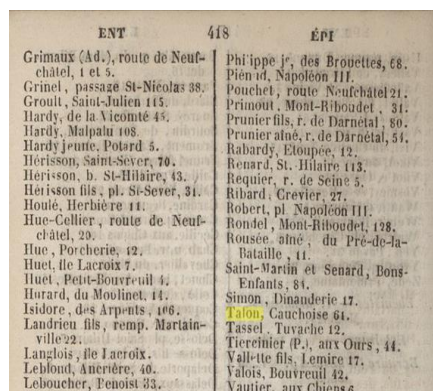


Fig 36 -Almanach de 1857



⁹⁰ <https://gallica.bnf.fr>

5.4 - Leur décès

Le 15 mars 1861⁹¹, Charles TALON décède à son domicile au 61 rue Cauchoise à ROUEN. Le décès est déclaré par son beau-frère, Léon GUILLARD, âgé de 25 ans exerçant la profession de plombier et de Marin DUTEURTRE, âgé de 31 ans, plâtrier.

▪ Inventaire après décès ou la description du niveau de vie

A la demande de sa femme, Flore LAVIER, un inventaire après décès⁹² est réalisé par maître DAVERTON et son collègue, en présence du commissaire-priseur Maître BOULIN ainsi que de son beau-frère Charles AUDELIN et ce afin d'estimer la succession. A cette période, cet acte notarié comportait les éléments suivants :

- 1- préambule avec situation familiale, intervenants
- 2- inventaire des biens mobiliers, immobiliers et numéraire
- 3- inventaire des papiers de famille
- 4- déclarations des ayants droits

Cet inventaire se déroulera sur deux jours, du 3 avril au 4 avril 1861. Des scellés avaient été précédemment apposés les 15, 16 et 18 mars par le Juge de paix Théodore DOUVRE.

1) *Préambule*

En préambule, il est rappelé le contrat de mariage qui unissait Charles TALON et Flore LAVIER, le couple ayant choisi une communauté réduite aux acquêts. Ainsi, il avait été prévu que les produits et bénéfices de la communauté reviendraient au survivant, pour moitié en pleine propriété et l'autre moitié en usufruit de son vivant.

Mais cette succession est réduite par la présence d'un enfant, à savoir du jeune Hippolyte qui doit disposer d'un quart en pleine propriété et d'un quart en usufruit. Jusqu'à ses 18 ans ou émancipation, le parent survivant dispose de la jouissance légale des biens de son enfant.

Quelques jours après le décès de Charles TALON, un conseil de famille s'est tenu sous la présidence du juge de paix du 1er arrondissement de ROUEN en date du 22 mars 1861. Ce conseil désignait l'oncle du jeune Hippolyte, à savoir Charles AUDELIN comme subrogé tuteur⁹³.

Je précise que les actes de conseils de famille sont archivés en série U, malheureusement, les archives de la Seine Maritime ne permettent de remonter uniquement à partir de 1934.

2) *Inventaire des biens*

Cet inventaire nous amène à découvrir le lieu de vie du couple. Rappelons que le couple est installé dans une maison du centre-ville de ROUEN au 61 rue cauchoise.

Cette opération commence par la cave où sont entreposées 90 bouteilles de vin rouge. Puis elle se poursuit, au rez-de-chaussée, dans une salle éclairée par une devanture vitrée donnant sur la cour. Cette pièce est composée d'une table ronde en noyer avec une toile cirée, six chaises en noyer à fond de paille, de huit petits rideaux en mousseline brochée. On y trouve également un placard à l'intérieur duquel Charles TALON rangeait son matériel de plâtrier. Un second placard sert de rangement pour les couverts (assiettes, saladier, soupière, tasses, verres à champagne, des verres à cidre). Dans la cuisine, séparée de cette pièce, le notaire y note la présence d'un poêle en tôle avec ornement en cuivre et tuyau en tôle, plusieurs ustensiles de

⁹¹ AD79 ROUEN, côte 3E999, feuillet 146, acte 535

⁹² AD 76, côte 2 E 12/330

⁹³ Subrogé tuteur : personne assistant ou représentant la personne protégée (mineur Hippolyte TALON) lorsque les intérêts de celle-ci sont en opposition avec ceux du tuteur

cuisine en cuivre ainsi qu'une petite table carrée, de six chaises en merisier à fond de paille et une cuisinière. L'existence d'un jeune enfant est visible par la présence d'un berceau avec une chaise d'enfant dans cette pièce.

Le logement est composé d'un étage avec une chambre, pièce éclairée par deux fenêtres sur cour. Cette pièce dispose d'un ameublement cossu au mobilier soigné avec un secrétaire en acajou, une tablette en marbre, une chambre en acajou, un fauteuil Voltaire en merisier, une table de nuit en acajou, une pendule en bronze doré.



Fig 37 – Fauteuil
Voltaire



Fig 38– Secrétaire
Enacajou

La garde-robe de Charles TALON laisse imaginer un homme soigné portant un gilet en satin noir assorti d'une chemise en toile, d'une redingote et un chapeau dressé sur la tête, avec, au poignet, une montre à cylindre à boîte d'or frappée du nom du joaillier parisien Louis Fraumont référencé par un numéro de série. Le dressing de Flore LAVIER est également soigné, on y trouve notamment une robe en soie noire, des châles, des bottines avec une ombrelle.

La poursuite de l'opération amène à constater, dans la cour, l'entrepôt de matériel (brouettes, échelles de différente taille).

Le matériel et mobilier est estimé à 3243 Francs.

3) *Inventaire des papiers de famille*

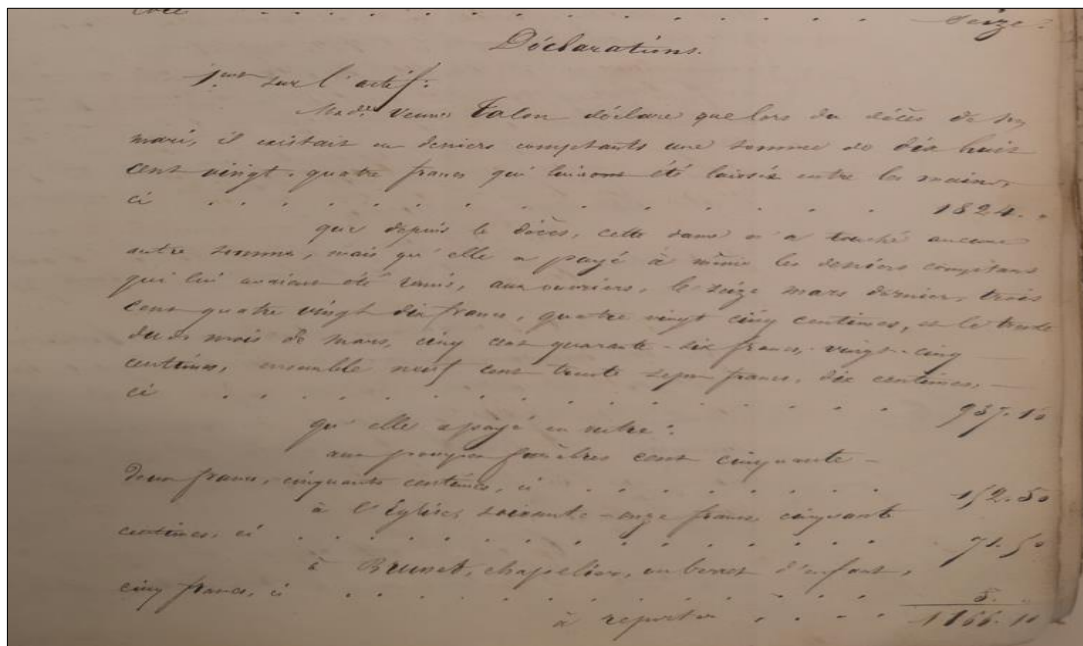
Si le couple était locataire de son logement au vu des documents répertoriés, le solde porté à la Caisse d'Escompte (ancienne Banque de France), d'un montant de 13 625 francs permet d'affirmer un train de vie confortable. L'activité d'entrepreneur de Charles TALON était fructueuse, avec des livres de comptes fortement bien tenus, sans dettes.

Par la seule présence du notaire, il est fait un inventaire détaillé des papiers côtés de 1 à 16

- **Cote 1** : Il s'agit du contrat de mariage établi par le couple devant maître DAVERTON en date du 22 mars 1853
- **Cote 2** : Cela comprend des renseignements sur la vente d'une terre située à Sotteville-lès-Rouen pour lors de son mariage, qui a été aliéné
- **Cote 3** : Pièces relatives à diverses acquisitions de clientèle faites par M.TALON
- **Cote 4** : Documents concernant la location de la maison
- **Cote 5** : Ce sont des documents relatifs à la Caisse d'Escompte auprès de laquelle M.TALON a un compte dont le dernier solde était de 13 625 Fcs
- **Cote 6** : Pièces relatives à des créances de client dont M.Abraham Lejeune de 140 Fcs, de Jules Guignard de 50 Fcs
- **Cote 7** : Pièces rattachées à des quittances de contributions intégralement réglées
- **Cote 8** : Documents d'assurance contre l'incendie du mobilier et marchandises
- **Cote 9** : Pièce relative à une location faite à M.TALON fils d'une maison située Grande Rue à Sotteville-lès-Rouen
- **Cote 10** : Factures et mémoire acquittés de divers marchands et fournisseurs
- **Cote 11** : Factures non encore acquittées de divers fournisseurs
- **Cote 12** : Diverses notes et documents pour les comptes
- **Cote 13** : Registre servant de Grand livre contenant les comptes d'ouvrages et travaux faits à la journée pour les clients, une grande partie est réglée en totalité
- **Cote 14** : Livres auxiliaires comprenant un Livre de caisse servant à inscrire toutes les recettes et dépenses du défunt, un livre de notes et un livre de travaux
- **Cote 15** : Un Livre de billets
- **Cote 16** : Deux cahiers dits brouillons servant à inscrire l'un les journées d'ouvrier et l'autre les travaux faits chaque jour pour les clients

4) Déclarations des ayants-droits

A l'issue de cette opération d'inventaire, madame Flore LAVIER déclare :

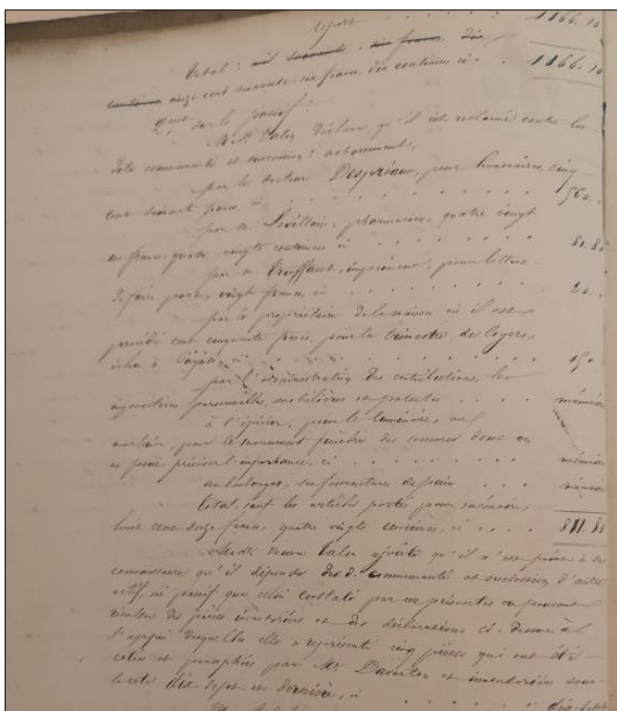


Transcription

[Folio 1 recto]

"[premièrem]ent sur les actifs :

Mad[am]e veuve Talon déclare que lors du décès de son mari, il existait en deniers comptants une somme de dix-huit cent vingt-quatre francs qui lui ont été laissés entre les mains; Que depuis le décès, cette dame n'a touché aucune autre somme mais qu'elle a payé à même les deniers comptants [qui lui avaient été remis, aux ouvriers, le seize mars dernier, trois cent quatre-vingt-dix francs quatre-vingt-cinq centimes et le trente dudit mois de mars, cinq cent quarante-six francs vingt-cinq centimes, ensemble neuf cent trente-sept dix centimes. Qu'elle a payé en vertu aux pompes funèbres cent cinquante-deux francs, cinquante centimes, à l'Eglise soixante et onze francs cinquante centimes; à Brunet, chapelier, au berret d'enfant cinq francs"



Transcription

"Total : mil soixante, six francs, dix centimes ci	1166.10
[Deuxièmem]ent sur le passif :	
[Mad[am]e Talon déclare, qu'il est réclamé contre lesdites communautés et succession notamment :	
par le docteur Despréaux pour honoraires cinq cent soixante francs ci	560.00
par m[onsieur] Levillain, pharmacien, quatre-vingt-un francs, quatre-vingt centimes	81.60
par m[onsieur] truffaut, imprimeur, pour lettres de faire-part vingt francs	20.00
[par le propriétaire de la maison où il est procédé cent cinquante procédé cent cinquante francs pour le trimestre de loyers échus à payées	150.00
par l'administration des contributions, les impositions personnelles mobilières et patentes	mémoire
à l'épicier pour la cérémonie, aux marbrier, pour le monument funèbres, des sommes dont ne peut pas préciser l'importance	mémoire
[au boulanger, ses fournitures de pain	mémoire
Total, sauf les articles portés pour mémoire, huit cent onze francs quatre-vingts centimes ci	811.80

Mad[am]e veuve Talon ajoute qu'il n'est point à sa connaissance qu'il dépende des d[ites] communauté et succession d'autre actif que celui constaté par ces présentes ou pouvant résulter des pièces inventoriées et des déclarations ci-dessus à l' appui desquelles elle a représenté cinq pièces qui ont été cotées et paraphées par m[aitre] Daverton et inventoriées sous la côté dix-sept et dernière ci" dix-sept

▪ Vente du fonds de commerce

Le 03 mai 1861⁹⁴, maître DAVERTON procède à la vente du fonds de commerce de feu Charles TALON. Cette vente est effectuée à la demande de madame Flore LAVIER agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice légale de Hippolyte TALON, son unique enfant existant de son union avec Charles TALON et comme tel, seul héritier de ce dernier (sauf les droits de madame TALON).

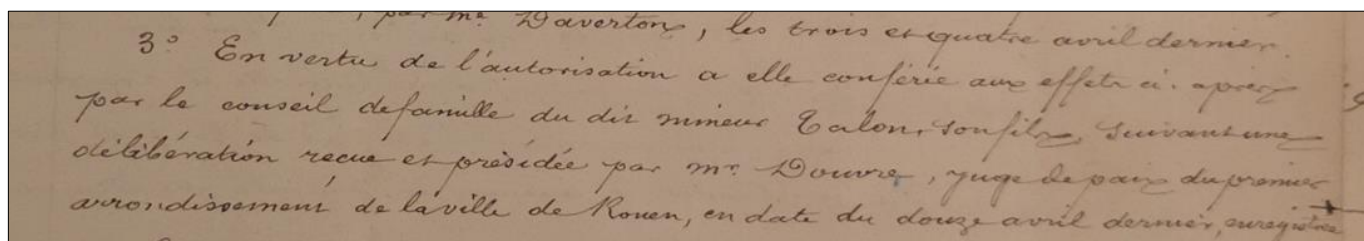
En raison de la minorité du jeune Hippolyte TALON, âgé seulement d'un an et en vertu des **articles 390 et 391 du code Napoléon**, il en ressort que :

Art. 390 : "Après la dissolution du mariage arrivée par la mort naturelle ou civile de l'un des époux, la tutelle des enfants mineurs et non émancipés appartient de plein droit au survivant des père et mère"

Art. 391 : "Pourra néanmoins le père nommer à la mère survivante et tutrice, un conseil spécial, sans l'avis duquel elle ne pourra faire aucun acte relatif à la tutelle."

Ainsi en tant que mère survivante, Flore LAVIER devient tutrice légale de son fils Hippolyte mais la Loi précise qu'elle ne pourra prendre aucune décision relative à la tutelle sans l'accord du conseil de famille.

Il est ainsi mentionné au début de l'acte notarié :



Transcription

["**En vertu de l'autorisation** a elle conférée aux effets ci-après **par le conseil de famille du dit mineur Talon**, son fils, suivant une délibération reçue et présidée par m[onsieu]r, juge de paix du premier arrondissement de la ville de Rouen, en date du douze avril dernier enregistré

La vente du fonds de commerce étant ainsi conditionnée par cette autorisation, il est joint à l'acte notarié un extrait de la délibération du conseil de famille qui s'est tenue le 12 avril 1861.

Ce conseil de famille, désigné par madame Flore FLAVIER, est ainsi composé :

- en ligne paternelle de :
- Pierre-Augustin TALON, journalier, demeurant Grande Rue à Sotteville-lès-Rouen, aïeul du mineur
 - Charles Augustin AUDELIN, épicier à Barneville sur Mer nommé subrogé tuteur, oncle du mineur
 - Joachim Prosper LESUEUR, grand-oncle du mineur
- en ligne maternelle de :
- Adèle, Marthe GUILLARD, veuve de Louis Charles ALVIER, aïeule du mineur
 - Léon Louis GUILLARD, oncle par alliance
 - Romain Vincent GUILLARD, grand-oncle du mineur

⁹⁴AD76, côte 2E12/330

A l'issue de son inventaire après décès, maître DAVERTON constate que la succession de Charles TALON est favorable avec un **excédent de 18 961.35 francs**. Madame LAVIER demande donc l'autorisation par le conseil de famille à accepter la succession et à vendre le fonds de commerce. Après délibération, le conseil l'autorise à prendre ces décisions.

La vente de ce fonds de commerce est réalisée au bénéfice de monsieur Jean-Baptiste GAMBLIN, contremaître de construction pour un montant de 7000 francs. Ce fonds est composé de la clientèle qui y est attachée, du bail de la partie de la maison et des lieux servant de chantier. Il est également précisé que monsieur GAMBLIN prendra à son compte les chantiers qui ont été entrepris par monsieur TALON, en percevra seul les bénéfices, après avoir pris en compte à madame TALON Flore le prix des marchandises qu'elle aura fourni et le salaire des ouvriers. Dans cet acte de vente, on apprend que monsieur GAMBLIN devra s'acquitter d'un loyer annuel de 600 francs pour le bail de ses locaux professionnels.

Le nommé Charles TALON laisse ainsi une succession d'un montant de 25 961.35 francs.

Suite au décès de Charles TALON, je poursuis mes recherches en vue de retrouver le décès de Flore LAVIER, un éventuel mariage d'Hippolyte TALON. Pour cela, je procède à l'exploitation des tables décennales de ROUEN⁹⁵ à compter de 1861 jusqu'en 1902. Je ne retrouve aucun acte de décès ni de mariage les concernant. J'élargis mes recherches sur les tables décennales de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN. Malheureusement, ce travail est vain. Je décide de poursuivre sur un aspect militaire grâce aux registres matricules, Hippolyte TALON étant né en 1860, il était de la classe 1880. Mais aucun Hippolyte TALON n'est référencé sur les registres matricules des communes de ROUEN et SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN⁹⁶.

Toutes ces recherches sur le secteur de l'agglomération rouennaise m'amènent à une impasse. Il semble donc que le jeune Hippolyte TALON a quitté la région avec sa mère.

J'utilise alors le moteur de recherche du site Geneanet, site de généalogie collaboratif alimenté par les membres accessible gratuitement. Afin de cibler plus facilement Hippolyte TALON, j'entre dans mes critères de recherches son identité mais également le nom de ses parents Charles TALON et LAVIER Flore. Qu'elle n'est pas ma joie lorsqu'apparaît à l'écran un Hippolyte TALON, fils de Charles TALON et Flore LAVIER. Il s'agit de son acte de décès. Et là, l'hypothèse d'un déplacement s'avère juste puisqu'il décède en 1905 dans le 11ème arrondissement de PARIS.

Geneanet > Rechercher > Rechercher dans les archives et documents

Relevés d'archives Imprimer

Décès (Paris, France)	
Commune :	Paris 11
Arrondissement :	11
Cote :	11D207
Type acte :	Décès
Jour décès :	03
Mois décès :	août
Année décès :	1905
Prénom :	Hippolyte
Nom :	TALON
Age :	44
Prénom père :	Charles Pierre Auguste
Nom père :	TALON
Prénom mère :	Flore Adèle

Ce relevé d'acte peut comporter des erreurs de transcription. Nous vous invitons à consulter directement l'image de l'acte pour le vérifier.

[Cliquer sur l'image pour l'afficher dans son intégralité](#)

Fig 39 – Extrait du site Geneanet

Et nous voilà donc sur PARIS, deuxième étape de la famille TALON. Prenons le train direction la capitale.

⁹⁵ Tables décennales ROUEN AD 76 côtes 4E10076, 4E10067, 4E10058, 4E10059, 4E10077, 4E10067, 4E10060, 4E10078, 4E10068, 4E10079, 4E10061, 4E10069, 4E10080, 4E10062, 4E10070, Tables décennales SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN côtes 4E10030, 4E10031, 4E10032, 4E10090

⁹⁶ Registres matricules ROUEN 1R2652, 1R2653, SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

DEUXIEME ARRET : PARIS, PERIODE TRANSITOIRE DE LA FAMILLE TALON DE LA FIN DU 19EME SIECLE AU DEBUT DU 20EME SIECLE

1- Hippolyte TALON, l'enfant unique

Pour mieux comprendre les recherches sur sa vie, il convient de partir de son décès en 1905.

1.1 - Son décès

Le 02 août 1905⁹⁷, Hippolyte TALON décède à l'âge de 44 ans au 35 rue des Tournelles à PARIS. A son décès, il est déclaré comme célibataire domicilié au 14 rue Levée à PARIS. Il exerce la profession de maître d'hôtel. Le décès est déclaré par deux employés au 35 rue des Tournelles, non parents du défunt.

A quoi pouvait correspondre le 35 rue des Tournelles à PARIS en 1905 ?

Mes recherches m'amènent à découvrir qu'en ce lieu, un ancien hôpital rattaché aux Hôpitaux de Paris appelé "**ANDRAL**" s'y était installé de 1880 à 1906. Afin de désencombrer les hôpitaux parisiens, un service de médecine avait été créé comme annexe. Cet établissement était ouvert, au départ, uniquement par intermittence puis en 1884, l'administration décidait de l'ouvrir de façon continue. Par arrêté préfectoral en 1906, l'Assistance Publique recevait l'autorisation de procéder à la désaffectation de l'hôpital, les établissements parisiens ayant réussi à régler le problème d'insuffisance de lits.²



Hôpital ANDRAL - AD75 côte VO4 70/409

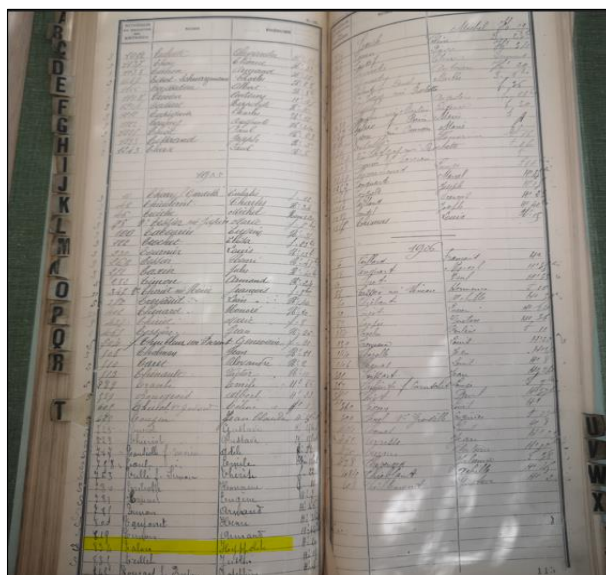
ANDRAL était le nom d'un médecin pathologiste Gabriel ANDRAL né en 1797 et décédé à PARIS en 1876. On le considère comme le fondateur de l'hématologie par ses recherches sur les maladies du sang.

Les hôpitaux de l'Assistance Publique- Hôpitaux de PARIS (AP-HP) disposent d'un service d'archives situé à l'Hôpital du Kremlin-Bicêtre. La consultation de leur site internet <https://archives.aphp.fr/>⁹⁸ me permet d'identifier des archives sur l'hôpital ANDRAL comme les répertoires alphabétiques des entrées et sorties ainsi que les registres d'entrée et de décès. Ces fonds étaient consultables uniquement sur place.

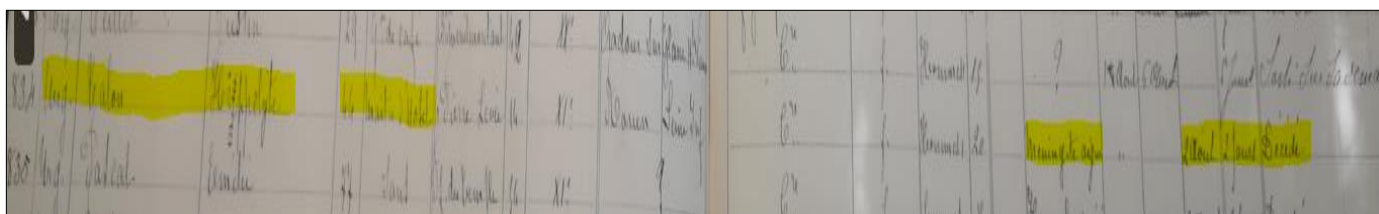
Après m'être enregistrée auprès des lecteurs, je demande à consulter dans un premier temps le répertoire alphabétique des entrées référencé sous la côte AND/8.

⁹⁷ AD 75, côte 11D 207, feuillet 15

⁹⁸ <https://blogs.aphp.fr>



Hippolyte TALON est admis à l'hôpital ANDRAL en 1905 et enregistré sous le numéro 834. Muni de ce numéro, j'accède au registre des entrées de l'année 1905, côte AND/22 pour en savoir plus sur son admission. Il y entre en urgence à l'hôpital le 1er août 1905 pour une méningite aiguë mais malheureusement il ne survit pas et décède le lendemain.



Au vu du registre des décès, côte AND/36, la seule chose qu'il laisse à son décès est une lettre aux parents et à ses amis. La table des successions et absences⁹⁹ ne fait apparaître aucune déclaration de succession.

D'après le registre des pompes funèbres de PARIS¹⁰⁰ et celui des cimetières¹⁰¹, Hippolyte TALON est inhumé au cimetière de PANTIN le 05 août 1905 dans la division 127, ligne 12, numéro 6.

Célibataire et en l'absence d'héritier désigné, Hippolyte semble n'avoir laissé aucune descendance, aucun héritier.

Malgré les apparences, je décide d'approfondir mes recherches et ne désespère pas de retrouver un enfant. Une nouvelle fois, je fais appel à la communauté des généalogistes via le site Geneanet. Je ne dispose que du nom du père, Hippolyte TALON né en 1860 et décédé en 1905. J'entre alors seulement ces informations dans le moteur de recherches du site.

Et pour la deuxième fois, une bonne surprise, Hippolyte TALON a eu une fille, **Marcelle Valérie TALON** née le 06 août 1887 au 99 faubourg saint-martin à PARIS (10ème) de "mère non dénommée".

Nous reviendrons ultérieurement sur Marcelle TALON.

⁹⁹ TSA, AD75, côte DQ8 2751, feuillet 81

¹⁰⁰ AD75, côte 2484 W 27, feuillet 14

¹⁰¹ AD 75, côte PAN_RA19051905 01

1.2 - Le parcours militaire d'Hippolyte TALON

Rappelez-vous que dans la classe 1880 de la Seine-Inférieure (ROUEN), Hippolyte TALON n'apparaissait pas parmi les conscrits. Mais je le retrouve dans les tables alphabétiques¹⁰² du 6ème bureau de PARIS pour la classe 1880 sous le numéro de matricule 1490.

Au travers de sa fiche matricule, nous apprenons que Hippolyte est un jeune homme au visage ovale, cheveux châtons, yeux gris et grand pour son époque avec ses 1m77, la moyenne étant de 1m54. Le conseil de révision le dispense du service militaire étant le fils unique d'une veuve.

Au 1er Juillet 1886, il passe dans la réserve de l'armée active et exerce, à ce titre, plusieurs périodes d'exercice qui sont ainsi référencées :

- Du 1er au 28 octobre 1887, dans le 129ème régiment d'infanterie
- Du 7 au 31 octobre 1889, dans le 119ème régiment d'infanterie
- Il ne répondait pas à la période d'exercice du 19 octobre 1896
- Du 14 mars au 26 mars 1898, dans le 14ème régiment territorial d'infanterie

La fiche matricule permet de connaître les différents domiciles du conscrit, ce dernier ayant l'obligation de déclarer aux autorités militaires chaque changement. Pour Hippolyte, nous constatons sept changements de domicile en 15 ans mais il reste dans le périmètre du 9ème au 11ème arrondissement.

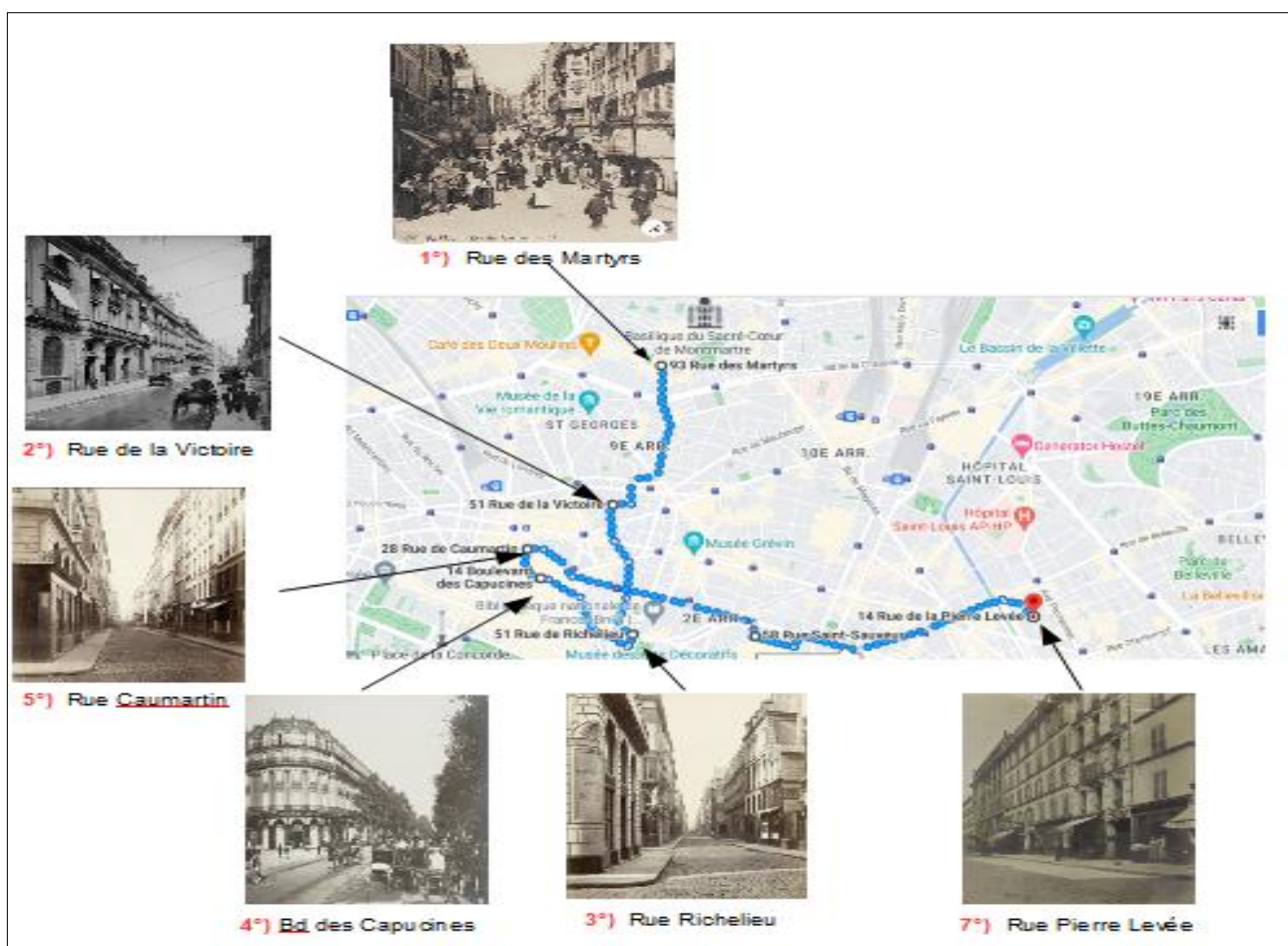


Fig 40 – Carte de Paris avec les domiciles successifs d'Hippolyte TALON

¹⁰² Listes alphabétiques D3 R1 395, feuillet 5

2- Décès de Flore LAVIER, mère d'Hippolyte

Après avoir localisé Hippolyte sur PARIS, je réoriente mes recherches sur PARIS afin de retrouver un éventuel remariage ou décès de sa mère Flore LAVIER et je me concentre sur les arrondissements des domiciles d'Hippolyte à savoir le 9ème, 10ème et 11ème arrondissement. Je consulte les tables décennales des décès et mariages pour la période allant de 1860 à 1902¹⁰³. Et là, je retrouve la trace du décès de Flore LAVIER dans les tables décennales du 10ème arrondissement à l'année 1899 (côte D1M9 923, feuillet 13).

Elle décède¹⁰⁴ le 30 novembre 1899 à l'âge de soixante-huit ans à cinq heures et demi du matin au 2 rue Ambroise Paré à PARIS mais est domiciliée au 23 rue des Martyrs à PARIS. A cette période, elle exerce la profession de ménagère. On constate que l'adresse du décès correspond à l'hôpital Lariboisière à PARIS, établissement qui dispose également d'archives auprès de l'Assistance Publique-Hôpitaux de PARIS.

A la consultation du répertoire des entrées¹⁰⁵ de l'Hôpital LARIBOISIERE pour l'année 1899, Flore LAVIE est enregistrée sous le numéro 16770. Elle décède deux jours après son admission pour une pneumonie.



Registre des entrées - Archives AP-HP
Côte LRB/1/Q/2/87

N°	Noms	Sexe	Profession	Adresse	Âge	Date	Cause
16770	LAVIE Flore	F	Ménagère	23 rue des Martyrs	68 ans	30 novembre 1899	Pneumonie
16771	LAVIE Hippolyte	M

Sur le registre des décès¹⁰⁶, il est précisé, sur l'acte, la cause du décès qui confirme une pneumonie en mention marginale.

Du 30 novembre 1899

N° 16770

L. a nommé Flore Lavie, âgé d'environ 68 ans, profession de ménagère, épouse de Callari, née à ... et d' ...

Il y est décédé aujourd'hui 30 novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à 5 heures 1/2 du matin.

Ce décès a été déclaré à M. l'Officier de l'Etat civil à 10 heures, par moi, ... soussigné, conformément à l'article 80 du Code civil et dans le délai prescrit.

Pneumonie

¹⁰³ Tables décennales, AD75, côtes D1M9 422, D1M9424, D1M9427, D1M9757, D1M9761, D1M9766, D1M9464, D1M9467, D1M9470, D1M9815, D1M9818, D1M9822, D1M9506, D1M9508, D1M9511, D1M9866, D1M9869, D1M9873, D1M9923, D1M9920, D1M9927

¹⁰⁴ Acte de décès AD 75, côte VAE 9048, feuillet 1

¹⁰⁵ Répertoire alphabétique des entrées, archives AP-HP côte LRB/1/Q/2/87

¹⁰⁶ Registre des décès, archives AP-HP côte LRB/3/Q/2/55

Je ne retrouve pas sa trace sur le registre des pompes funèbres mais comme son fils Hippolyte a été inhumé au cimetière de PANTIN, j'effectue donc les recherches sur ce même cimetière. Flore LAVIE veuve TALON est également inhumé en ce même lieu le 3 décembre 1907, division 64, ligne 15, numéro 28.

N° du REGISTRE d'inhumation	DATES des INHUMATIONS	NOMS ET PRÉNOMS des DÉCÉDÉS	SITUATION de la SÉPULTURE			NUMÉRO & ANNÉE de la CONCESSION		OBSERVATIONS
			DIVISION	LIGNE	NUMÉRO	NUMÉRO	ANNÉE	
321	10 Septembre	Saillabaut, Marcel,	64	18	"			
334	10 Janvier	Lebl, Amédée, Joseph,	34	19	"			
1006	7 Mai	Kaliangyi, Gao, Marie,	85	14	"			
587	7 Août	Kallet, né Gilquin, Lucie,	128	4	22			
835	5 Mai	Kallon, Alexandrine,	110	12	12			
1777	3 Septembre	Kallonneau, Victor, Ernest,	50	8	"			
403	24 Août	Kalmar, né Gambacqum,	140	11	28			
4018	3 Décembre	Kalon (né Savin), Flore,	64	15	"			

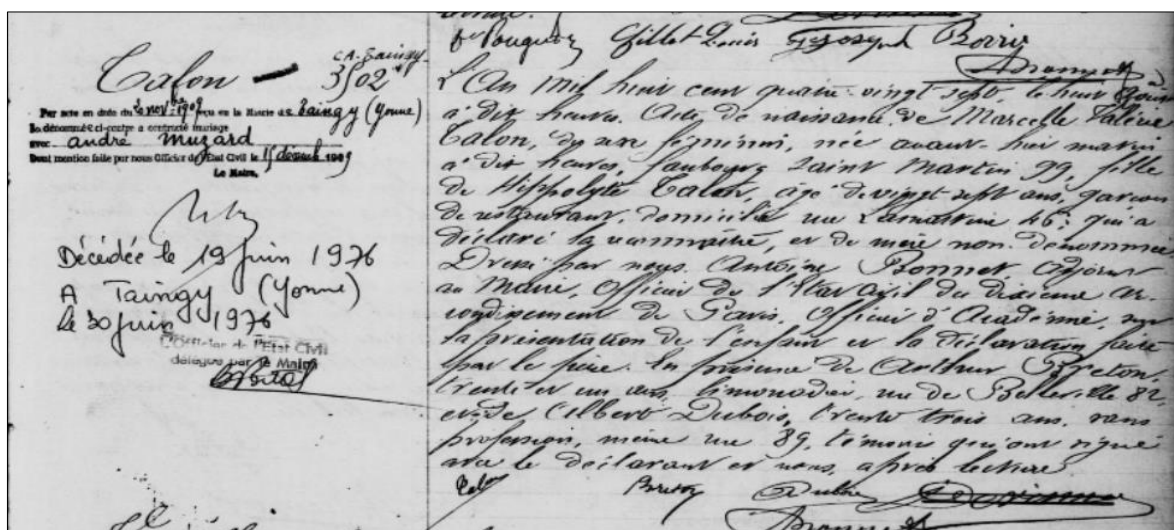
Dans la table de successions et absences¹⁰⁸, aucune déclaration de succession ni aucun héritier ne sont précisés.

Revenons au seul enfant d'Hippolyte TALON, Marcelle TALON, qui est née en 1887 à PARIS de mère inconnue, ce qui est assez rare. On peut supposer plusieurs hypothèses à cela, soit que la mère était une femme mariée, soit une jeune femme d'une famille aisée.

Malheureusement, la mère restera une inconnue...

3- Marcelle TALON, l'enfant caché

Marcelle naît le 06 août 1887 au 99 rue du Faubourg Saint Martin à PARIS (10ème arrdt), naissance déclarée par son père Hippolyte TALON. Sa mère ne la reconnaîtra pas.



Acte de naissance AD75 côte V4E_6297 feuillet 29

¹⁰⁷ Cimetière de PANTIN - Répertoire annuel des inhumations AD75 Cote PAN_RA18991899_01, feuillet 29

¹⁰⁸ Tables des Absences et Successions AD 75, côte DQ8 1842, feuillet 177

Transcription

Par acte en date du 20 nov[em]bre 1909 reçu en la Mairie de Taingy (Yonne), la dénommée ci-contre a contracté mariage avec André Muzard. Dont mention faite par nous Officier de l'Etat-civil le 15 décembre 1909]

[Décédée le 19 juin 1976
A Taingy (Yonne)
le 30 juin 1976]³

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le huit août à dix heures. Acte de naissance de Marcelle Valérie Talon, du sexe féminin, née avant hier matin à dix heures, faubourg Saint Martin 99, fille de Hippolyte Talon, âgé de vingt-sept ans, garçon de restaurant, domiciliée rue Lamartine 46, qui a déclaré la reconnaître et de mère non dénommée. Dresse par nous Antoine Bonnet, adjoint au maire, officier de l'Etat-Civil du dixième arrondissement de Paris, officier d'académie sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par le père en présence de Arthur Breton trente et un ans, limonadier rue de Belleville 82 et de Albert Dubois, trente-trois ans, sans profession, même rue 89, témoins qui ont signé avec le déclarant et nous après lecture.

Talon. Breton. Dubois. Bonnet.

L'acte de naissance de Marcelle TALON permet de relever deux mentions marginales, l'une concernant son mariage et la seconde son décès. En 1909, elle demeure sur la commune de TAINGY (89) et y décédera à l'âge de 89 ans.

TAINGY, L'YONNE ? Pourquoi une telle destination ?



Nous sommes au début du XXème siècle, Marcelle a 18 ans au décès de son père Hippolyte en 1905. Jusqu'à son décès, ce dernier était célibataire, il a dû élever sa fille seul, la mère ayant décidé de ne pas la reconnaître. On peut aisément comprendre les difficultés, à cette époque, d'une telle situation familiale. Hippolyte, simple garçon de restaurant, n'a sûrement pas les moyens d'éduquer, de nourrir, d'habiller sa fille.

Mais un élément troublant apparaissait au décès d'Hippolyte, bien qu'il ait reconnu sa fille, celle-ci n'apparaît pas comme héritière. Cette absence comme réservataire de la succession de son père peut peut-être s'expliquer par un placement de l'enfant auprès de l'Assistance Publique.

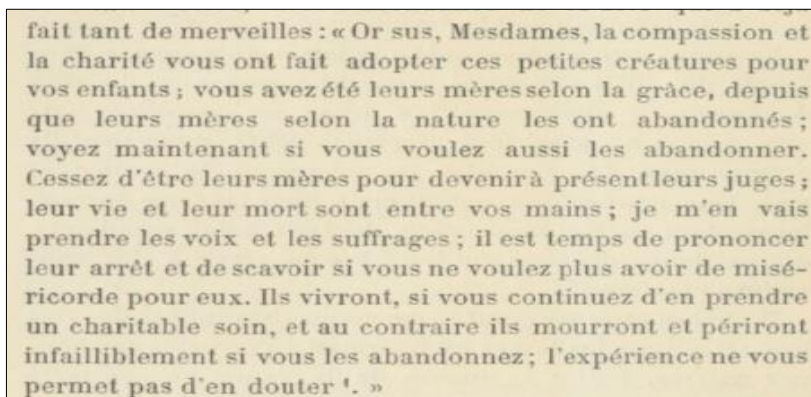
"Au cours du XIXe siècle, dans un contexte marqué à la fois par la transformation du regard porté sur l'enfant et par l'affirmation du rôle régulateur de l'État face aux effets économiques et sociaux de la révolution industrielle, se développe en France une véritable politique publique d'assistance à l'enfance. Celle-ci repose sur une conviction traduite dès 1811 dans un décret qui fait autorité jusqu'à la fin du siècle : la prise en charge des enfants que leurs parents ne peuvent ou ne veulent conserver avec eux ne saurait être du seul ressort de la bienfaisance privée et des œuvres religieuses, mais appartient aux missions de l'État, puisqu'elle ne consiste pas seulement en un geste d'humanité mais aussi en mesure de police visant à prévenir ou à faire cesser des troubles sérieux à l'ordre public. Aux yeux de ses promoteurs, cette assistance publique à l'enfance, dont le principal ressort est la mise en place d'une procédure légale d'abandon dans des hospices ad hoc financés par les départements, doit en effet permettre aux filles-mères de dissimuler leur déshonneur sans recourir à l'avortement, à l'infanticide ou à l'exposition de leur nouveau-né sur la voie publique, et éviter parallèlement que les enfants dont les parents sont trop pauvres pour subvenir à leurs besoins ne soient laissés à eux-mêmes, errant dans les rues où, soit comme coupables soit comme victimes, ils viennent grossir les chiffres de la délinquance et de la criminalité."¹⁰⁹

¹⁰⁹ Extrait "De l'abandon au placement temporaire : la révolution de l'assistance à l'enfance (Paris, 1870-1920)" d'Antoine Rivière, Revue d'histoire de la protection sociale 2016/1 (N° 9)

Les enfants assistés

Jusqu'à la création de "l'Hôpital des Enfants abandonnés" en 1638 par Vincent de Paul, les enfants abandonnés étaient pris en charge par les paroisses. On exposait les enfants devant l'église en espérant que des fidèles s'attendrissent et les prennent en charge. Le taux de mortalité était très élevé et laissait peu de chances de survie pour le nourrisson. Ils étaient laissés à l'abandon dans la rue succombant au froid, à la faim ou à l'attaque des animaux errants. Ils étaient parfois récupérés par des âmes malveillantes qui les utilisaient, les mutilaient pour en faire des animaux de foire. A PARIS, seul le Chapitre de Notre Dame composé d'une cinquantaine de religieux les acceptait. Mais en 1570, le Parlement déchargea les religieux de cette mission menée à contre-cœur. Deux maisons au Port Saint-Landry étaient ouvertes pour accueillir ces enfants. Cette charge était menée par une veuve et des servantes moyennant une récompense raisonnable. ¹ Mais *"les servantes les soignaient du reste fort mal, leur donnant des narcotiques pour les faire dormir, les vendant même moyennant à des mendiants, à des bateleurs, des gens qui les faisaient servir à des opérations magiques"*.²

Devant une telle situation, le prêtre Saint Vincent de Paul décida de créer un établissement pour qu'ils soient pris en charge, ce qui engendra une forte augmentation des abandons, établissement appelé la "Maison de la Couche".

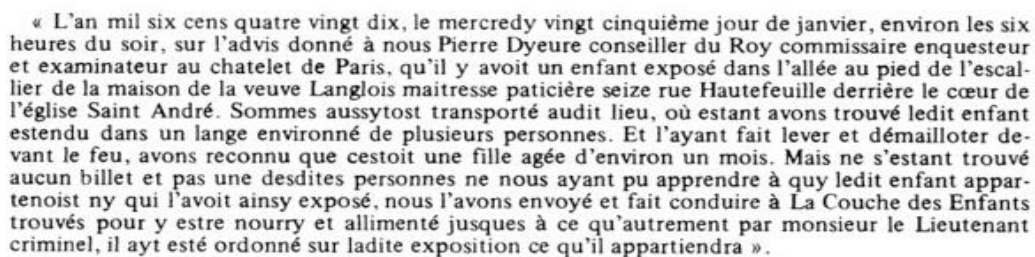


fait tant de merveilles : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt et de scavoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un charitable soin, et au contraire ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez ; l'expérience ne vous permet pas d'en douter ¹. »

Fig 41 - Discours de Saint Vincent de Paul devant l'Assemblée prononcé vers 1638

L'abandon d'un enfant pouvait se faire sous quatre formes : l'exposition dans la rue, le dépôt furtif chez un particulier, l'abandon à la Maison de la Couche ou devant la Maison du Commissaire de Police.¹¹⁰

:



« L'an mil six cens quatre vingt dix, le mercredy vingt cinquième jour de janvier, environ les six heures du soir, sur l'avis donné à nous Pierre Dyeure conseiller du Roy commissaire enquesteur et examinateur au chatelet de Paris, qu'il y avoit un enfant exposé dans l'allée au pied de l'escalier de la maison de la veuve Langlois maitresse paticière seize rue Hautefeuille derrière le cœur de l'église Saint André. Sommes aussytost transporté audit lieu, où estant avons trouvé ledit enfant estendu dans un linge environné de plusieurs personnes. Et l'ayant fait lever et démailloter devant le feu, avons reconnu que cestoit une fille agée d'environ un mois. Mais ne s'estant trouvé aucun billet et pas une desdites personnes ne nous ayant pu apprendre à quy ledit enfant appartenoit ny qui l'avoit ainsy exposé, nous l'avons envoyé et fait conduire à La Couche des Enfants trouvés pour y estre nourry et allimenté jusques à ce qu'autrement par monsieur le Lieutenant criminel, il ayt esté ordonné sur ladite exposition ce qu'il appartiendra ».

Fig 42 - Extrait d'un procès-verbal d'un commissaire de police

¹¹⁰Extraits de "Un chapitre des enfants trouvés : la Maison de la Couche à Paris (XVII et XVIIIème siècle) par Léo LALLEMAND paru en 1885

La prise en considération des enfants abandonnés s'accroît à la Révolution pour se poursuivre au cours du XIX^{ème} siècle. Par un décret du 28 juin 1793, on autorisa l'accouchement secret, la mère avait la possibilité d'accoucher à l'hôpital sans que son nom soit mentionné sur l'acte de naissance. En 1811, on officialisa les "tours d'abandon" créés par Vincent de Paul.

On installa aux portes des églises, un système de boîte tournante pour permettre aux mères de déposer anonymement leurs enfants. Une sonnette retentissait pour prévenir les ecclésiastiques du dépôt d'un nourrisson. Les abandons ne cessèrent d'augmenter pour des raisons économiques par l'augmentation du prix du blé. En l'absence de contraception et du droit à avorter, il s'agissait d'une rare solution pour limiter la taille des familles mais également pour "se débarrasser" d'un enfant illégitime.



Fig 43 -Dessin représentant une tour d'abandon

Paris était très souvent la destination finale des enfants abandonnés de par l'anonymat plus aisé. "Des circuits de transport d'enfants abandonnés ont même été mis en place vers Paris, dans des conditions extrêmement meurtrières, les meneurs qui les acheminent ne prenant *aucun soin d'eux*".¹¹¹

Toujours sous la Révolution, une Loi du 17 décembre 1796 ordonna que les enfants abandonnés soient accueillis dans des hospices civils. Et la Loi du 20 mars 1797 instaura le placement des enfants, sauf exception, chez des nourrices. A l'âge de 12 ans, l'enfant pouvait rester dans sa famille d'accueil avec pour obligation pour celle-ci de lui apprendre un métier ou de l'employer dans un travail agricole.

"A la fin du XVIII^e siècle, la croissance du nombre des abandons, la désorganisation et l'absence de moyens liés à la Révolution amènent les hôpitaux à laisser les enfants le plus longtemps possible à la campagne. Le décret du 19 janvier 1811 officialise la pratique instituée depuis 1761 de ne plus ramener à Paris les enfants âgés de 6 ans ou plus. Il décide (article 9) que « à six ans, tous les enfants seront, autant que faire se pourra, mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans. Le prix de la pension décroîtra chaque année jusqu'à l'âge de douze ans, époque à laquelle les enfants mâles en état de servir seront mis à la disposition du Ministre de la marine. » L'article 17 ajoute que « Les enfants ayant accompli l'âge de douze ans, desquels l'Etat n'aura pas autrement disposé, seront autant que faire se pourra, mis en apprentissage ; les garçons, chez les laboureurs ou des artisans ; les filles, chez des ménagères, des couturières ou autres ouvrières, ou dans des fabriques et manufactures. »

*"En 1827 une circulaire prescrira le transfert des enfants dans un autre département que celui dans lequel ils ont été abandonnés, pour éviter des abus : certaines mères sont, en effet, soupçonnées de déposer leur nourrisson au tour avant de se placer à l'hospice comme nourrice rémunérée de leur propre enfant."*¹¹²

¹¹¹ Extrait de " Les enfants assistés dans le Morvan à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle de Marie-Laure Las Vergnas

¹¹² Source : Article de 1987 paru dans "Histoire, économie et société" "Géographie des enfants trouvés de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles" de Isabelle ROBIN et Agnès WALCH

	1690		1751	
	Effectifs de trouvés	Nombres pour 100	Effectifs de trouvés	Nombres pour 100
Dans la rue (exposition)	1 462	97,2	660	52,8
Chez un particulier	26	1,7	3	0,2
Hôtel-Dieu	15	1,0	402	32,1
Chez le commissaire de police	2	0,1	186	14,9
Total	1506	100,0	1 251	100,0

Fig 44 -Evolution du mode d'abandon de 1690 à 1751

TITRE Ier.

Art. 1^{er}. Les enfans dont l'éducation est confiée à la charité publique sont,

- 1^o Les enfans trouvés;
- 2^o Les enfans abandonnés;
- 3^o Les orphelins pauvres.

TITRE II. Des enfans trouvés.

1. Les enfans trouvés sont ceux qui, nés de pères et mères inconnus, ont été trouvés exposés dans un lieu quelconque, ou portés dans les hospices destinés à les recevoir.

2. Dans chaque hospice destiné à recevoir des enfans trouvés, il y aura un tour où ils devront être déposés.

3. Il y aura au plus, dans chaque arrondissement, un hospice où les enfans trouvés pourront être reçus.

Des registres constateront, jour par jour, leur arrivée, leur sexe, leur âge apparent, et décriront les marques naturelles et les langes qui peuvent servir à les faire reconnaître.

TITRE III. Des enfans abandonnés et orphelins pauvres.

4. Les enfans abandonnés sont ceux qui, nés de pères ou mères connus, et d'abord élevés par eux, ou par d'autres personnes à leur décharge, en sont délaissés sans qu'on sache ce que les pères et mères sont devenus, ou sans qu'on puisse recourir à eux.

5. Les orphelins sont ceux qui, n'ayant ni père ni mère, n'ont aucun moyen d'existence.

TITRE IV. De l'éducation des enfans trouvés, abandonnés, et orphelins pauvres.

6. Les enfans trouvés nouveau-nés seront mis en nourrice aussitôt que faire se pourra. Jusque là, ils seront nourris au biberon, ou même au moyen de nourrices résidant dans l'établissement. S'ils

39

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL. — DU 13 AU 19 JANVIER 1811. 305

19 JANVIER 1811. — Décret concernant les enfans trouvés ou abandonnés, et les orphelins pauvres. (IV, Bull. CCCXLVI, n^o 6478.)

Voy. lois du 30 ventose et 27 frimaire an 5.

306 GOUVERNEMENT IMPÉRIAL.

sont sevrés, ou susceptibles de l'être, ils seront également mis en nourrice ou sevrage.

7. Ces enfans recevront une layette; ils resteront en nourrice ou en sevrage jusqu'à l'âge de six ans.

8. A six ans, tous les enfans seront, autant que faire se pourra, mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans. Le prix de la pension décroîtra, chaque année, jusqu'à l'âge de douze ans, époque à laquelle les enfans mâles en état de servir seront mis à la disposition du ministre de la marine.

9. Les enfans qui ne pourront être mis en pension, les estropiés, les infirmes, seront élevés dans l'hospice; ils seront occupés, dans des ateliers, à des travaux qui ne soient pas au-dessus de leur âge.

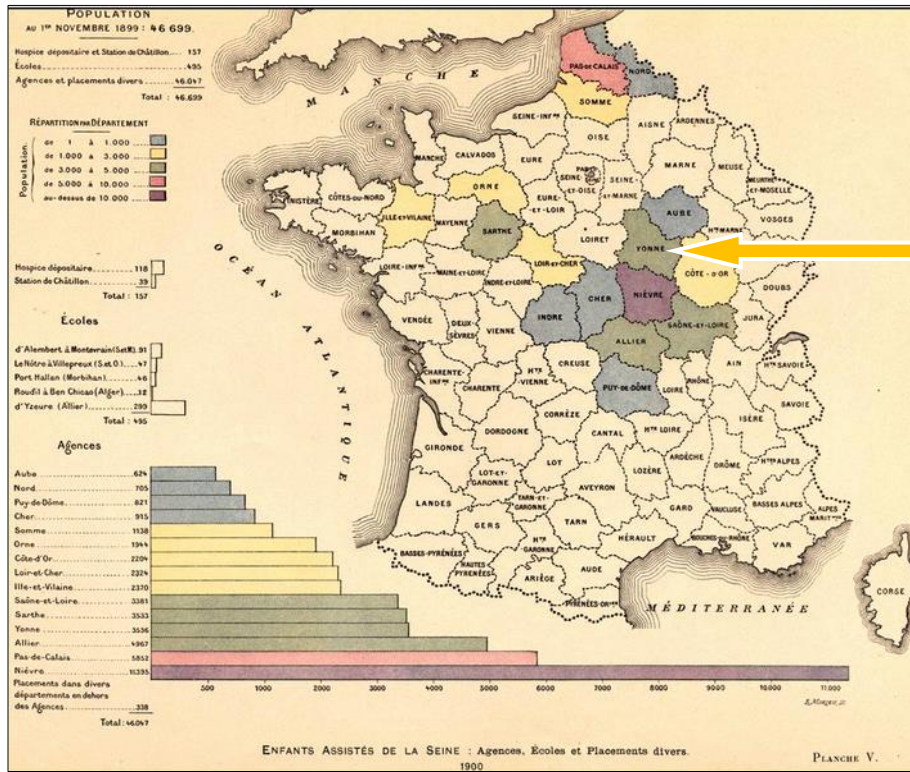
Fig 45 – décret de 1811

Dans le cadre d'un décret de 1811 ci-dessus extrait, les enfans placés étaient répertoriés en trois catégories :

"En 1848, la Loi confie à l'Assistance Publique le service des enfans assistés. Les enfans sont placés sous la tutelle de l'administration hospitalière, auparavant sous la responsabilité des hospices. Au vu du nombre croissant des abandons et de l'obligation de placer les enfans de la Seine à la campagne, des agences de recrutement étaient ouvertes en Province notamment dans le Morvan. Cette région devenait une véritable terre nourricière. La famille d'accueil percevait un dédommagement financier puis à l'âge de 12/14 ans, l'enfant devenait ouvrier agricole ou domestique. La construction des voies de chemin de fer facilitait le transport de ces enfans en dehors du département de la Seine.

*Chaque enfant admis à l'Assistance Publique était enregistré sur un registre avec un numéro d'immatriculation. Après l'inscription sur les registres matricules, on remettait à l'enfant un collier avec une plaque portant sur numéro de matricule."*¹¹³

¹¹³ Extrait site "Le Morvandiaupat"

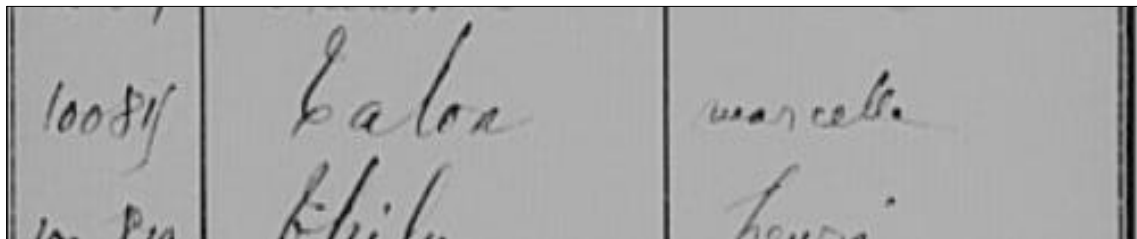


Département de l'YONNE
 3536 agences de placement

Fig 46 – Carte représentant la répartition des enfants

Sur cette carte, on s'aperçoit que la région du Morvan notamment l'Yonne est l'une des régions disposant d'un nombre important d'agences accueillant des enfants placés de la Seine. Ces enfants étaient appelés "Les Petits Paris".

Au vu des éléments, revenons à la jeune Marcelle TALON pouvant être un de ces nombreux enfants placés. Pour cela, j'effectue une recherche sur le registre des enfants placés de l'Assistance Publique en partant de son année de naissance à savoir en 1887. La jeune Marcelle y apparaît sur le registre de l'année 1891 sous le numéro 100 815 ¹¹⁴.

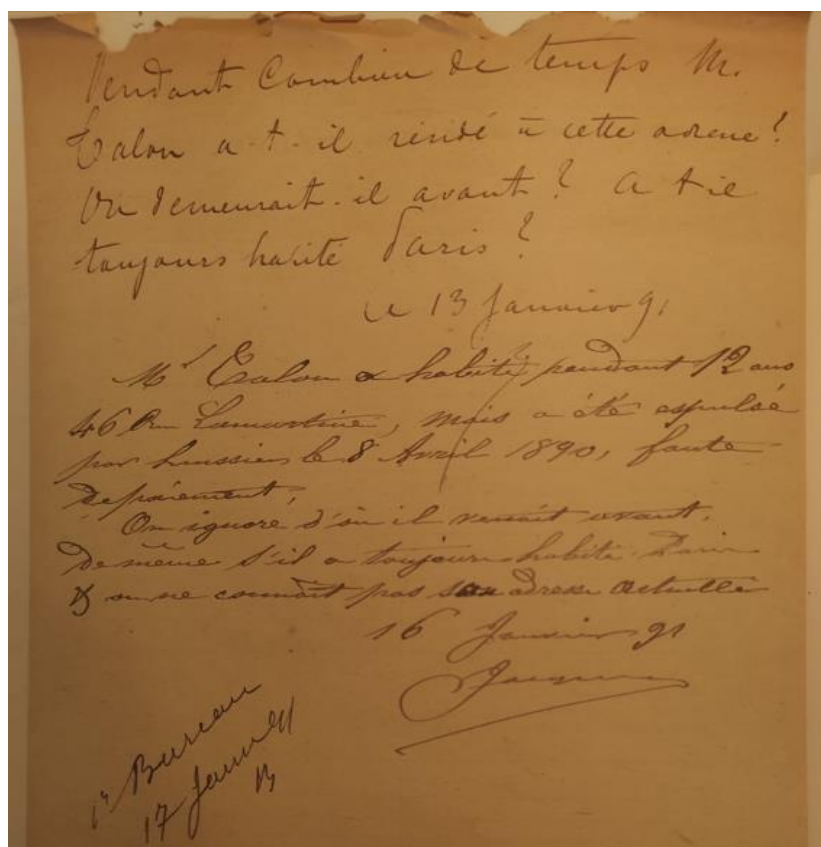


III- TERMINUS : TAINGY, TERMINUS BOURGUIGNON DE LA FAMILLE TALON

1- Le destin de Marcelle TALON ou l'itinéraire d'une enfant placée

1.1 - Son enfance

Quatre ans après sa naissance, la jeune Marcelle est prise en charge par l'Assistance Publique sous le numéro 100 085. Après l'avoir identifiée parmi les enfants placés, je prends connaissance de son dossier.¹ A la lecture, je découvre l'enfance très difficile de la jeune Marcelle, situation malheureusement commune à de nombreux enfants de l'Assistance Publique. Dès le surlendemain de sa naissance, elle est placée en nourrice. Il faut attendre ses 4 ans environ pour que l'Assistance Publique décide de la retirer de chez sa nourrice, madame PIGERON DELFORT domiciliée à Saint Maurice aux Riches Hommes au sud d'Auxerre. Elle se trouve dans une situation d'abandon pour non paiement de la pension et la disparition de son père Hippolyte parti de son domicile au 46 rue Lamartine à PARIS sans laisser d'adresse. Il relève d'une enquête de l'Assistance Publique que¹¹⁵ :

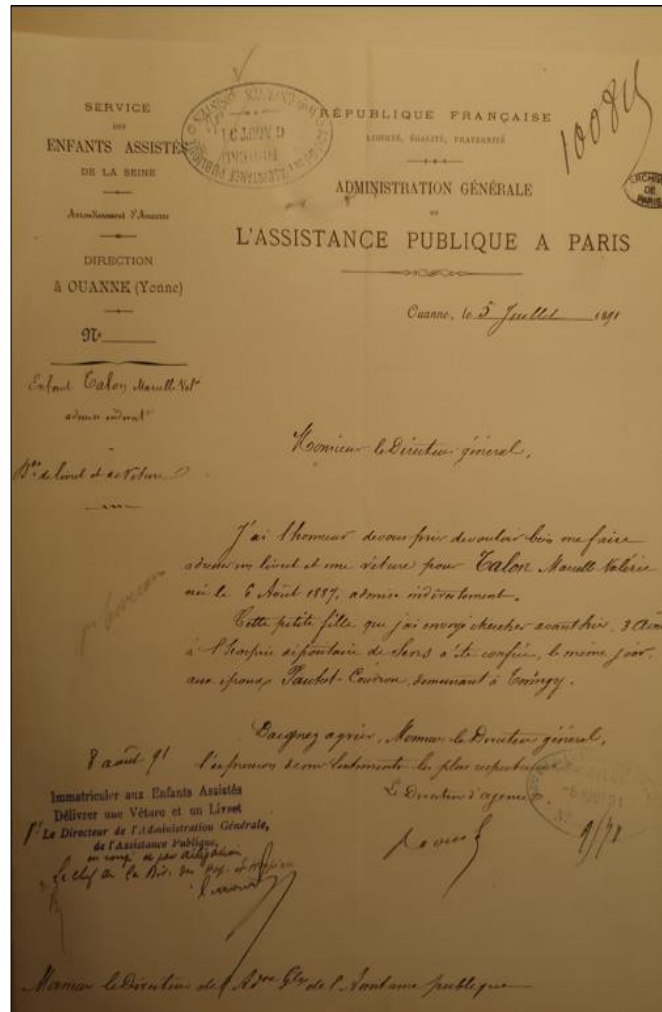


Transcription

"Mr Talon a habité pendant 12 ans
46 rue Lamartine mais a été expulsé
par huissier le 8 avril 1890, faute de
paiement. On ignore d'où il venait
avant. De même s'il a toujours
habité Paris et on ne connaît pas son
adresse actuelle."

La jeune Marcelle TALON est ensuite placée chez M. et Mme PAUTOT COUDROT sur la commune de TAINGY également situé au sud d'Auxerre. Elle y grandira.

Courrier du Directeur de l'agence de placement de OUANNE
concernant le placement de Marcelle TALON à TAINGY ¹¹⁶



1.2 - Le couple Marcelle TALON et André MUZARD

► Leur union

Le 20 novembre 1909 à dix heures, la jeune Marcelle TALON épouse André MUZARD, fils d'un cultivateur Emile MUZARD de la commune de TAINGY. Pour son mariage, elle reçoit de la part de l'Assistance Publique un dot exceptionnelle de 500 frs en tant qu'ancienne pupille.

Cette dot est demandée par le directeur de l'Agence de placement de Bravant dans le cadre d'un conseil de famille en date du 30 octobre 1909 découvert dans son dossier d'enfant placé. Le directeur y est très élogieux envers Marcelle TALON. On y apprend qu'elle est restée chez la famille PAUTOT jusqu'à l'âge de ses 13 ans pour ensuite être gagée auprès de M.GAUCHER également à TAINGY. Elle est décrite comme intelligente, au bon caractère et de bonne conduite. A sa majorité, elle gagnait 330 francs par an, c'est elle qui avait le gage le plus élevé. Ce mariage avec André MUZARD se réalise dans des conditions exceptionnelles au vu de la situation économique de la famille MUZARD, à la tête d'une exploitation importante.

1175
1985-50-200-6.001
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

Administration générale de l'Assistance publique à Paris
SERVICE GÉNÉRAL DES ENFANTS ASSISTÉS
DEPARTEMENT DE LA SEINE
M 31 OCT 1909

CONSEIL DE FAMILLE
AGENCE D
Bravant

Dot de mariage en faveur d'une pupille
Somme par l'agence : 500 fr.
proposée par l'Administration : 450 fr. Somme allouée : 450

N° matricule 100815
Nom Calon
Prénoms Marcelle Valentine
Age 22 ans (née le 6 août 1887)
Avoir à la Caisse d'épargne 1029,11 à la naissance

Date probable du mariage Juin 9th 1909
Profession Cultivateur
Moralité excellent
Intelligence subtil
Caractère très bon
Conduite très bonne

Renseignements divers
Calon Marcelle est une excellente fille. Arrivée dans l'agence de Bravant le 30 oct 1891, elle était placée le même jour chez M. Taulot à Taingy, chez qui elle restait jusqu'à Paris. Elle était alors gagée chez M. Gaucher, cultivateur également à Taingy, chez qui elle est encore aujourd'hui.
Elle gagnait à la naissance 300 fr. par an et était dotée. Ses camarades travaillaient à la culture,

20 NOV 1909
ARCHIVES DE PARIS

celle qui avait le gage le plus élevé.
Excellent élève, très bon caractère, très actif,
très laborieuse elle n'a jamais mérité que des
éloges et M. le Maire de Taingy qui s'intéresse
travaux aux 10 pupilles placés dans sa
commune en tant que dévoués sur elle elle.
Elle est demandée en mariage par M.
André Muzard, fils d'un de nos patrons.
M. André Muzard cultive à Taingy de 25 ans.
Est né domicilié à Taingy. Très bon
caractère, de bonne conduite, ardent au
travail, ne joue, ne boit.
Le père, le père Muzard, cultivateur à
Taingy ont 47 et 48 ans. Ils ont deux enfants,
dont l'un est André Muzard dont le plus jeune
a 12 ans. Ils possèdent deux maisons, 1/2 à 1/6
hectare de terres et vignes, plus l'attelage de culture
chevaux et vaches. Des renseignements que j'ai pu
prendre qu'ils ont tout ce qu'il faut pour
le futur, que doivent après l'enterrement d'un
au deux parents, le père, qui s'est marié, les enfants
jusqu'à ce que le père Muzard ait fait de
Taingy, par son. Cette époque le père peut
abandonner de leurs biens à leurs enfants.
M. Calon, contracte donc un mariage dans
les conditions exceptionnelles, plus tard, elle en
a fait de son mariage, épouse de culture à Taingy.
Fait partie au nom de cette ancienne pupille, en
taingy, de sa excellente antécédents, une dot de
mariage de un cent, sans
Bravant le 30 Octobre 1909
Le DIRECTEUR de Service
Des Enfants Assistés de la Seine, L. LA VANT
H. J. J.

A cette dot de 330 francs, il est remis à Marcelle TALON la somme de 1029,11 francs qui était détenue sur son livret de Caisse d'Epargne ouvert à son arrivée à l'agence.

► La vie du couple foudroyée par l'atrocité de la Grande Guerre

Lorsqu'ils se marient, Marcelle TALON a vingt-deux ans et André MUZARD est âgé de vingt-quatre ans. Le couple s'installe au domicile des parents d'André MUZARD, Emile MUZARD et Julienne MENETRAT. La jeune Marcelle est domestique agricole et André MUZARD cultivateur.

Le couple aura trois enfants :

- René MUZARD né en 1910 qui décédera à l'âge de 20 ans en 1930¹¹⁸
- Paul MUZARD né en 1911 et qui décédera en 1987¹¹⁹
- André MUZARD né en 1915 et qui décédera en 1985¹²⁰

Malheureusement, le 3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Le jeune André est mobilisé. Né le 24 septembre 1885 à Taingy, il est de la classe de 1905. Sur sa fiche matricule¹²¹, il est décrit comme un homme mesurant 1m62, cheveux et sourcils noirs au visage ovale.

¹¹⁷ Dossier enfants placés AD75, côte D5X4 1129, Conseil de famille tenu par l'agence de placement de Bravant en date du 30 octobre 1909

¹¹⁸ Archives communales, TAINGY, registre des naissances

¹¹⁹ Archives communales, TAINGY, registre des naissances

¹²⁰ Archives communales, TAINGY, registre des naissances

¹²¹ Fiche matricule, AD 75 D4R1 286

Comme de nombreux jeunes hommes, il part sur le front. Il est rappelé le 3 août 1914 et est rattaché au 204ème régiment d'infanterie. Le 4 août 1914, ce régiment quitte Auxerre pour rejoindre Soissons. Sur leur trajet, ils font face à un violent feu de mitrailleuses et artilleries à Cuffies où les pertes sont très nombreuses. Ils arrivent à Soissons le 19 septembre et défendent la ville jusqu'au 1er Octobre 1914. Le lendemain, ils reprennent la route pour quitter le département de l'Aisne et se positionnent dans l'Oise à 4 kilomètres au Nord de la ville de Pierrefonds. Le secteur est appelé la "cote 132". Une attaque est fixée au 25 décembre 1914 pour permettre de déboucher au nord de l'Aisne.

Extrait du Journal des marches et opérations du 204ème RI 122

La préparation de l'attaque prévue du bombardement des tranchées de 1^{re} ligne ennemies par notre artillerie est exécutée à l'aide de chariots porte bombes Claude disposés de façon à ouvrir des brèches dans les réseaux des fils de fer ennemis. Seule la partie préparatoire de l'opération a lieu. Diverses tentatives sont faites pour remédier aux inconvénients partiels du lancement des bombes. La préparation des passages dans les fils de fer qui doit être terminée à 8^h 15 ne l'est pas encore à 9^h 30. L'heure de commencement de l'attaque primitivement fixée à 10 heures est remise après que

HISTOIRE DES FAITS.
 constatation du nombre de brèches ouvertes aura été faite.
 Les sapeurs du Génie soutenus par une escouade de protection se portent vers les tranchées ennemies et sont accueillis par un feu qui sans être meurtrier est très agaçant. Beaucoup d'entre eux restent sur place quelques uns se couvrant en profitant d'une rafale violente de notre artillerie qui coupe les tranchées ennemies.
 Les renseignements rapportés par les hommes nous montrent pas comme suffisantes les ouvertures pratiquées dans le réseau le Génial. Portholot commandant de 1^{er} Groupe de DP donne l'ordre de ne pas lancer les colonnes d'assaut.
 Au cours de cette affaire nos pertes ont été de :
 1 officier blessé gravement le sergent Ficiard
 2 officiers blessés légèrement et qui conserveront

Au cours de cette opération, le jeune André MUZARD compte parmi les blessés.

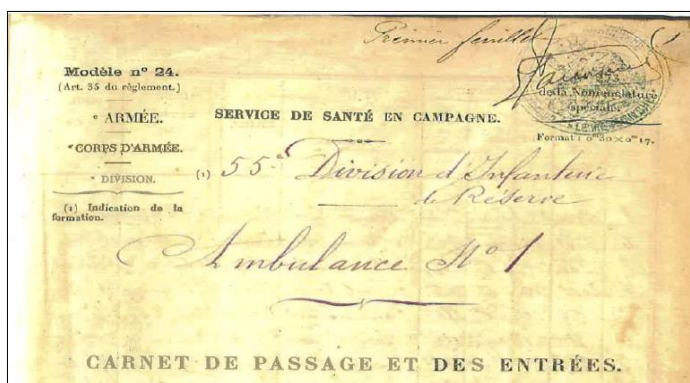
204^e Régiment d'Infanterie

Etat nominatif des officiers, et officiers, et soldats tués, blessés, faits prisonniers, et disparus à la suite du bombardement de la Cote 132 le 26 Décembre 1914.

Noms	Grades	Tués	Blessés	Faits prisonniers	Disparus	Autres blessés ou prisonniers	Observations
Fréte	caporal	1					
Cuvry	soldat	1					
Cornu	"		1				
Fouquet	"		1				
Lévy	"		1				
Portholot	"		1				
Muzard André	"		1				
Raynaud Louis	"		1				
Dhermy Eugène	"		1				
Dumontheuil Jacques	"		1				
Verdier Jules	"		1				
Totaux		2	9				

Pour connaître l'état de ses blessures, je décide de me rapprocher du Service des Archives Médicales Hospitalières des Armées (SAMHA) situé à LIMOGES qui conservent les archives médicales des patients, civils et militaires ayant été hospitalisés dans les hôpitaux militaires.

André MUZARD, soldat de 2ème classe, est admis le 17 décembre 1914 à l'hôpital de Vauxbin dans l'Aisne (02). Il est la 767ème entrée de l'établissement. Il présente une plaie au genou et une fracture compliquée de la cuisse gauche ¹²³.



NUMÉROS		DÉSIGNATION		NOMS ET PRÉNOMS.	GRADE.	DATE ET LIEU de naissance.	DOMICILE des PARENTS.	NATURE DE LA MALADIE ou DE LA BLESSURE.	DATES			OBSERVATIONS. Indiquer la nature de la sortie par une des lettres ci-après : G. : guérison. E. : évacuation. D. : décès.	
FOR- DRE.	MATR- CULE.	DU CORPS.	de la C ^e ou de la batte- rie.						10	11	12		
763	1	?	204 ^e	18 ^e	Cervin	Soldat	H. B.	1901	Plaie par éclat	27 d. 14	27 d. 14	8 Janvier	E. g. Villon
764	2	784	246 ^e	18 ^e	Foulbrier	Soldat	F. d. A. d. L.	1900	Plaie de la cuisse fracture compliquée de la cuisse	2	2	8 Janvier	E. g. Villon
765	3	?	204 ^e	18 ^e	Perrine	Soldat	Belthum	1899	Plaie par éclat	2	2	9 Janvier	E. g. Villon
766	4	981	211 ^e	18 ^e	Mohamed	Soldat	Belthum	1901	Plaie par éclat	2	2	23 Janvier	E. g. Villon
767	5	178	204 ^e	17 ^e	Muzard	Soldat	Belthum	1901	Plaie par éclat fracture compliquée de la cuisse	2	2	17 Janvier	D. décès

Malheureusement, il décède le 17 février 1915 à 21h10 de la suite de ses blessures. Dans les carnets des successions de l'hôpital, André MUZARD laisse :

- 32 francs
- Un lot de papiers et lettres
- Un couteau, un porte-monnaie
- Une pipe, un peigne, une pochette cuir.

1.3 - La deuxième vie de Marcelle TALON

Au décès de son mari en 1915, Marcelle est âgée de 28 ans. Elle se retrouve seule avec ses trois fils René âgé de 5 ans, Paul âgé de 4 ans et André âgé seulement d'un mois qui ne connaîtra pas son père. Au départ de son mari au front, Marcelle était enceinte de quatre mois.

Pour connaître la composition du foyer, je procède à la consultation des recensements de la ville de Taingy. En 1921¹²⁴, le foyer comprend cinq personnes :

14	M ^{me} Muzard	Marcelle	28	Paris	28		
15	Muzard	René	5	Taingy	28	fil	
16	Muzard	Paul	4	"	28	fil	
17	Muzard	André	1	Taingy	28	fil	
18	Muzard	Marcelle	4	Taingy	28	fil	

¹²³ Dossier médical d'André TALON, Service des archives médicales hospitalières des armées

¹²⁴ Recensement Taingy 1921, AD89, cote 7M2/158, feuillet 2

Transcription

14 - Muzard Marcelle,	1887,	Paris	chef, sans profession
15 - Muzard Henri,	1910,	Taingy	fils
16 - Muzard Paul	1911	Idem	fils
17 - Muzard André	1915	Saints	fils
18 - Talon Eveline	1919	Taingy	fille

Si on peut ainsi voir la présence de Marcelle devenue chef de famille, sans profession, ses trois fils, Henri, Paul et André, un quatrième enfant apparaît une dénommée Eveline TALON, sa fille née en 1919. Il ne peut donc pas s'agir d'un enfant né de l'union entre Marcelle et André. Suite au décès de son mari, Marcelle a eu une autre liaison avec un homme. Je m'empresse de lire l'acte de naissance pour connaître le père de cette jeune fille. Mais Marcelle donne naissance à Eveline seule, sans le père dont aucune mention n'est faite.

Je poursuis la consultation des recensements pour ainsi voir l'évolution du foyer de Marcelle TALON.

Au recensement de 1931, Marcelle ne vit plus qu'avec ses deux enfants, André et Eveline. Sans profession en 1921, elle exerce au recensement de 1930 la profession de journalière auprès de divers employeurs. L'absence de son fils Henri est logique, ce dernier étant décédé en 1930. Son second fils, âgé de 20 ans, ne fait plus partie du foyer, s'étant engagé dans l'armée.

Si la composition du foyer ne connaît aucun changement en 1936, ce n'est pas le cas du statut professionnel de Marcelle où elle y apparaît comme hôtelière et patronne.

56	51	163	Dames	Marcelle	1887	Taingy	chef	hôtelière	patronne
		164	Muzard Talon	Marcelle	1887	Taingy	chef	hôtelière	patronne
		165	Muzard	André	1915	Taingy	fils	cultivateur	patron
		166	Talon	Eveline	1919	Taingy	fille	cp	

Ce nouveau métier m'interpelle, cela signifie donc qu'elle est commerçante. Il me reste plus qu'à retrouver la trace de ce commerce.

1.4 - L'Auberge de Marcelle TALON

Quoi de mieux qu'un déplacement dans ce petit village de Taingy pour obtenir des informations sur cette famille, découvrir le lieu de vie de Marcelle et de ses enfants. Taingy est un petit village bourguignon au sud d'Auxerre sur lequel nous reviendrons par la suite.



Fig 47 – Photographie du village de TAINGY

D'abord, direction la Bourgogne où je me rends en cette fin janvier 2023. Je me présente à la mairie de cette petite commune où je rencontre la secrétaire de mairie et madame la Maire, Patrice RENAUD. Si le nom TALON ou MUZARD n'évoque rien dans un premier temps à madame RENAUD, à l'énonciation du prénom "Marcelle", les souvenirs lui reviennent. "Marcelle" était bien

connue du village, c'était la tenancière de l'auberge située sur la Place de l'Eglise. Madame RENAUD a plus connu son fils "Dédé" . Mais bien que très jeune à cette période, elle se souvient d'un "café" sombre, très enfumé par les fameuses "gitanes maïs" des clients. Elle nous précise que le repas de son baptême avait été organisé chez "Marcelle". Si elle a peu de souvenirs, elle me propose de rencontrer sa tante madame Jacqueline GEOFFROY.

Une entrevue est fixée à la mairie quelques semaines plus tard. A mon arrivée, je vois cette dame âgée s'approcher avec son long manteau foncé à l'allure quelque peu hésitante due à des difficultés de mobilité. Installées dans la Mairie, je recueille, sur son autorisation, son témoignage ainsi retranscrits :

Témoignage de madame GEOFFROY Jacqueline

"On était très jeune quand on a connu cette dame parce que, moi, je suis née ici. Y'avait donc deux cafés dans le pays, Muzard et puis l'autre, Labbe, dans le même village, côte côte. Mais nous, on n'allait pas souvent à l'autre, enfin surtout mes parents. A l'autre, il y avait un billard donc les hommes allaient au billard. Tandis que là, on l'appelait la Dame. Tous les dimanches, on allait prendre l'apéritif, enfin mes parents allaient prendre l'apéritif chez elle. Nous, on était petit et cette Dame avait un jardin pas loin de chez mes parents. On la voyait passer et on la suivait pour aller chercher des groseilles. Pourquoi on l'appelait la Dame, je n'en sais rien. C'était Marcelle Muzard. Donc, elle avait un garçon et une fille, André et Eveline. Eveline était la marraine de ma sœur, la maman de Patrice. Eveline est morte de la tuberculose"...

"Quand on allait chez Marcelle, car on était content d'aller là-bas, c'était un café de la campagne., il y avait la première pièce, là où il y avait une cuisinière et alors il y avait une armoire ancienne où il y avait tous ces verres, toutes ces assiettes, quand elle distribuait, quand elle faisait son mess. Et puis elle avait une bûche et elle faisait comme ça sur la cuisinière avec sa bûche, elle discutait et elle faisait ça..." "Je la vois toujours derrière, elle parle, elle parle et pis ça roulait, elle roulait son truc mais ça ne brûlait pas, c'était une manie"...

Madame GEOFFROY nous mime le geste de Marcelle avec sa bûche, on imagine un rouleau à pâtissier qu'elle faisait rouler sur la cuisinière. Puis elle poursuit son récit :

"Elle discutait puis elle faisait ça. Et alors il y avait un monsieur qui était tout le temps là chez elle, le voisin d'à côté. Et alors là, c'est point d'interrogation, est-ce qu'il couchait avec elle, je sais pas. On l'appelait Mimir."

Je lui demande si Marcelle et Mimir avaient le même âge et s'il vivait seul, elle me répond puis poursuit son récit :

"Oui à peu près. Oui il vivait seul. Il avait sa mère qui tenait une épicerie à côté. Quand sa mère est décédée, il est venu là. On connaissait la Dame, Mimir et puis Dédé, le fils."..." Après comment elle est venue là, je n'en sais rien. Je l'ai tout le temps connu à l'auberge."

On a fait le baptême de Patrice chez elle, après c'était l'auberge d'un petit pays, ce n'est pas comme maintenant dans les restaurants. Là c'était presque une maison d'habitation.

Il y avait donc l'entrée, là, où elle avait sa cuisinière, à droite, il y avait une grande salle quand elle recevait et au fond, il y avait la salle à manger..."

..."Il y avait des bals dans le pays au foyer communal. A minuit ça s'arrêtait et ça recommençait après. Ils faisaient une pause et nous, on allait toujours chez la Dame et elle nous mettait toujours dans la salle à manger au fond. Il y avait l'entrée où on se mettait souvent pour l'apéritif parce que devant la fenêtre, il y avait une grande table"...

Sur Marcelle :

..."Elle (Marcelle) était très gentille...Je l'ai toujours vu un peu ridée, les cheveux gris, une grande dame fine voire un peu maigriotte et Dédé aussi c'était une flûte...elle vivait dans la maison à l'étage. Mimir était toujours là, quand on allait chez la Dame, on allait chez Mimir...Il s'appelait Casimir Perrier. Elle ne parlait jamais de sa vie, Dédé non plus. Je n'ai jamais entendu parler qu'elle avait eu d'autres enfants..."(Dédé) Je ne sais pas ce qu'il faisait, je l'ai toujours connu ici. Il servait."

"Je n'ai jamais vu d'autres hommes que Mimir,"

..."C'était très bien, on allait toujours chez la Dame. Il y avait Eveline. On allait la voir, les parents voulaient pas qu'on aille la voir. Elle couchait là-haut, c'était pas une grande fenêtre sa chambre, ça nous foutait le cafard,"...

Sur le village :

..."Ici c'est principalement des cultivateurs, ils faisaient du blé, du seigle, des céréales. Il n'y a plus qu'un gros, avant c'étaient pleins, des petits cultivateurs...Il y avait quatre épiceries, un cordonnier, un boulanger, trois forgerons, un bourrelier,"...

..."On était heureux ici, il y avait la moitié de gamins, Assistance Publique, l'école, y'en avait au moins trois quart. Ils étaient placés chez les cultivateurs, et il y en avait quelques-uns qui venaient toujours chez nous car on avait des jouets. Papa, qui faisait partie du groupe de la Mairie, il en fait enlever deux, tellement ils étaient malheureux. Un jour, Papa vient voir monsieur un tel là, et puis le petit Pierre qui était très intelligent, il avait des mains, le pauvre, pleines d'engelure et tout ça. Les parents, enfin les gens chez qui il était, étaient en train de manger et pis lui, il était en train de frotter sa culotte. Papa leur a alors demandé si ce gamin allait manger "non, non il s'est sali, il faut qu'il fasse ça avant". Et ben il est pas resté longtemps, c'était affreux. D'autres étaient très bien mais y'en avait d'autres, c'était des esclaves. Maintenant c'est un pays qui se meurt,"

..."Maintenant, il n'y a plus rien à vendre, tout est vendu, maintenant c'est des jeunes couples qui arrivent, qui restent ou en week-end."

Sur leur rythme de vie :

"Ils n'étaient pas pauvres mais ce n'était pas rutilant. C'est l'auberge qui les faisait vivre."

..."Pour la maison, on accédait par un escalier, il y avait trois chambres à l'étage. En bas, il y avait la souillarde, là où elle faisait sa vaisselle. La souillarde c'était chez les cultivateurs, c'est là où ils mettaient le lait, faisaient leur fromage blanc. Il y avait un évier. Ils devaient se laver dans la souillarde, à l'étage, il y avait juste trois chambres. C'était une petite vie mais à cette époque, on ne connaissait pas autre chose. J'ai connu ma jeunesse, il y avait pas de salle de bain chez mes parents. On faisait chauffer dans une lessiveuse, et il y avait une baignoire en zinc, on ne changeait pas l'eau tout le temps. Les toilettes étaient dehors. Il y avait une petite cour derrière."...

..."Elle n'avait pas de voiture. Il y avait des livreurs. C'était tout le temps ouvert, ça faisait une petite activité. Il y avait toujours un petit passage."

Je prends un réel plaisir à écouter cette dame, c'est l'histoire du pays, de Marcelle...on peut l'imaginer au travers de ce magnifique témoignage. Au cours de cet échange, elle nous décrit l'auberge dont on peut ainsi établir le plan suivant :

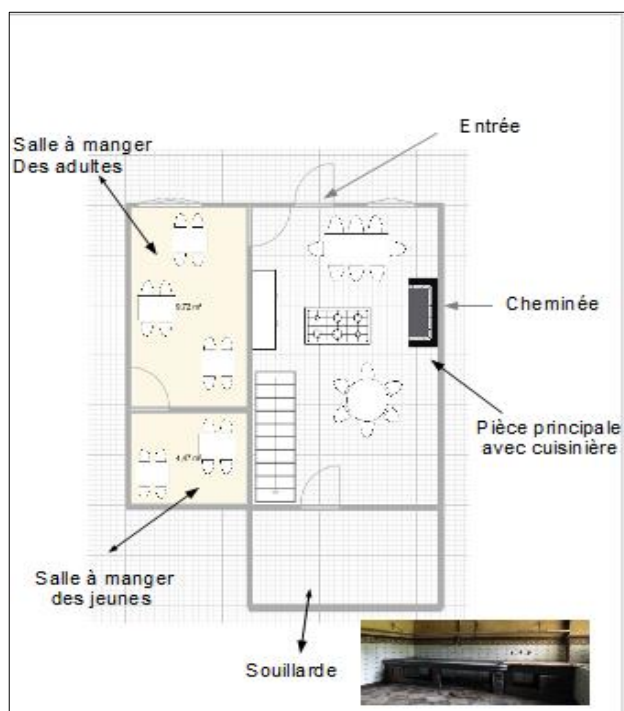


Fig 48 – Plan de l'auberge de Marcelle



Photo archives TAINGY -AD89, cote 2 Fi Taingy 5



Fig 49 – Photo prise le 21 février 2023

Après avoir identifié le commerce de Marcelle TALON, je repars aux archives départementales de l'Yonne pour y trouver une trace dans les actes notariés.

Je m'oriente dans un premier temps vers les bulletins mobiles qui recensent l'ensemble des actes notariés d'une personne. Cette recherche s'avère négative¹²⁵. Je poursuis vers les hypothèques¹²⁶ en vue d'identifier un acte notarié relatif à l'achat d'un fonds de commerce.

¹²⁵ Bulletins mobiles, bureau de Courson AD 89, côte 3Q 10855-9, 3Q 10855-2

¹²⁶ Registre indicateur, AD89,côte 4Q1 5633, Tables alphabétiques, AD 89, côte 4Q 1 4961, Répertoire des formalités, AD89, côte 4Q

1°) Acte de vente en date du 21/12/1943 (Vol n°1108)

Le 25 septembre 1943, Marcelle TALON fait l'acquisition par vente sur licitation de **deux corps de bâtiment** cadastrés n°884, 885 et 887 sur la commune de TAINGY suite à un jugement rendu par le Tribunal civil d'Auxerre en date du 26 mai 1943. Les parcelles sont les suivantes :

Section E 985 :

- un corps de bâtiment à Taingy proche de l'Eglise comprenant une chambre à feu, cave dessous, une autre chambre, un cabinet grenier au-dessus, une chambre haute, un cabinet, un toit à porcs, une grange contiguë
- une cour particulièrement
- une écurie ouverte adossée à la maison de Mlles Anne et Hortense Cameau

Section E 987 :

- un autre corps de bâtiment comprenant trois chambres

Ce jugement ordonnait la vente par licitation de ces deux biens sur requête d'André MUZARD, cultivateur à Taingy, de Paul MUZARD, entrepreneur de charpente à Courson (89), de Christiane MUZARD, sans profession demeurant à Taingy et de Cécile MICHAUD, veuve de Maurice MUZARD, tutrice de Christian MUZARD son fils.

Les vendeurs avaient acquis la propriété de ces biens dans le cadre d'une donation entre vifs de leurs parents Emile MUZARD et Julienne MENESTRAT en date du 19 mars 1925.

Cette adjudication était adjugée à Marcelle MUZARD pour un total de 19 423 francs.

Une recherche auprès du site cadastre.gouv.fr me permet de localiser précisément les parcelles acquises par Marcelle sur la commune de Taingy :

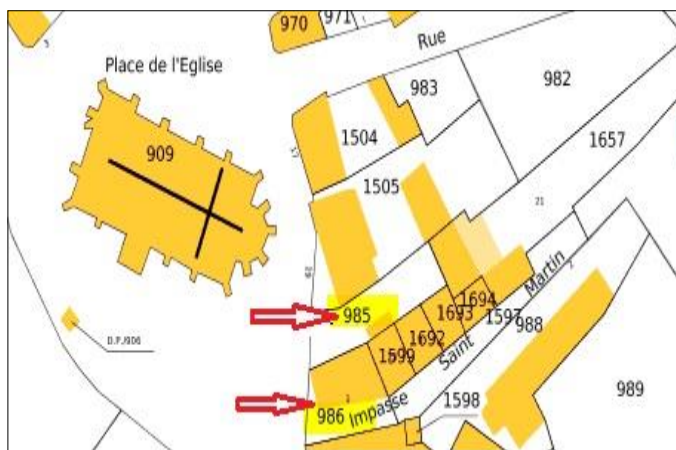


Fig 50 – Extrait du plan cadastral de TAINGY



Fig 51 – Photo prise en Janvier 2023



Fig 52 – Photo Google Maps

2°) Acte d'acquisition en date du 26/03/1955 (Vol n°1797)

Le 26 mars 1955, elle fait l'acquisition d'une maison à usage de commerce sise à Taingy près de la Place de l'Eglise ainsi décrite :

- Un bâtiment en façade sur rue servant d'auberge élevée partie sur cave et partie sur terre-plein d'un rez-de-chaussée divisé en deux salles et d'un premier étage divisé en chambres
- Un grenier au-dessus couvert en ardoises
- Un appentis adossé à ce bâtiment
- Une courette derrière ce bâtiment

Et : - Un petit terrain situé à Taingy sur la route de Druyes

Cette description corrobore parfaitement au témoignage de madame Jacqueline GEOFFROY, on imagine bien la courette à l'arrière de l'auberge et le petit lopin de terre où Marcelle cultivait son potager.

Ce bien appartenait à monsieur MINARD né à Taingy, l'ayant recueilli en toute propriété dans la succession de sa mère Anne Claire COUDRON, veuve de Cyprien MINARD. Ces immeubles appartenaient à madame MINARD née COURDON dans le cadre de la succession d'Alphonse COUDRON, en son vivant, aubergiste à Taingy.

La vente est consentie et acceptée moyennant la somme de 450 000 francs dont 200 000 francs financés par monsieur CHARRIER, boucher à Taingy. Marcelle MUZARD s'engage à rembourser à ce commerçant cette somme avancée en deux fractions égales de 100 000 francs.

1.5 - Le décès de Marcelle TALON

Le 21 juin 1976¹²⁷, André MUZARD déclare le décès de sa maman décédée à son domicile le 19 juin 1976. Elle y est enterrée avec sa fille Eveline dans le cimetière communal de TAINGY à l'emplacement n°99. Elle avait acquis cette concession funéraire¹²⁸ à perpétuité le 31 décembre 1940.



Fig 53 – Concession funéraire de Marcelle TALON et ses enfants (André et Eveline)

¹²⁷ Déclaration de décès de Marcelle MUZARD, archives communales de Taingy

¹²⁸ Concession funéraire de Marcelle MUZARD, archives communales de Taingy

2- André MUZARD fils

2.1 Une naissance orpheline

André naît le 31 janvier 1915 dans le Hameau de "Clanges" sur la commune de Saint Sauveur en Puisaye, situé à environ deux heures à pied de la commune de Taingy. Quand il naît, les hommes sont partis à la guerre. Son père blessé est hospitalisé à l'hôpital militaire de Vauxbin dans l'Aisne. Malheureusement, il décédera quinze jours après sa naissance. André ne connaîtra pas son père. Je comprends mieux pourquoi André est le seul enfant de Marcelle à ne pas être né sur la commune de Taingy. Sa mère, fermière, avait sûrement dû quitter le domicile familial pour pouvoir vivre en travaillant dans une ferme.



Fig 54 – Vue aérienne du lieu de naissance d'André MUZARD

2.2 André, le résistant

Né en 1915, André fait partie de la classe de 1935. Il est incorporé le 20 octobre 1936 et intègre la Base Aérienne de NANCY (Meurthe et Moselle) le 1er Avril 1937. Il est renvoyé dans ses foyers et mis en disponibilité le 15 Octobre 1938. Il est rappelé à l'activité le 23 mars 1939 et affecté à la Base aérienne 105 située à EVREUX (Eure). Le 23 août 1940, il est démobilisé et remis à l'Armée de Terre.

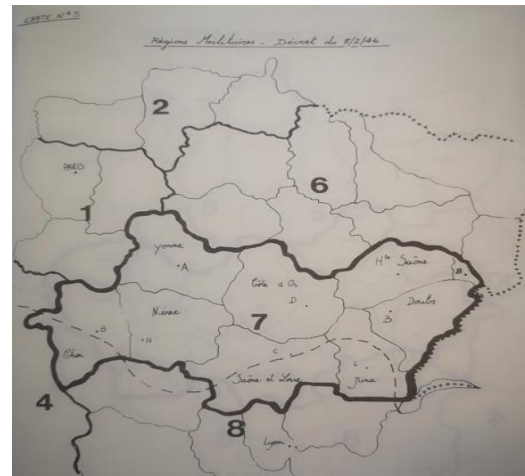
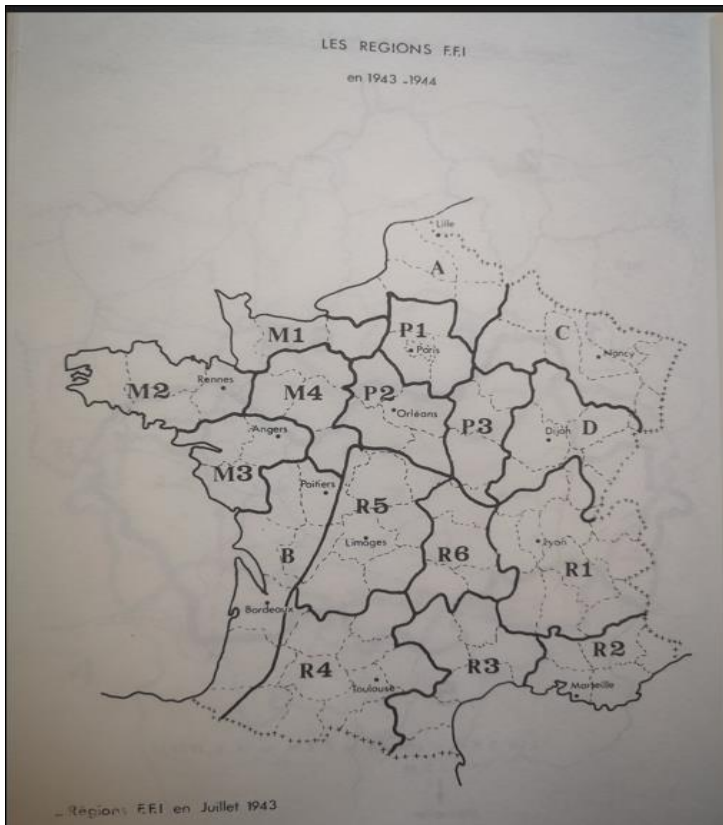
A la lecture de son registre matricule, j'apprends qu'André combat lors de la Deuxième Guerre Mondiale dans les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) en qualité de résistant. Les Forces Françaises de l'Intérieur sont créées en Février 1944 sur ordre du Général de Gaulle, fusion des principaux groupements militaires de la Résistance Intérieure Française. Cette formation militaire ne dure que quelques mois de Février à Août 1944 mais elle a un rôle prépondérant dans la préparation du débarquement du 6 juin 1944 et dans la libération de la France par une grande connaissance du terrain. Le principal objectif était de préparer le débarquement des alliés en Normandie. Elle est sous l'autorité du Général KOENIG, chef de l'Etat-Major.

Pour préparer ce débarquement, plusieurs plans d'action sont mis en place avec chacun une mission particulière et ce dans l'objectif de bloquer les forces d'occupation au moment du débarquement.

Ces plans d'action sont au nombre de six à savoir ¹²⁹ :

- **Plan Vert : mission** → **paralyser le réseau ferroviaire**
- Plan Tortue : mission → paralyser le réseau routier dans le quart nord-ouest de la France
- Plan Violet : mission → sabotage des lignes téléphoniques
- Plan Bleu : mission → sabotage des lignes à haute tension pour priver de courant les voies ferrées
- Plan Rouge : mission → déclenchement d'une guérilla afin de lutter contre les arrières allemands
- Plan Caïman : mission → action à mener en cas de second débarquement

Les FFI sont ainsi répartis sur l'ensemble du territoire français :



Carte extraite du Livre Résistance 7ème Région
"Historique des Unités Combattantes de la Résistance de l'YONNE",
SHD côte 562 BAR

Carte 7ème région militaire¹³⁰

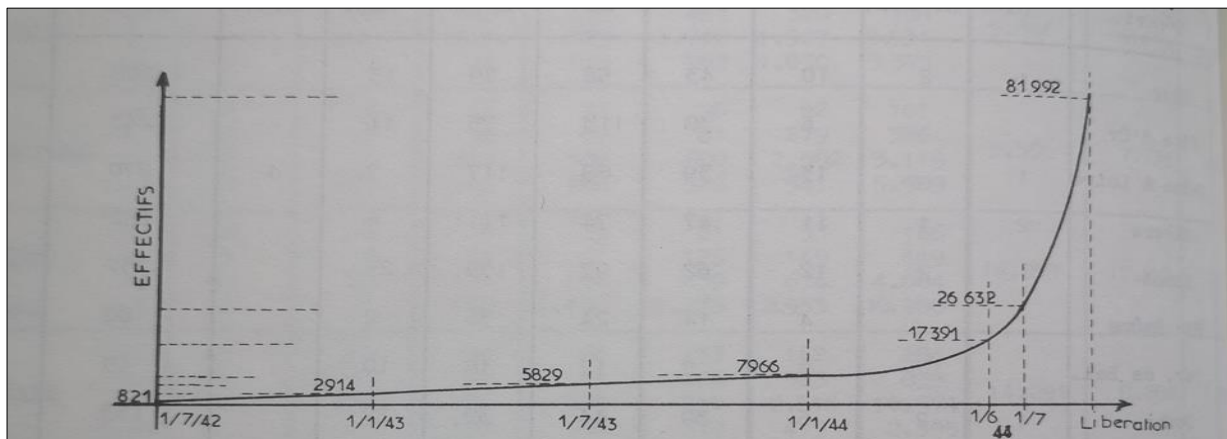
La 7ème région englobe neuf départements dont l'YONNE :

- Cher
- Côte d'Or
- Doubs
- Jura
- Nièvre
- Haute-Saône
- Saône et Loire
- **Yonne**
- Territoire de Belfort

¹²⁹ Site "Chemins de Mémoire", site du Ministère des Armées

¹³⁰ Carte extraite du Livre Résistance 7ème Région militaire "Historique des Unités Combattantes de la Résistance de l'YONNE",
SHD côte 562 BAR

Dans l'ouvrage "Résistance 7ème Région militaire", une analyse était faite sur l'évolution du nombre de résistants dans la 7ème région entre Juillet 1942 et la Libération. Le nombre connut une très forte augmentation en 1944, comme ainsi représenté :



DEPARTEMENTS	EFFECTIFS HOMOLOGUES	POPULATION	POURCENTAGE
Cher	6.618	299.401	2,21
Côte d'Or	7.734	387.900	1,99
Doubs	10.531	384.900	2,71
Jura	6.755	275.682	2,43
Nièvre	8.802	245.921	3,57
Haute-Saône	4.590	208.440	2,20
Saône-et-Loire	16.612	535.772	2,35
Yonne	6.012	269.800	2,23
Territoire de Belfort	733	109.371	0,67
TOTAUX	64.387	2.667.187	2,41

Pour mieux connaître le rôle joué par André MUZARD, je demande son dossier de résistant auprès du Service Historique de la Défense (SHD) de Vincennes dont la côte est citée sur le site "MémoiresdesHommes", Côte Vincennes GR 16 P 438427. Je prends alors rendez-vous auprès de ce service pour consulter le dossier d'André MUZARD.

NOM et Prénoms *MUZARD André*
 Date et Lieu de naissance *30.7.1915 SAINT EN PULCHRE (23)*

16P 438427

L.T.C.
 R.I.F.
 F.F.L.
 F.F.I.
 F.F.C.
 D.I.R.
 R.E.V.
 C.V.R.

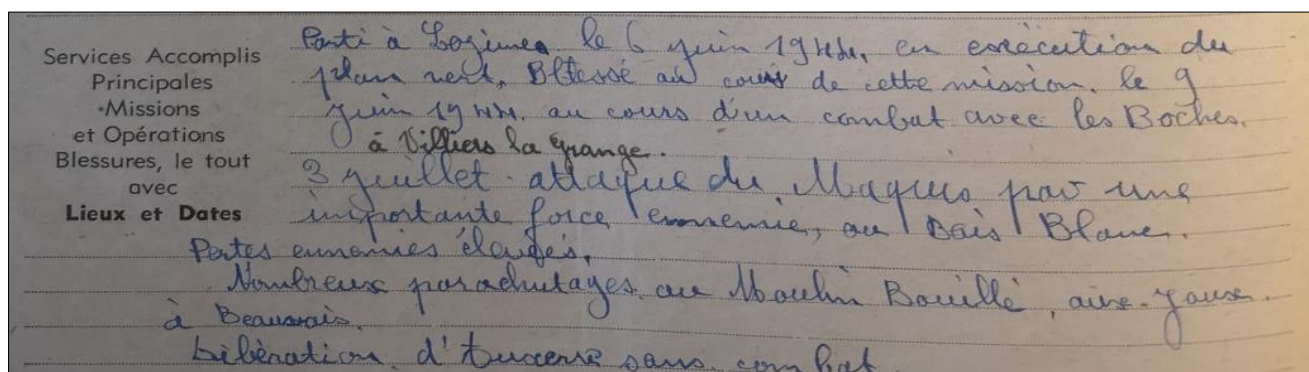
MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE
 DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES DE L'ARMÉE DE TERRE
 SECTION "RÉSISTANCE"

J'apprends sur sa fiche de combattant qu'André MUZARD, demeurant à Taingy, de profession cultivateur, avait un **pseudonyme** de maquisard qui était "C4". Il opéra dans le Maquis 3 du 04 Juin 1944 au 4 Septembre 1944. Sur sa fiche, il est précisé :

"Il a renoncé à la vie familiale et aux occupations légales le 4 juin 1944 pour entrer au Maquis O.N.M"

Avant la création du FFI, André MUZARD agissait déjà en qualité de résistant sous les ordres du Lieutenant Fouché dit "La Grange". Le 4 Juin 1944, il entre dans le Maquis 3 O.N.M sous la responsabilité du Lieutenant Cagnat dit "Dédé". André est nommé Chef de groupe par le Capitaine GEORGES en prenant la responsabilité d'un groupe de 15 hommes.

Le 6 juin 1944, il part à Lézines en exécution du Plan Vert ci-dessus évoqué. Mais le 9 juin 1944, il est blessé au cours d'un combat avec les "Boches". Et le 3 juillet 1944, le maquis subit une importante attaque des forces ennemies. De nombreuses pertes sont à déplorer dans le camp ennemi.



Le maquis d'André MUZARD appelé "Maquis 3" ou "Maquis Dédé" avait principalement pour mission le sabotage des voies de chemins de fer. Le 6 juin 1944, la majeure partie du Maquis 3 "partent en expédition pour effectuer un sabotage ferroviaire sur la ligne PLM dans le Tonnerrois, ne laissant au camp de La Gaillarderie qu'une quinzaine de maquisards." Cette mission dure plusieurs jours. Mais le 9 juin 1944 :

"Vers 14 heures, une camionnette montée par des résistants se heurta à un barrage allemand à proximité de La Gaillarderie. Malgré une intense fusillade, les résistants réussirent à s'enfuir dans les bois voisins sans subir de pertes. Les Allemands s'emparèrent de la camionnette, sur laquelle ils installèrent une mitrailleuse, et se rendirent au hameau des Joux. Cinq résistants s'y trouvaient, venus chercher de la nourriture dans une ferme. Ils tentèrent de fuir à travers champs vers les bois voisins mais deux d'entre eux, Albert Mongeot et Raymond Venay, furent tués. Deux autres, Paul Guillier et un nommé Géliot, patron d'un café à Saint-Sauveur-en-Puisaye, bien que grièvement blessés, réussirent à se traîner à l'abri des bois. Les Allemands pillèrent ensuite et incendièrent plusieurs fermes de la région, avant de se retirer dans la soirée. Paul Guillier mourut de ses blessures dix jours plus tard." ¹³¹

Au départ, seulement composé d'une dizaine d'hommes, le Maquis 3 atteint un regroupement de 120 hommes fin juin 1944 dont André MUZARD. Voici quelques opérations menées par le Maquis "Georges" cités dans le Livre Résistance 7ème Région militaire "Historique des Unités Combattantes de la Résistance de l'Yonne". En effet, cet ouvrage regroupe la centralisation des dossiers établis par chaque chef de maquis. Dans l'Yonne, on y retrouvais les maquis suivants : *Maquis Groupe Soucy, Maquis Compagnie Vauban, Maquis Compagnie Paul Bert, Maquis Compagnie Senard, Maquis 1ère Compagnie Rouget de l'Isle, Maquis 2ème Compagnie Rouget de l'Isle, Maquis Compagnie Aillot, Maquis Dumont, Maquis Compagnie Colbert ou Michel, Maquis Compagnie Sambre et Meuse, Maquis Compagnie La Marseillaise, Maquis Compagnie Sontag, Maquis Groupe spécial de sabotage, Maquis Groupement Bayard, Groupement FFI du réseau Jean-Marie, Maquis Verneuil, Maquis Chevalier et Maquis Georges.*

¹³¹ Extrait du site "Le Maitron" Dictionnaire biographique Fusillés, Guillotinés, Exécutés, Massacrés 1940-1944"

On pouvait ainsi compter 18 maquis sur le département de l'Yonne. Pour chaque maquis, les effectifs sont répertoriés ainsi qu'un tableau reportant les opérations particulières du maquis. Pour le maquis Georges, voici le tableau des opérations particulières :

- ACTIONS PARTICULIERES -
(abréviations voir page 10)

DATES	LIEU	EFF	OPE	OPERATIONS & RESULTATS	PERTES		
					ennemies T/B1	amis P	T/B2 P/B2
1944							
Avril	TOUCY - AUXONNE		S				
Mai	DIXMONT						
6-7.6	MAILLY-la-VILLE	220	SF	exécution plans vert et bleu - sabotage VF entre AUXERRE - CLAMECY et St FLORENTIN			
8.6	" (Pont)	150	AA	repli			
"	ARGENTEUIL et ANCY	35	SF	N.E. d'ARGENTEUIL -arrêt 3 semaines			
"	LEZINNES (Tunnel)	35	SF	échec			
	NOYERS - VILLIERS-la-G.	185	Ac	destruction d'1 camion all ^d , repli sur Pt d'HERVAUX	37/		4/3
20.6	ETAIS (Fme de la GAILLARDERIE)	22	Co	Lt GUILLIER tué	1/2		1/1
2-28.6	VF LUCY à ARCY	12	SF	pont VF			
"	MAILLY	12	SF	"			
	AUGY	12	SE	usine électrique (réussite partielle)			
	AUXERRE	12	S	d'un camion			
3.7	FONTENAILLES	185	Co	contre 800 Allds	150		7/3
4.7	St MARCEL (LALAUDE)		AA	sur PC départemental - Cne ANCEL et 21 h. faits prisonniers			
6.7	Pt de BLENEAU - St PRIVÉ	181	T	repli du Cdo N°1			
8.7	Fme de la SOUILLE (Val de MERCY)	80	AA	contre Cdo N°4	10		4/2
12.7	COURSON-les-CARRIERES	220	AA	contre Cdo N°3	1/3		
17.7	COULANGES-sur-YONNE	35	At	convoi all ^d , plusieurs camions endommagés			

Signification des abréviations :

- SF : sabotage du réseau SNCF
- AA : Attaque ou opérations allemandes
- Co : Combat
- SE : sabotage du réseau EDF
- T : Transit, transport ou déplacement
- At : Attaque amie



Fig 55 - Photo du Maquis 3

A la libération, André MUZARD retourne à TAINGY pour aider sa mère Marcelle dans la tenue de l'auberge. Lors de son témoignage, Jacqueline GEOFFROY précise que "Dédé" faisait régulièrement un geste particulier avec sa main. Si elle ne l'expliquait pas, on peut supposer que ce geste était le reste d'une blessure pendant ces mois de résistance.

2.3 Son décès

André MUZARD dit "Dédé" ou "C4" décède le 29 septembre 1985 dans la commune de Rosoy au sud de Sens et environ une heure de Taingy.



Fig 56 – Photo de Marcelle MUZARD



Fig 57 -Photo d'André MUZARD, fils

Malheureusement, André MUZARD n'a pas de descendance. Je ne souhaite, pour autant, pas m'arrêter à cette quatrième génération sans savoir si Marcelle MUZARD avait pu être grand-mère. Je redirige mes recherches sur son troisième fils, Paul né en 1911.

3- Paul MUZARD et Denise POT

3.1 Leur naissance

Paul naît le neuf décembre mil neuf cent onze à dix heures du matin au domicile familial. Son père André MUZARD est alors âgé de vingt-six ans et sa mère Marcelle, de vingt-quatre ans. Il quitte le domicile familial entre 1921 et 1931, recensement où il n'apparaît plus dans la composition du foyer.

3.2 Son parcours militaire

Pour tenter de le localiser, son registre matricule pouvait peut-être nous en apprendre davantage. Chaque conscrit avait, en effet, pour obligation de déclarer tout changement de domicile. De la classe 1931, Paul MUZARD est enregistré sous le numéro de matricule 1011 rattaché au canton de Courson (89). Il naît le 9 décembre 1911 à Taingy (89). Comparativement à son frère André qui dispose d'un niveau 3 soit niveau d'instruction primaire, Paul a obtenu son brevet d'instruction primaire, classé niveau 4. Il est d'ailleurs qualifié et exerce comme charpentier. En 1939 et 1957, il déclare être domicilié sur la commune de Courson (89).

Engagé volontaire pour 18 mois, le 2 novembre 1930, il sera affecté successivement dans des bataillons de l'Armée de l'Air.

3.3 Son union avec Denise POT

Le 11 juin 1938 à 19h00, il épouse Denise POT dans la maison commune de Courson en Carrières située à 8 kilomètres de Taingy. Denise, qui vit chez ses parents à Courson, est âgée de 21 ans, sans profession. Paul exerce la profession de charpentier. L'acte ne précise pas la présence de la mère de Paul, Marcelle TALON.

3.4 Leur descendance

Deux difficultés vont s'ajouter à nos recherches, nous sommes en 1938 et pour des raisons de protection de la vie privée, la Loi a instauré des délais de communicabilité. Depuis la Loi du 15 juillet 2018, les actes d'état-civil relatifs aux naissances et mariages sont communicables passés un délai de 75 ans. Pour les actes de décès, ils ne sont régis par aucun délai de communicabilité.

Ainsi, mes recherches s'effectuant en 2023 sur cette génération, je ne peux consulter les registres de naissances et mariages après 1948. Autre difficulté, ces actes contemporains ne sont accessibles qu'en mairie et ne sont pas encore reversés aux archives départementales.

Un déplacement à la Mairie de Courson en Carrières et la consultation des registres de naissance me permet d'établir que le couple aura cinq enfants :

- 1°) **POT Ghislaine** née le 7 septembre 1936, soit deux ans avant leur mariage. Elle sera reconnu comme enfant légitime le 8 juin 1938. Elle se mariera le 16 mai 1958 à la Mairie de Courson avec Yvon THEVENEAU
- 2°) **MUZARD Serge** né le 2 avril 1939, il décédera à Auxerre le 19 février 1964
- 3°) **MUZARD André** né le 12 septembre 1941 qui se mariera le 8 mars 1969 à Louviers (27) avec Thérèse LANGLOIS
- 4°) **MUZARD Evelyne** née le 11 octobre 1943. Elle se mariera le 12 mars 1966 à Courson avec Claude COURTOIS
- 5°) **MUZARD Nadège** née le 28 novembre 1945. Elle se mariera le 24 février 1973 à Sens (89) avec Michel PRADIER et décédera à Paron (89) le 28 juin 2020

3.5 Leur décès

Denise POT est la première à décéder, elle partira le 17 octobre 1964. Paul décédera vingt-trois ans plus tard, le 8 janvier 1987 à deux heures cinquante, au Centre Hospitalier d'Auxerre, à l'âge de 76 ans. L'acte de décès précisait la dernière demeure de Paul située 1 rue de la Ronde à Courson les Carrières (89). Je décide de m'y rendre pour visualiser son lieu de vie. Il s'agit d'un pavillon à la toiture en tuile. On y accède par un petit portail en bois. Un grand jardin à l'arrière dans une petite rue en sortie du village à proximité du cimetière de la commune. Mais l'aspect récent de ce pavillon, laisse le doute sur son année de construction.



Fig 58 – Photographie du pavillon au 1 rue de la Ronde à Courson les Carrières

4- TAINGY, petit village bourguignon

4.1 Sa situation et son évolution

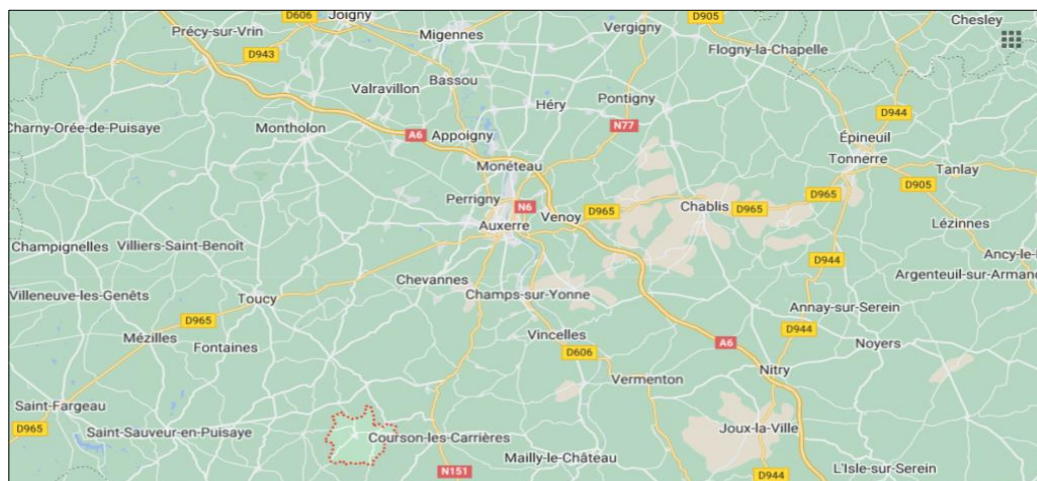


Fig 59 – Carte positionnant Taingy au sud d'Auxerre



Fig 60 – Place de l'Eglise

Le village de TAINGY est situé dans le département de l'Yonne au sud d'Auxerre. Depuis 2017, il est rattaché à la communauté de communes désignée sous le nom des "Hauts de Forterre".

Ce village compte environ 300 habitants mais fin du XIXème siècle, il dénombrait le triple avec de nombreux artisans et commerces. Selon le témoignage de madame GEOFFROY Jacqueline, le village comptait 10 commerces au milieu du 20ème siècle : on pouvait y trouver ainsi : un boulanger, trois forgerons, un boucher, un cordonnier et quatre épiceries. Il y avait une vraie vie, on pouvait y entendre le bruit des enfants dans la cour d'école enfin les cours d'école puisqu'il y avait une école pour filles et une école pour garçons. TAINGY a d'ailleurs voulu redonner vie à ses artisans, commerçants en demandant à des artistes de refaire des enseignes des commerces. Lorsque vous vous y baladez, vous pourrez voir dans les rues différentes enseignes rappelant la présence d'un commerce.



Fig 61, 62 et 63 – Anciennes enseignes des commerçants de Taingy

Mais comme de nombreuses communes rurales, Taingy était touché par l'exode rural, ce qui est très visible sur cet histogramme.

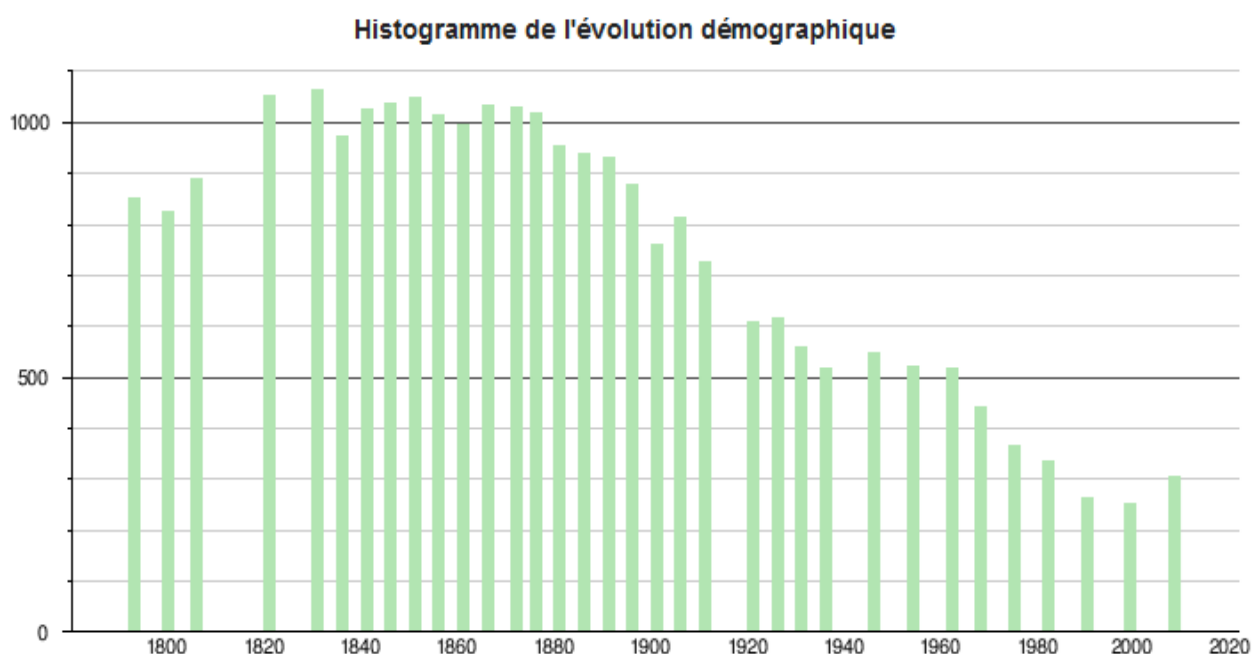


Fig 64 – Evolution démographique de Taingy

4.2 Un peu d'héraldique

Une association locale "Les Amis du patrimoine de TAINGY" s'est créée pour faire connaître l'histoire de ce village. Pour cela, ils se sont lancés, en 1992, dans le projet de créer une armoirie. Quand on parle d'armoirie, la première idée qui nous vient à l'esprit ce sont les chevaliers qui partent à l'assaut avec leur bouclier en protection. Mais les armoiries ne sont pas uniquement rattachées aux chevaliers. De nombreuses communes, familles ont leur propre armoirie.

"**Armoirie**" : insigne de couleur propre à un individu, à une famille ou à une personne morale et soumis aux règles du blason ¹³²

Comme précisé dans la définition, une armoirie se doit de respecter les règles du blason. Il s'agit d'une discipline scientifique appelée "l'héraldique". Une armoirie est composée de plusieurs éléments : les couleurs, les figures. Mais s'il peut y avoir une armoirie sans figures, le cas inverse n'est pas possible. La couleur est l'élément essentiel. Celles-ci sont codifiées et portent le nom d'émaux. Elles sont en nombre limitées. Il faut en distinguer de deux types : les métaux et les couleurs :

- Les **métaux** sont l'or (c'est à dire jaune) et argent (le blanc) :

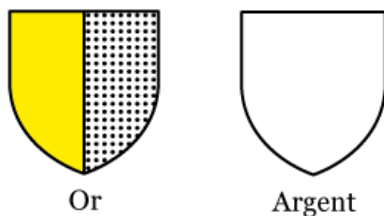


Fig 65 et 66 – Emaux

- Les **couleurs** sont : l'azur (bleu), gueule (rouge), sinople (vert), sable (noir), tanné (marron), pourpre (violet)

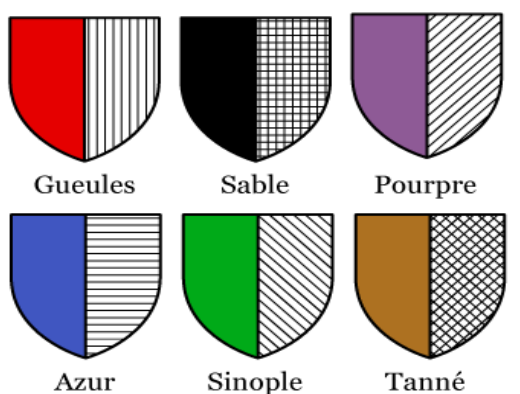


Fig 67 – Couleurs héraldiques

Mais l'utilisation de ces émaux est stricte. Il ne peut y avoir de métal sur un métal, c'est à dire du jaune sur du blanc (or sur argent), ni de couleur sur une couleur. S'ajoutent à ces couleurs les figures, également divisées en deux catégories : les figures géométriques et les meubles qui sont de nature très variés (animaux, végétaux, édifices...).

¹³² : ensemble des règles et des termes qui codifient la composition et la description d'une armoirie

Ainsi, l'association "Les Amis du patrimoine de TAINGY" s'est engagé dans ce projet avec pour objectif que leur armoirie obtienne le Brevet d'Armoiries auprès des instances nationales et du Conseil Français d'Héraldique. Pour cela, elle devait respecter les règles du blason. Ce projet fût abouti avec les compliments du Conseil Français d'Héraldique. Après un long travail, l'armoire de TAINGY était et est toujours la suivante :



Fig 68 – Armoirie de Taingy

La description était la suivante :

« **D'azur à une épée renversée de Saint Martin d'argent, garnie d'or, pommetée de gueules, brochant sur 2 épis de blé d'or posés en sautoir ; au chef parti : a) d'argent à trois anilles de sable – b) d'or à 3 tourteaux de gueules** ».

Saint-Martin : il s'agit du patron de la paroisse, ce choix a été retenu pour honorer de son passage dans la commune pour se rendre à Auxerre

Epis de blés : en mémoire des privations des habitants en période de disette et misère qui ont toujours partagé leur mince récolte

Trois anilles : en souvenir des trois moulins du village et rappelés que ce pays était venteux

Trois tourteaux : pour rappeler l'appartenance de Taingy aux Seigneurs de Courtenay et Ducs de Nevers

Conclusion

Nous voici à la fin d'une histoire qui en amène une autre, je ne suis qu'à l'aube de cette vie de recherches au travers des histoires de famille, de leurs secrets...ce mémoire m'a conforté dans ce choix de faire de la généalogie mon métier. Je me suis passionnée pour cette famille qui fût le fruit du hasard, quel beau hasard...elle m'a permis de voyager dans le temps, au travers de régions différentes, de découvrir des enjeux sociaux pouvant déchirer des vies, de faire de très belles rencontres. Je ne m'imaginai pas vivre de tels moments. La généalogie c'est aussi une diversité de sources, qui va bien au-delà des registres d'état-civil. Mais j'ai aussi appris, à mes dépens, qu'on pouvait vite être embarqué par l'engouement des recherches, une piste en amenant une autre jusqu'à s'y perdre. La généalogie tout aussi passionnante qu'elle soit, demande de la rigueur. J'ai alors compris que tenir un journal des recherches était essentiel pour éviter de repasser par le même chemin. Cette matière est aussi faite de frustrations, savoir accepter que l'acte que vous recherchez n'a pu être conservé, passer des heures à consulter des registres sans le moindre indice. C'est une vraie quête, une vraie chasse au trésors...mais ma plus grande frustration reste de ne pas avoir pu partager mes recherches avec cette famille, si le mémoire s'arrête là, je vais poursuivre pour espérer retrouver des descendants.

Bibliographie

- "Histoire de Rouen", Editions PRIVAT, 1979
- "Sotteville-lès-Rouen et le faubourg de St Sever" de Pierre DUCHEMIN, 1893
- "Colères normandes" de Roger Jouet
- "Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen" de Yannick MAREC
- "Mémoire d'un ouvrier rouennais" de Charles NOIRET
- "Un chapitre des enfants trouvés : la Maison de la couche à Paris (XVII et XVIIIème siècle" de Léo LALLEMAND , 1885
- "Les enfants assistés dans le Morvan à la fin du XIXème siècle et au début XXème siècle" de Marie-Laure VERGNAS
- "Résistance 7ème région, historique des Unités combattantes de la Résistance de l'YONNE", Bibliothèque Service Historique de la Défense

Table des illustrations

Photo illustration page de garde :

Ancienne carte postale de la Place de la République à Sotteville-lès-Rouen

Source : <https://cartorum.fr/carte-postale/92191/rouen-sotteville-les-rouen-place-de-la-republique-cpa-emaillee-cliche-pas-cou>

Fig.1 - Photographie d'une locomotive à vapeur des ateliers Buddicom

Source : photographie extraite du site "<https://sottevilleaufildutemps.fr>" émanant de la collection du Musée départemental breton, Quimper

Fig.2 - Localisation de la ville de Sotteville-lès-Rouen sur la carte de France

Source : <https://francegeo.fr/ville.php?nom=sotteville-les-rouen>

Fig.3 - Carte de la Seine-Maritime

Source : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/cartes/Seine-Maritime/1300310>

Fig.4 - Carte de l'agglomération rouennaise avec positionnement de la ville de Sotteville-lès-Rouen

Source : <https://ousetrouve.net/ou-se-trouve-sotteville-les-rouen-ou-se-situe-sotteville-les-rouen-code-postal-76300/dans-quelle-region-se-trouve-sotteville-les-rouen/>

Fig.5- Carte de France de 1790

Source : <https://www.francebleu.fr/emissions/les-mysteres-de-lorraine/sud-lorraine/les-departements-lorrains-et-francais-une-longue-histoire>

Fig.6 - Carte de France de 2022

Source : <https://www.departements-gouv.fr/>

Fig.7- Gravure de l'usine de textile BERTEL de Sotteville-lès-Rouen

Source : gravure extraite du site "<https://sottevilleaufildutemps.fr>"

Fig.8- Photographie de la sortie de l'usine BERTEL

Source : photographie extraite du site "<https://sottevilleaufildutemps.fr>"

Fig.9- Photographie de la sortie des ateliers de l'usine de chemins de fer BUDDICOM

Source : photographie extraite du site "<https://sottevilleaufildutemps.fr>"

Fig.10- Photographie des ateliers de l'usine de chemins de fer BUDDICOM

Source : photographie extraite du site "<https://sottevilleaufildutemps.fr>" émanant de la collection du Musée départemental breton, Quimper

Fig.11- Photographie des ateliers de l'usine de chemins de fer BUDDICOM

Source : photographie extraite du site "<https://sottevilleaufildutemps.fr>" émanant de la collection du Musée départemental breton, Quimper

Fig.12- Barricades dans les rues de Rouen lors des manifestations de 1848

Source : photographie extraite de l'ouvrage "Colères normandes" de Roger JOUET paru en 2017

Fig.13- Tableau sur les grèves et nombres de grévistes à Rouen lors de la crise cotonnière de 1860 à 1865

Source : Ouvrage "Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796_1927) de Yannick MAREC

Fig.14- Budget nécessaire pour une famille ouvrière de quatre personnes

Source : Ouvrage "Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796_1927) de Yannick MAREC

Fig 15 : Tableau de l'évolution démographique de Sotteville les Rouen

Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Sotteville-lès-Rouen>

Fig.16 et 17 - Photographies anciennes de Sotteville-lès-Rouen

Source : <https://www.annuaire-mairie.fr/photo-sotteville-les-rouen.html>

Fig.18 à 22 - Panneaux de signalisation des noms de communes normandes

Source : https://actu.fr/societe/question-pas-bete-pourquoi-autant-communes-finissent-par-ville-normandie_19069683.html
<https://maps.google.com>

Fig.23 - Carte représentant les villes supportant le suffixe -ville-

Source : <https://wikipédia>

Fig.24 - Tableau de conversion calendrier révolutionnaire et grégorien

Source : <https://www.anargader.net/t2751-convertir-le-calendrier-republicain>

Fig.25 : Photographies anciennes de la commune de Sotteville-lès-Rouen

Source : <https://www.annuaire-mairie.fr/photo-sotteville-les-rouen.html>

Fig.26 : Photographie d'une maison typique de l'agglomération rouennaise

Source :

https://www.google.com/search?q=maisons+typiques+rouennaise+en+brique+et+silex&tbm=isch&ved=2ahUKEwinp-GkqOr-AhUjpycCHTg1CMAQ2-cCegQIABAA&oq=maisons+typiques+rouennaise+en+brique+et+silex&gs_lcp=CgNpbWcQAzoECMqJ1ChB1jOHWDDIGgAcAB4AIABRYgBrwiSAQIyMjgBAKABAaoBC2d3cy13aXotaW1nwAEB&sclient=img&ei=WINbZKeSAaPOnsEPuOqggAw&bih=974&biw=2048&rlz=1C1YTUH_frFR1052FR1052

Fig 27 à 30 : Extraits de l'arbre généalogique de la famille TALON

Source : fichier GEDCOM

Fig.31- Photographie du livre terrier prise à la Bibliothèque municipale de Sotteville-lès-Rouen

Fig 32 : Portrait du Préfet Henri Dupont Delporte

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Dupont-Delporte

Fig 33- Photographie ancienne de l'Hôtel de ville de ROUEN

Source : <https://rouen1900.unblog.fr/bibliographie-liens/>

Fig.34- Photographie de la rue Cauchoise de ROUEN lieu d'habitation de Charles TALON

Source : <https://rouen1900.unblog.fr/bibliographie-liens/>

Fig 35 et 36 : Almanach de Rouen pour les années 1856 et 1857

Source :

<https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&query=%28dc.title%20all%20%22Almanach%20de%20Rouen%20et%20des%20d%C3%A9partements%20de%20la%20Seine-Inf%C3%A9rieure%22%29&keywords=Almanach%20de%20Rouen%20et%20des%20d%C3%A9partements%20de%20la%20Seine-Inf%C3%A9rieure&suggest=1>

Fig.37 et 38 - Photographies de meubles anciens décrits dans l'inventaire décès de Charles TALON (fauteuil Voltaire en merisier et secrétaire en acajou)

Source : <https://google.fr>

Fig.39- Résultat d'une recherche à Hippolyte TALON sur geneanet

Source : <https://geneanet.fr>

Fig.40 - Photographies anciennes des rues de Paris où a résidé Hippolyte TALON

Source : <http://www.en-noir-et-blanc.com/les-rues-de-paris-p1-508.html>

Fig 41 - Discours de Saint Vincent de Paul devant l'Assemblée prononcé vers 1638

Source : https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1991_act_140_1_4452

Fig 42 - Extrait d'un procès-verbal d'un commissaire de police

Source : Extraits de "Un chapitre des enfants trouvés : la Maison de la Couche à Paris (XVII et XVIIIème siècle) par Léo LALLEMAND paru en 1885

Fig.43- Dessin représentant une tour d'abandon d'enfants

Source : <https://onnestpasdeslumières.fr>

Fig.44 - Tableau sur l'évolution des modes d'abandon des enfants

Source : Article de 1987 paru dans "Histoire, économie et société : Géographie des enfants trouvés de Paris aux XVII et XVIIIème siècle " de Isabelle ROBIN et Agnès WALCH

Fig 45 : Décret de 1811

Fig.46- Carte représentant la répartition des enfants

Source : http://lemorvandiaupat.free.fr/petits_paris.html

Fig.47- Photographie du village de TAINGY prise en Janvier 2023

Fig.48- Plan de l'auberge de Marcelle établi au moyen du témoignage de Mme GEOFFROY

Fig.49- Photographie de l'ancienne auberge de Marcelle prise le 21 février 2023

Fig.50- Extrait du plan cadastral de la commune de TAINGY

Source : <https://www.cadastre.gouv.fr/>

Fig.51- Photographie de l'ancien bâtiment de la famille TALON prise en Janvier 2023

Fig.52- Photo Google maps

Fig.53- Photographie de la concession funéraire de Marcelle TALON et ses enfants (André et Eveline) prise en Février 2023

Source

Fig.54 - Vue aérienne du lieu de naissance d'André MUZARD

Source : <https://www.google.fr/maps/@48.8665157,2.3340766,14z>

Fig 55 : Photographie du Maquis 3, groupe de résistants d'André MUZARD

Source :

https://www.museedelaresistanceenligne.org/musee/mediatheque/mediatheque.php?r_Camp=&r_texte=maquis+3&r_DateMonth=&r_Date=&r_Genre=&r_LieuPays=1&r_Lieu=29&r_LieuDpt=60&r_LieuVille=&r_Types=&r_Partenaire=&r_Partenaire2=&r_Tri=1

Fig.56- Photographie de Marcelle MUZARD transmise par Mme GEOFFROY

Fig.57- Photographie d'André MUZARD, fils transmise par Mme Patrice RENAUD

Fig.58- Photographie du pavillon au 1 rue de la Ronde à Courson les Carrières prise en Février 2023

Fig.59.- Carte positionnant Taingy au sud d'Auxerre

Source : <https://www.google.fr/maps/@48.8665157,2.3340766,14z>

Fig.60- Photographie de l'église de TAINGY prise en Janvier 2023

Fig.61 à 63 – Photographies d'anciennes enseignes commerçantes de TAINGY prise en Janvier 2023

Fig.64 – Evolution démographique de TAINGY

Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Taingy>

Fig.65 et 66 – Représentations des émaux en héraldique

Source : <http://sfhs-rfhs.fr/accueil/editions-en-ligne/les-armoiries-lecture-et-identification/notions-generales-2/>

Fig.67- Représentation des couleurs en héraldique

Source : <http://sfhs-rfhs.fr/accueil/editions-en-ligne/les-armoiries-lecture-et-identification/notions-generales-2/>

Fig.68- L'armoire de la commune de TAINGY

Source : <https://amispatrimoinetaingy.wordpress.com/patrimoine/les-armoiries-de-taingy/>

ANNEXE

Annexe 1 : Attestation sur l'honneur de Mme GEOFFROY Jacqueline

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mme Jacqueline GEOFFROY demeurant
1 Rue de l'Eglise TAINGY 89560 LES HAUTS DE FORTERRE
atteste sur l'honneur que :

Par la présente, j'autorise Aurélie CORABOEUF à recueillir et utiliser les informations personnelles me concernant, sous réserve que les informations soient recueillies et utilisées uniquement dans le cadre du mémoire universitaire imposé par l'Université de Nîmes pour la validation de la formation à distance du Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire des Familles de l'Université.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Taingy le 3 Avril 2023

Signature



Annexe 2 : Attestation sur l'honneur de Mme RENAUD Patrice, maire de LES HAUTS DE FORTERRE (TAINGY)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

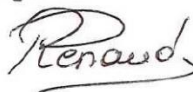
Je soussigné(e) Madame P. RENAUD demeurant
9 Rue de Fauquillet TAINGY 89560 LES HAUTS DE FORTERRE
atteste sur l'honneur que :

Par la présente, j'autorise Aurélie CORABOEUF à recueillir et utiliser les informations personnelles me concernant, sous réserve que les informations soient recueillies et utilisées uniquement dans le cadre du mémoire universitaire imposé par l'Université de Nîmes pour la validation de la formation à distance du Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire des Familles de l'Université.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Taingy le 31 Mars 2023

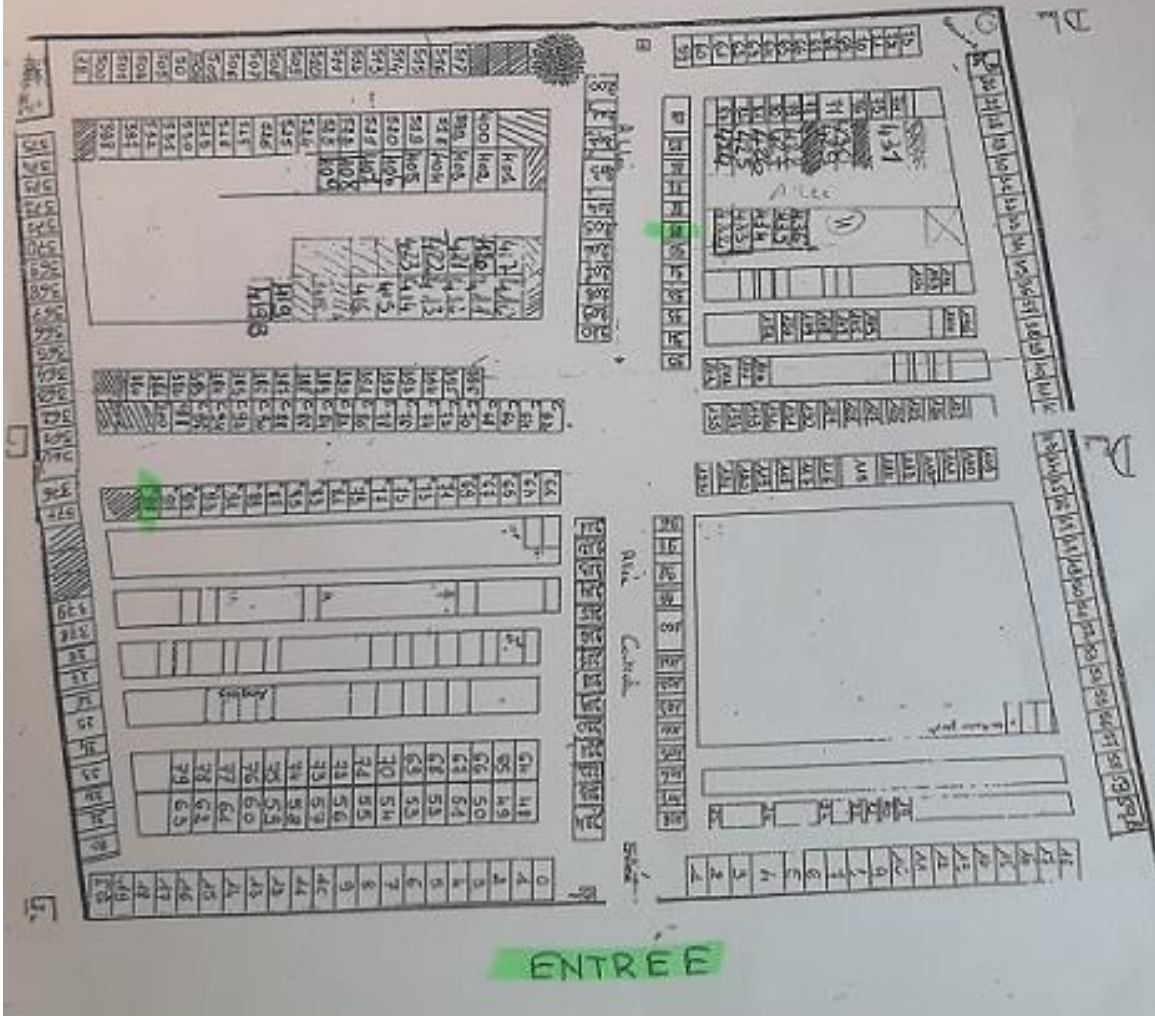
Signature



Annexe 3 : Plan du cimetière de TAINGY



Cimetière de TAINGY



Annexe 4 : Acte de mariage entre Pierre-Augustin TALON et Marie-Jeanne MULLOT, 1755

pour le present oncle dudit Epoux, D'adrien mullet, Jacques
 Douriel, Pierre Delatille Epouse, de Jacques arie, de Pierre
 neel fillet, Louis Tabou tous parents et amis themeins qui ont
 avec nous mariage et ligne

à la marque de *à la marque de* *à la marque de*
 de ~~tabou pinot~~ d'adrien Douriel de Jean Barthe

Jaques Douriel Jacques arie
 Adrien Mullet Louis neel

Le huitieme de fevrier mil sept cent cinquante apres
 apres trois publications de bans d'entre mesmes talon et
 madame de feu augustin talon et de feu elizabeth
 rabaday dans part et partie Jeanne mullet fille unique
 de Pierre mullet et de Marie francoise germaine fille
 de Pierre et Marie, tous deux de cette paroisse, les dites
 publications faites par trois differents sermons et festes
 se fait treuve aucune opposition ni empochement fait
 ni occasion, apres les sermons et autres ceremonies
 de leglise duobus observés, accoutumés, et sous seing
 avions Marie solennellement les dits d'epoux leur
 mutuel consentement et en presence de luy saint
 Couplet, de Pierre rabaday Delatille du grand queville, de
 Jean den toutstair oncle dudit Epoux, de Pierre mullet, pere
 de la dite Epouse, de Jacques pinot et D'adrien mullet, les
 presens qui ont avec nous mariage et ligne

de ~~tabou pinot~~ de ~~tabou pinot~~ de ~~tabou pinot~~
 Louis Mullet Marie-Jeanne Mullet

Le onzieme fevrier mil sept cent cinquante apres
 apres trois publications de bans, d'entre Pierre pignere fils
 de Pierre pignere et de Marguerite Dupont d'une part,
 et Marie Jeanne fille de feu Jean baptiste Le Tour
 de Marie Renoult les peres et meres tous deux de cette paroisse
 les dites publications faites par trois differents
 sermons et festes consentis, au presne de
 notre grande messe paroissiale, sans que

le onzieme fevrier mil sept cent cinquante apres
 apres trois publications de bans d'entre Louis
 Louis de Julien Louvet et de Marie pelletier les peres et
 meres originaire de la paroisse de St Genis dans part et
 partie de Catherine Carthelin femme de feu Pierre le Couplet
 de St Maclon demourant de son dit paroisse de puis
 six mois et y devant les dits de St Genis d'une part. Les
 dites publications faites par trois differents sermons et
 festes consentis tant au presne de la grande messe paroissiale
 de St Genis que au presne de la messe de la dite paroisse
 et apres de la paroisse de la grande messe paroissiale sans
 qu'il se soit trouve aucun opposition ni empochement
 fait au canonique, apres les fiancailles et autres
 ceremonies de leglise duobus observés, accoutumés, et sous seing
 nous seing avons Marie solennellement les dits d'epoux
 et pris leur mutuel consentement et en presence de
 Jean Louvet oncle du dit Epoux de Pierre de la Motte de
 Sixte noyon, de Catherine Carthelin mere de la dite
 Epouse de Charles Claude Robiquot, de Gilbert la Grosse
 beaucerres tous parents et amis themeins qui ont avec
 nous mariage et ligne

à la marque de *P. Pignere*
 à la marque de *Marie de la Motte*
 à la marque de *J. Dupont*
 à la marque de *Pierre Desblais*
 à la marque de *Catherine Mullet*

à la marque de
à la marque de
à la marque de

à la marque de *à la marque de*
 de ~~tabou pinot~~ de ~~tabou pinot~~ de ~~tabou pinot~~
 Louis Mullet Marie-Jeanne Mullet



no. 16
 naissance
 Louis Augustin
 fermant

françois le Conte seul a signé
 a Quinzevingt le dix pour mois et en
le Cocotte de Corval
 L'an mil huit cent neuf, le dix huitième jour de
 mai à cinq heures après midi, devant nous Maire
 de la Communauté de Quinzevingt, y faisant la fonction
 d'Officier public de l'état civil, et composé de
 fermant pour notaire domiciliés en cette Communauté
 au dit lieu, âgé de soixante quatre ans, lequel
 accompagné de François le Conte forgeron
 et de Marie Madeleine Rose Lannier, son épouse
 domiciliés en cette Communauté et toujours nés
 à Doulon par Anne Eleonore Anastasie Pote
 âgée de quarante et un ans, aussi domiciliés en
 cette Communauté, née en cette Communauté son
 épouse en légitime mariage contracté le neuf juillet
 mil sept cent quatre vingt trois en cette Communauté
 à Doulon le jour de jeudi, à une heure après
 midi en son domicile, a eu enfant de sexe mâle
 qui nous a présenté, et auquel on a donné le
 nom de Louis Augustin dont acte fait
 double par le Doyen et de François le Conte
 ont signé avec nous, après lecture faite
 à Quinzevingt le dix pour mois, et en luit

no. 17
 mariage
 Pierre Nicolas
 Bonay
 Marie Madeleine Rose
 Lannier

fermant le Cocotte de Corval
 L'an mil huit cent neuf, le vingt huitième
 jour de mai, devant nous Maire de la
 Communauté de Quinzevingt, y faisant la fonction
 d'Officier public de l'état civil à cinq heures
 du matin, est comparu Pierre Jean Baptiste

no. 18
 naissance
 Rosalie Belien

Autre
 Belien, âgé de vingt sept ans, forgeron
 domicilié en cette Communauté au dit lieu
 lequel accompagné de François le Conte
 forgeron, et de Marie Madeleine Rose Lannier
 en cette Communauté, et accouché aussi en cette
 Communauté nous a déclaré que Catherine
 Rosalie De la Croix, son épouse, âgée de
 vingt huit ans, aussi née en cette Communauté
 et mariée aussi en cette Communauté le neuf
 juillet au trois, a donné naissance
 aujourd'hui à trois heures du matin à un
 enfant de sexe féminin qui nous a présenté
 et auquel on a donné le nom de
 Rosalie dont acte fait double par
 le Compromis, et François le Conte ont signé
 après lecture faite. Pierre Madeleine Rose
 Doulon ne sçait

a Quinzevingt le dix pour mois, et en
Pierre Jean Baptiste Bellier
le Cocotte de Corval
 L'an mil huit cent neuf, le dix huitième jour de
 juin, à dix heures du matin, devant nous Maire
 de la Communauté de Quinzevingt, y faisant la fonction
 d'Officier public de l'état civil, est comparu à la
 mairie pour y contracter mariage, deux parts Pierre
 Nicolas Bonay curier payé, né à Notre Dame
 de Brindaville le vingt trois janvier mil sept cent
 soixante quatre, fils majeur de Nicolas Bonay
 forgeron, et de Joséphine Marguerite Fontaine sa
 père et mère, domiciliés en la Communauté de Saint
 Martin du Vivier Doulon de Doulon, Doulon
 part Marie Madeleine Rose Lannier fille
 née en cette Communauté le vingt neuf septembre

N^o 214
 mariage de
 Pierre Augustin
 Talon,
 &
 Julie Catherine
 Lesueur,

L'an Mil huit cent vingt deux, le seize juillet
 par devant nous, appointés, officiers Publics, Par délégation
 de Monsieur le Maire de la Commune de Sotteville
 les Rouges, Canton du Grand Couronne, Département
 de la Seine inférieure, sont comparus Pierre
Augustin Talon, tisserand, âgé de vingt deux
 ans, natif de cette Commune, & demeurant Grand
 rue, fils unique de Pierre Augustin Talon décédé
 en cette Commune, le vingt sept septembre mil
 huit cent dix, ainsi qu'il apert de son acte de décès
 et de Boabe Julie Brunel, aulli décédé en cette
 dite Commune, le neuf mars mil huit cent dix sept
 ainsi qu'il apert de son acte de décès, les deux et nous
 d'un acte, et Julie Catherine Lesueur
 âgée de dix huit ans, native de cette Commune
 & demeurant Grande Rue, au vent, fille mineure
 de Charles Lesueur, décédé en cette Commune le
 premier décembre mil huit cent dix, ainsi
 qu'il apert de son acte de décès, et de Julie
 Péruquet aulli décédé en cette dite Commune
 le treize février mil huit cent dix sept, ainsi
 qu'il est constaté par son acte de décès, ses
 père et mère d'au tre part, lesquels nous ont
 requis de procéder a la célébration du
 mariage projeté entre eux dont la publication
 ont été faite a cette mairie le dimanche
 neuf et dix quinze derniers sans opposition
 fait ou dit a leur acquisition, après
 lecture faite de toutes les pièces d'authenticité,
 mémoires et Relations a la validité de dit
 mariage ainsi que du Chapitre six de Code

Ce vingt deux
 ont sur les devises des petits des Epoux. Et
 après aulli que Pierre Augustin Talon et
Julie Catherine Lesueur, ont déclaré
 entendre de prendre respectivement pour Epoux, nous
 avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis
 en mariage duquel nous avons rédigé acte en la
 forme des témoins majeurs Ci après, Jean Pamotte
 cultivateur, demeurant a Rouen, faubourg Saint desir, Rue
 Dubouf, numéro cent neuf, Cousin du futur, et Pierre
 toutant Jean Cultivateur, demeurant en cette
 Commune Grande Rue, ami du futur et des deux
 témoins; Adrien Prosper Gille fabricant demeurant
 en cette Commune Grande Rue, oncle maternel de
 la future, et Pierre toutant Jean Petit fils, Cultivateur
 demeurant en cette dite Commune aulli Grande Rue
 ami de la future et des deux témoins, en présence aulli
 de Pierre Lesueur Cultivateur demeurant en cette dite Commune
 Rue des Sabots, tuteur de la future, tous tant au
 dit mariage, lesquels après leur en avoir donné lecture
 ont signé double acte nous et les Parties Contractantes
 en plein et au dudit; Talon Julie Lesueur

GILLE
 Pierre Lesueur
 Pamotte
 Petit
 Lesueur

[Signature]

No 9566

22 de Flore 1843

Mariage

Pardevant me Pierre Louis Paventon et son
collègue, notaires à Rouen, Sontignies,
Ont comparu :

M. Charles Pierre Augustin Talon, Entrepreneur
de Bâtimens, demeurant à Jatteville les Rouen, et devant
se fixer à Rouen, rue aux Ours n° 89.

Né à Jatteville les Rouen, le vingt trois février
mil huit cent vingt trois, Du mariage de M. Pierre
Augustin Talon, Entrepreneur aux ateliers de M. de
Bardouin et Compagnie, à Jatteville les Rouen,
où il demeure, avec feu Mad^e. Julie Catherine
Lebeuere, décédée en mil huit cent trente quatre.

Agissant en son nom personnel en présence et
de l'agrément de son père son père d'une part.

Et M^{me} Flore Adèle Lavier, sans profession,
demeurant à Rouen, rue aux Ours n° 93,

Née à Jatteville les Rouen, le vingt six juillet
mil huit cent trente cinq, Du mariage de M. Jean
Louis Lavier, maître plombier, et madame Marthe
Adèle Guillard, son épouse, demeurant ensemble à
Rouen, susd. rue aux Ours n° 93.

Agissant aussi en son nom personnel en
présence et avec le consentement & l'autorisation
de M. et Mad^e Lavier, ses père & mère.
D'autre part.

Lesquels ont arrêté de la manière suivante
les clauses & conditions civiles du mariage précité
entre eux.

Art. 1^{er}. Communauté d'acquêts.

Les futurs époux déclarent adopter le régime
de la communauté pour base de leur union. Toutefois
cette communauté sera réduite aux acquêts; en conséquence
chaque desd. futurs époux en exclus son mobilier

espèces prées & à venir, et ses autres acquisitions
 présentes et futures.
 Les biens présents & acquis de la dot, communs
 appartiendront au futur époux, pour sa part
 moitié en plus, propriété et jouissance es pour
 l'autre moitié en usufruit seulement pendant sa vie
 sans lui être à fournir caution, ni à faire employer
 les mobiliers pour joindre de cette moitié en usufruit.

Art. 20. Apports du futur époux

No. Talon Delane apporté en mariage:
 so son matériel & fonds d'entrepreneur, avec
 les marchandises en dépendant; ensemble deux meubles
 de maison et de ménage, les habits, linge, et habits
 à son usage personnel, une montre & chaîne en or; et
 divers autres effets mobiliers; le tout d'une valeur
 de deux mille cinq cents francs nets de charges.

Et le. Sa part indivise dans une pièce de
 terre en labour prise à Jolliotte les Anna, près les
 chemins de la chaise, et dans le surplus appartenant
 à son père Talon, la fleur C.

Le futur époux ajoute que ses apports lui
 proviennent tant de ses économies que de la succession
 de sa mère, & qu'il entend se réserver en propres
 aussi bien son fonds d'entrepreneur, que le surplus des
 apports & tout ce qui pourra lui échouer pendant
 le mariage par succession, donation, legs ou autrement.

Art. 31. Apports de la future épouse.

Made. Lavier apporté en mariage, au moyen
 de la donation qui lui en est présentée, faite par
 ses père et mère, un troussseau de lingerie et de détail
 en un ébat dressé entre elle et les donateurs, sçavoir
 un petit ce-purcel au nombre de trente cinq centimes
 représentés à l'instant et dénommés ci annexés après
 avoir été revu et certifié véritable en présence de
 notaires soussignés.

Les biens
 La partie
 quatre francs
 huit francs
 trois francs
 Un corset
 quatre jupons
 trois jupons
 deux tabliers
 deux pulcrines
 deux tabliers
 deux robes
 francs
 Un mantelet
 Un vêtement
 Un mantelet
 francs
 trois chales
 Lingerie
 six nappes
 trois douze
 chemises
 francs
 francs

respectif proven
proprietes et futuress.

suppluques

plume, deux oreillers en plume, une Doudou en duod. 14
 une couverture en laine, une courtepointe, un tapis
 de lit en laine Ramas, une paire de rideaux de lit
 garnie d'une draperie, une descente de lit, le tout
 estimé cinq cents francs, ci 500
 tapis estimé vingt cinq francs, ci 25
 rideaux de fenetre, estimés cinquante francs, ci 50
 trois tricots en laine estimés trente francs, ci 30
 deux tricots en coton estimés cinq francs, ci 5
 six paires de bas en laine estimés trente francs 30.
 deux paires de bas blancs en couleur estimés
 trente francs, ci 30
 deux paires de bottines estimées vingt francs 20
 une paire de souliers estimés cinq francs, ci 5
 un châle et une robe estimés deux cents francs 200

Total de ces objets provenant de donations
 faite à son Lais, par son père et
 mere, en vue et à condition de son
 mariage, deux mille trois cent dix neuf
 francs

2319

Dressé à Rouen, le vingt deux Decembre
 mil huit cent cinquante trois

Thore Lavier

Calon fils

Calon

Lavier
frere Lavier

Procès verbal de la vente de la bibliothèque de M. Lavier le 20 Decembre 1853 par M. Thore Lavier
 et M. Calon fils, notaires, en présence de M. Lavier et de M. Lavier frere.

M. Lavier
 & M. Lavier
 Les
 M. Lavier

D'après ces états, l'estimation fut, broussau s'élève
la femme de deux mille trois cents dix-neuf francs
et est ici formellement entendue qu'en cas échéant la
future épouse aura le droit de reprendre ces appoints
en nature ou en argent à son choix.

Mme Lavier apporte, en outre, comme étant personnellement
propriétaire les bagues, diamants et joyaux en or, d'une
valeur de six cents francs qu'elle entend se réserver en propre.

Lad. Mme Lavier déclare qu'elle est reconnue par ses
père & mère que la somme de deux mille trois cents dix-
neuf francs montant du broussau provenant de M. de
& Dame Lavier, père & mère lui a été donnée par ces
derniers en avancement de succession imputable d'abord sur
les droits de la future épouse & sur la succession de premier
mouvement des Donateurs, & pour le surplus dans celle de
survivants.

Art. 4^e. Des reprises.

Les reprises des époux seront exercées & prélevées
conformément aux articles 1498 et 1499 du Code Napoléon,
& la future épouse ou ses héritiers y auront droit
même en renouant à la Communauté; —

Dans le cas d'insuffisance de la Communauté,
lad. future épouse ou ses héritiers auront leur recours
sur les biens personnels du futur époux, tant pour
le paiement desd. reprises, que pour l'indemnité desd.
Cotes de la Communauté auxquelles la future épouse se
serait engagée ou aurait été condamnée par justice.

Art. 5^e. Donations mutuelles.

Les futurs époux se font donations l'un à
l'autre & au survivant d'un (ce qu'ils consentent
& acceptent respectivement, Mme Lavier avec l'autorisation
de son père & mère,

de l'usufruit & jouissance pendant la vie des
survivants de tous les biens meubles & immeubles qui
composeront la succession des premiers mourans aux

pour le cas d'existence d'ascendants, la présente
modification produira néanmoins son effet entier, confor-
mément à l'art. 1094 du Code Napoléon.

Mais en cas d'existence d'enfant, elle sera réduite
à un quart en pleine propriété et quilibraire et à un
quasi-usufruit seulement pendant la vie du donataire
de tout les biens composant la succession de l'époux
décédé.

Dans tous les cas, le survivant sera dispensé
de fournir caution et de faire emploi de mobilités
pour jouir des biens. Pour il n'aura que l'usufruit.

Cloture.

Conformément à l'art. 1094 du Code Napoléon, nul n'est
cinq ans, M. Daverton en des notaires soussignés
donné lecture aux futurs époux des nouveaux articles 1091 et
1094 du code napoléon, et il leur a délivré le certificat
prescrit par cette loi, en les avertissant qu'il doit être
remis à l'officier de l'état civil, avant la célébration du
mariage ainsi que l'indique ce certificat.

Notre acte,

fait et passé à Rouen, en l'étude de M. Daverton
L'an mil huit cent cinquante trois, le vingt
deux Décembre

Lecture faite, des futurs époux ont signé avec
M. Talon, père, et M. et mad. Lamer, père et mère,
et les notaires,

Talon Talon fils Flore Levier

Lamer

M. Lamer

Talon

Lamer

Daverton

29
11
1853
Paris le 20 Mars 1853
M. Daverton
Notaire à Rouen
M. Talon
M. et mad. Lamer
M. Lamer
M. Talon fils
M. Flore Levier

Page deux
nos nbs.

(Handwritten signatures and initials)